

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

TOME VI.

5^e Livraison. — Novembre 1859.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 1.

—
1859.

TABLE DES ARTICLES.

	<i>Pages</i>
I. HISTOIRE DE LA CONSPIRATION DE PONT-CALLEC. — Suite de la seconde partie. — Chapitre IX. L'ECHAFAUD, par <i>M. A. de la Borderie</i> ...	369
II. ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES. — ITINÉRAIRE DE SAINT-POL A BREST (fin), par <i>M. Pol de Courcy</i> ..	396
III. POÉSIE. — LES GROS BONNETS, par <i>M. Hippolyte Minier</i>	419
IV. CHRONIQUES ET LÉGENDES DE LA VENDÉE MILITAIRE. — UNE COUSINE VENDÉENNE, (suite), par <i>M. Charles Thenaisie</i>	426
V. PHILOSOPHIE A L'OMBRE DU DRAPEAU, par <i>M. le V^{te} Charles de Nugent</i>	444
VI. VARIÉTÉS HISTORIQUES. — GRANDE FAMINE A NANTES EN 1532, par <i>Jean Javelle</i>	446
VII. CHRONIQUE. — TRANSLATION SOLENNELLE DES RELIQUES DE SAINT ÉMILIEN, ÉVÊQUE DE NANTES, par <i>M. Louis de Kerjean</i>	448

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé franco à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 1, à Nantes.

HISTOIRE

DE LA

CONSPIRATION DE PONTCALLEC

(1717-1720).

SUITE DE LA SECONDE PARTIE⁽¹⁾.

CHAPITRE IX.

L'Echafaud.

J'ai recherché avec soin tout le détail de cette lugubre journée du 26 mars 1720, qui vit tomber les quatre têtes de MM. de Pontcallec, de Montlouis, du Couédic, et Le Moyne de Talhouët. Je n'ai tenu pour indifférente aucune des circonstances propres à nous représenter la tragique physionomie de cette grande scène : n'est-ce pas là la pompe funèbre des quatre derniers martyrs de la liberté bretonne ? Mais, dans une telle scène, l'appareil extérieur n'est que l'accessoire ; canons, piques, torches, échafaud ne sont que des décors ; juges, soldats, bourreaux, de simples comparses : les héros, ce sont les victimes ; sur elles se concentre tout l'intérêt. Quelles ont été leurs pensées, leurs sentiments, leurs paroles ? de quel œil et de quel cœur ont-elles regardé la mort ? Voilà ce qu'on veut connaître avant tout, et certes l'on a raison : c'est la mort qui juge la vie.

Si donc vous voulez savoir quelle fut la mort de ces quatre Bretons, immolés au ressentiment d'un ombrageux despotisme, vous trouverez satisfaction dans la relation suivante, qui nous fait voir, minute par

(1) Voir le chapitre VIII, t. IV, pages 29 et 34.

minute, la suite de leurs sentiments, de leurs paroles et de leurs actes, depuis l'instant de leur condamnation jusqu'à leur dernier soupir.

Ecritte par un prêtre, par un religieux, confesseur de l'un des quatre gentilshommes, et qui pendant tout ce temps ne les quitta pas une seconde, cette relation joint à une sincérité parfaite une autorité irréfutable. Je ne saurais me dispenser — tout le monde le sent — de produire ici ce solennel témoignage, rendu sur la tombe toute fraîche des quatre victimes du Régent. Le paraphraser serait une insigne maladresse; le tronquer ou l'abrégier, une sorte de trahison envers nos martyrs; il faut le citer en entier; d'ailleurs, je l'affirme sans crainte, on le lira sans ennui.

Ce document a déjà été publié une fois dans le *Lycée armoricain*, en 1829, une seconde fois dans le livre *Bretagne et Vendée*, de M. Pitre Chevalier. Mais ces deux publications sont fautives et incomplètes, même en des points essentiels. Je me suis donc attaché à revoir le texte avec soin sur plusieurs exemplaires manuscrits, afin de le purger, autant que possible, de toute faute et de toute lacune. Je n'y joindrai nul commentaire, mais seulement quelques notes, çà et là, pour indiquer certains détails de la mise en scène, que le bon moine, tout occupé de la personne et surtout de l'âme des patients, n'a pas eu le temps de remarquer, et que j'ai appris d'ailleurs.

RELATION FIDÈLE

de tout ce qui s'est passé à la mort des quatre Gentilshommes qui eurent la tête tranchée à Nantes, le mardi de la Semaine Sainte, 26 Mars 1720 (écrite par le P. Nicolas de Tous-les-Saints, religieux du couvent des Carmes de Nantes.)

« Vous souhaitez, Monsieur ⁽¹⁾, une relation fidèle de ce qui s'est passé à Nantes, le mardi de la Semaine Sainte 1720. Voilà, avec toute la sincérité possible, quels furent les derniers sentiments et les dernières paroles des quatre gentilshommes qui eurent la tête tranchée.

« Messieurs les commissaires de la Chambre Royale s'assemblèrent vers les cinq heures du matin. Leur séance ne finit et leur diner ne com-

(1) Cette relation est sous forme de lettre écrite à un ami du Père Nicolas.

mença qu'à la demie après quatre heures du soir ⁽¹⁾. M. de la Griollais, grand-prévost de Nantes, étoit venu avant quatre heures chez les RR. PP. Carmes demander, par ordre de la Chambre Royale, quatre confesseurs pour assister quatre gentilshommes à la mort. Les pères Pierre de Saint-François-Xavier; Mathieu de Sainte-Anne; Georges de Saint-Elisée, et Nicolas de Tous-les-Saints se rendirent au château de Nantes, conduits par M. de Gâtines, exempt de la maréchaussée. On les introduisit dans la chambre que MM. les commissaires venoient de quitter pour aller diner, après avoir porté leur jugement. M. de la Griollais les avertit que quatre gentilshommes étoient condamnés à la mort, que leur arrêt devoit être exécuté sous deux heures, et qu'il ne falloit pas manquer de leur en donner avis, afin qu'ils prissent mieux leurs mesures en mettant ordre à leurs affaires et conscience.

« Un officier de la Chambre vint, un peu de temps après, dire aux quatre religieux que l'un d'eux entrât dans une petite chambre voisine. Le Père Pierre, comme le plus ancien, s'avança. Il aperçut en entrant M. le marquis de Pontcallec à genoux, à qui on finissoit de lire son arrêt de mort ⁽²⁾. La douleur qui le saisit lui fit répandre quelques larmes, mais il ne fit aucune résistance lorsque les exécuteurs lui lièrent les mains et le fouillèrent, dans toutes ses poches, sans lui

(1) Les commissaires étoient au château à cinq heures, mais leur délibération ne commença qu'à six. « A neuf heures, MM de Mianne, commandants du château, firent mettre sous les armes la garnison, composée d'environ 160 invalides; ils leur firent distribuer de la poudre et du plomb; six pièces de canon de fonte de douze et de seize livres de balles furent montées sur leurs affûts, chargées et pointées sur la ville; on fit sortir du château tous ceux qui n'y demeuroient pas ou qui n'étoient pas de la suite de la Chambre Royale; les portes du château furent fermées. » A neuf heures, quatre compagnies de la maréchaussée, qui étoient alors à Nantes, arrivèrent aussi à cheval au château, mandées de la veille. A la vue de tous ces préparatifs, les habitants de Nantes devinèrent un arrêt sanglant, et presque tous les gentilshommes de cette ville en sortirent et allèrent à la campagne, pour n'être pas témoins de ce cruel spectacle. Ces détails, ainsi que le passage guillemeté, sont pris de la relation de Germain, huissier du Conseil d'Etat et de la Chambre Royale.

(2) Quand on alla avertir M. de Pontcallec de paraître devant les commissaires, il étoit au lit, où la fièvre le retenoit depuis huit jours; il marqua quelque impatience, demanda si ce seroit long, car il ignoroit absolument que ce fût pour entendre sa sentence, et comme on lui répondit qu'il ferait bien, dans tous les cas, de se bien vêtir à cause de sa maladie, il envoya poudrer sa perruque chez le barbier, s'habilla assez longuement, avec une certaine recherche. Puis, voyant de sa fenêtre la cour du château pleine de soldats, il en demanda la cause; on lui dit qu'on attendait ce jour-là même le maréchal d'Estrées, gouverneur du château. Enfin il monta dans la salle des séances de la Chambre. Le tout, d'après la relation de Germain.

laisser autre chose que son mouchoir. Il fut dans l'instant conduit à la chapelle avec son confesseur : — « Pensez-vous, mon Père, lui dit-il » d'abord, que Dieu veuille bien me pardonner mes péchés? » Son confesseur lui proposa plusieurs motifs de confiance en la miséricorde infinie de Dieu; le marquis ajouta qu'il avoit toujours beaucoup compté sur la protection de la sainte Vierge.

» Les Pères Mathieu et Georges, destinés pour assister MM. de Montlouis et du Couédic, entendirent aussi les derniers mots de leurs arrêts quand on les leur signifia, et les suivirent dans la chapelle, quand, après leur avoir liés les mains et les avoir fouillés, on les y conduisit successivement. La frayeur des jugements de Dieu et le regret de l'avoir offensé furent les premiers sentiments que ces messieurs témoignèrent d'une manière fort chrétienne à leurs directeurs, qui n'omirent rien pour leur rendre tous les services qu'ils pouvoient attendre de leur charité.

» M. de Talhouët Le Moyne fut le dernier à qui on prononça l'arrêt de mort. Je fus introduit dans la chambre lorsque M. le greffier en lisoit les derniers mots. Il étoit pour lors à genoux, comme avoient été les trois autres messieurs. Immédiatement derrière lui étoient debout trois ou quatre exécuteurs. On me fit demeurer un peu plus loin. Il me semble voir encore M. de Talhouët se relever d'un air fort pensif, les yeux baissés, mais avec la plus grande tranquillité du monde, pendant que les exécuteurs lui lioient les mains et le fouilloient. On le conduisit ensuite dans la chapelle, et on me donna ordre de le suivre. Comme nous y entrions, M. le marquis de Pontcallec, qui n'avoit rien dit en voyant entrer MM. de Montlouis et du Couédic, s'écria : — « Ah! voilà bien un honnête homme que l'on fait mourir! » — Il vint l'embrasser, en disant : — « Ah! mon cher ami, quelle injustice! » — Puis, se tournant vers moi : — « Ah! Père, quelle injustice! » — M. de Talhouët lui répondit trop bas pour que je pusse l'entendre; je dis seulement alors : « Ah! Messieurs, ce que nous ne » pouvons empêcher, souffrons-le d'une manière grande, généreuse et » chrétienne : recevez de la main de Dieu, et non de la part des » hommes, la disgrâce qui vous est arrivée. »

» Comme M. de Pontcallec continuoit de parler un peu haut, M. de Montlouis et le Père Mathieu, qui étoient dans le confessionnal, le

prièrent de ne point interrompre; c'est ce qui fit le retirer à main droite, au haut de la chapelle. Je fis alors, le mieux qu'il me fut possible, mon petit compliment à M. de Talhouët, d'un ton bas, pour ne point faire de peine à nos voisins : « La Providence me destine à vous rendre » service, monsieur, dans une occasion bien importante, mais bien » triste; c'est pour moi bien de l'honneur, mais bien de l'affliction. » Puisque Jésus-Christ a bien voulu mourir pour nous, je mourrais » aussi très-volontiers, à mon tour, pour votre salut; honorez-moi, » je vous prie, monsieur, de toute votre confiance : je ne la demande » que pour votre utilité. Ah! monsieur, il faut mourir d'un grand cœur » pour celui qui est mort pour nous, et dans la même semaine qu'il » est mort. » M. de Talhouët me répondit qu'il regardoit comme une grande grâce de Dieu de mourir dans la Semaine Sainte, et me témoigna que je lui ferois toujours plaisir de lui parler de la Passion de Notre-Seigneur.

» Comme il me parut s'avancer vers moi, je pris la liberté de l'embrasser. J'ajoutay d'un ton plus hardy : « Oh! monsieur, le monde » s'évanouit et s'enfuit loin de vous; l'éternité s'avance et se présente à vous; j'ay ordre de vous le dire monsieur : l'éternité, qui est » si longue, n'est éloignée de vous que de l'espace de deux heures. » Deux heures sont bien courtes, mais bien ménagées elles vous » procureront une éternité de gloire, de bonheur et de plaisir infinis. » Ne perdons donc pas un moment d'un temps si précieux; oublions » tout le monde, ne pensons plus qu'à Dieu, au Ciel et à l'éternité. » M. de Talhouët se mit à genoux pour commencer sa confession, qui étoit, disoit-il, toute prête, parce qu'il y avoit été depuis peu de temps; mais comme M. de Pontcallec, quoiqu'il fût à l'autre bout de la chapelle, pour peu qu'il parlât, faisoit tout retentir, M. de Talhouët me dit : — « En vérité, le marquis parle si haut, que l'on ne s'entend » pas. » — Je le priai de s'asseoir et d'examiner un peu sa conscience, pendant que j'irois l'apaiser.

» M. de Pontcallec se plaignoit avec assez de modération, mais d'un accent de voix un peu élevé. Jamais je ne luy entendis prononcer aucuns jurements ny aucunes paroles injurieuses. Voicy à peu près ce qu'il disoit : — « Quelle injustice! Lier les mains à des gentils- » hommes, cela ne se doit pas faire. Nous condamner à mort, sans

» jamais avoir tiré l'épée ny un seul coup de pistolet contre l'Etat!
 » Voilà donc cette Chambre Royale qu'on dit agir avec tant de dou-
 » ceur ! Quelle douceur ! Tant de fois on m'avait dit : — Pontcallec,
 » dis tout, déclare tout ce que tu sais ; c'est le moyen de n'avoir point
 » de mal. J'ai fait tout ce qu'ils m'ont demandé, et ils ne tiennent pas
 » ce qu'ils m'ont promis. On me disoit dimanche que M. de Mianne
 » avoit entre ses mains la grâce de M. de Montlouis. Pourquoi donc
 » luy lier les mains et à nous aussi ? Nous sommes donc les quatre
 » victimes, pendant qu'on en épargne tant d'autres plus coupables
 » que nous. » Il ne nommoit cependant personne.

» Toute la plainte de M. du Couédic étoit de s'écrier, de temps
 en temps : — « Seigneur, pardonnez-moy mes péchés ! mon Dieu, sauvez
 » mon âme ! » — M. de Montlouis garda toujours un profond silence,
 parce qu'il ne sortit point du confessionnal. Je m'avançai fort respec-
 tueusement vers M. de Pontcallec, et luy dis d'un ton assez bas, afin
 qu'il me répondit de même : « Ah ! Monsieur, que je suis désolé de vous
 » voir dans une sy triste situation ; il me semble avoir eu autrefois
 » l'honneur de vous voir au collège de Rennes : ah ! que ne puis-je, à
 » quel prix que ce soit, contribuer à votre consolation ! » — « Ah !
 » mon père, me dit-il d'un ton et d'un air fort doux, nous sommes
 » condamnés injustement. » — « Eh ! bien, Monsieur, repris-je, le Fils
 » de Dieu a bien voulu être condamné luy-même le plus injustement
 » du monde. Ce que je trouve de plus admirable dans tout le cours de sa
 » Passion, c'est qu'au milieu de toutes les injustices et de tous les ou-
 » trages qu'on lui faisoit, il gardoit toujours un profond silence, ce
 » qui a quelque chose de divin. C'est le propre des grandes âmes
 » d'étouffer courageusement toutes les plaintes inutiles. » Nous nous
 entretenmes ensemble tout bas et fort amialement, M. de Pontcallec
 et moi, l'espace d'un *Miserere*. Son confesseur, qui entendoit tout ce
 que nous disions, se joignit à moy pour l'encourager et l'exhorter à un
 silence généreux. Nos exhortations eurent tout l'effet que nous souhai-
 tions. Je me retiray en saluant MM. de Pontcallec et du Couédic, qui
 étoient sur le marchepied de l'autel. Ce dernier, voulant me rendre
 mon salut : — « Où est, dit-il, mon chapeau ? Où sont nos chapeaux ? »
 » — « Eh ! qu'avons-nous affaire de chapeaux, répondit en souriant
 » M. de Pontcallec, l'on nous en ôtera bientôt le moule. »

« A peine fus-je de retour auprès de M. de Talhouet, pour enten-

dre sa confession, que M. de Pontcallec et M. du Couédic se mirent à
 genoux pour commencer la leur, ce qu'ils firent à différentes reprises.
 Comme il n'y avoit qu'une chaise pour M. de Talhouet et pour moi,
 je le fis toujours asseoir, excepté quand j'entendis sa confession à deux
 reprises, ou quand nous nous mettions à genoux tous deux pour faire
 ensemble quelques prières. Je passay le reste du temps à me promener
 d'un bout de la chapelle à l'autre, en ruminant ce que je pourrois dire de
 plus touchant à M. de Talhouët pour l'animer et le consoler. A mesure
 qu'il me venoit quelques pensées, j'allois les lui suggérer, et puis je me
 repromenois. Il m'écoutoit toujours avec bien de l'attention. Après avoir
 entendu sa confession, je lui demanday si je pouvois luy rendre quel-
 ques services en écrivant à quelqu'un de sa famille ou de sa connois-
 sance. Il me pria d'écrire à M^{me} de Talhouët, son épouse, et me
 répéta deux ou trois fois son adresse, crainte que je l'oublie. Envi-
 ron demy-quart d'heure après, je luy dis qu'il falloit s'armer de pa-
 tience, de courage et de résignation contre les approches de la mort ;
 que si la vue d'une mort prochaine luy causoit quelques alarmes, il
 falloit se remettre devant les yeux Jésus-Christ au Jardin-des-Olives,
 plongé dans une tristesse mortelle et une sueur de sang à la vue du
 calice de sa Passion, mais qui, malgré des impressions si terribles,
 protesta généreusement plusieurs fois à son Père qu'il ne demandoit
 autre chose que l'accomplissement de sa sainte volonté, par ces pa-
 roles : *Verumtamen, Pater, non mea voluntas sed tua fiat.* M. de
 Talhouët me répondit qu'il n'étoit pas tant affligé de mourir que de
 laisser une pauvre femme désolée avec des enfants sans aucune res-
 source ; et il répéta ces mots : « Sans aucune ressource ! » avec ceux-ci
 après : « *Pater, non mea voluntas sed tua fiat.* » Je luy représentay que
 Jésus-Christ dans la croix avoit été extrêmement affligé de la désola-
 tion de sa sainte Mère qu'il voyoit présente, comme elle-même l'avoit
 été de la mort de son divin Fils : « Unissez, lui dis-je, votre affliction à
 » celle de Jésus et de Marie sur le Calvaire ; recommandez leur ma-
 » dame votre épouse et messieurs vos enfants ; ils ne perdront pas
 » leur Père qui est dans les Cieux. Vous-même, en y allant devant eux,
 » leur servirez de puissant intercesseur auprès de Dieu ; il est le pro-
 » tecteur des veuves et des orphelins. »

Nous fimes ensemble une prière : — « N'écrivez point d'abord à mon

» épouse, me dit-il, parce que je crains qu'en recevant la nouvelle de
 » ma mort elle meure de douleur, d'autant plus que c'est elle qui est
 » cause que je suis icy ; cause innocente ! elle croyoit bien faire, aussy
 » bien que tous mes amis qui me conseilèrent comme elle de me
 » rendre, parce qu'ils s'imaginoient que le prince Régent ne deman-
 » doit qu'une soumission. » Il m'enjoignit en même temps d'écrire à
 » Madame de Sainte-Catherine, religieuse hospitalière à Guéméné,
 dans l'espérance qu'elle prendroit toutes les mesures et précautions
 pour disposer peu à peu Madame de Talhouët à une sy triste nouvelle.

» Pendant que j'inspirois à mon pénitent différents motifs de bien
 souffrir, différentes pensées pieuses et des aspirations vers le Ciel, je
 dis par hazard ces mots : *Miserere mei, Deus, secundum magnam
 misericordiam tuam.* Je fus agréablement surpris de voir qu'au lieu
 de répéter ces mots comme il avoit coutume de répéter les mots et les
 prières que je luy insinuois, il continua par cœur ce psaume jusqu'à la
 fin, avec autant de présence d'esprit que l'auroit pu faire l'homme le
 plus tranquille.

» Vers ce temps, M. de la Griollais, grand-prévost, entra dans la
 chapelle, tenant d'une main un encrier avec des plumes, et de l'autre
 du papier blanc ; il me dit tout bas qu'il étoit à propos de sçavoir si
 ces quatre messieurs avoient quelques dettes, soit à l'Eglise, soit à
 quelques particuliers, parce que l'on écrivoit les premières sur le papier
 commun, les secondes sur le papier timbré, pour que les formalités de
 justice fussent mieux observées. Il resta par prudence auprès de la
 porte en dedans, et m'enjoignit d'aller faire de sa part cette proposition
 à ces messieurs. J'allay d'abord à M. de Pontcallec ; mais son
 confesseur étant assez proche de luy, après avoir fait une profonde in-
 clination au marquis, je dis comme en confidence au confesseur, mais
 d'un ton assez distinct pour que le marquis pût l'entendre : « Voilà
 » M. de la Griollais, grand-prévost, qui vient d'entrer ; il ne vient icy
 » que pour faire plaisir à ces messieurs, qu'il prie de déclarer s'ils ont
 » quelques dettes ; il y va de l'honneur et de la conscience de ces
 » messieurs de les déclarer ; ils ont tous trop de cœur et de piété pour
 » ne pas le faire volontiers ; faites-en la proposition à M. de Pont-
 » callec. »

» J'avançay quatre à cinq pas pour dire à peu près la même chose

à M. du Couédic et à son confesseur tout à la fois, parce que tous les
 deux se tenoient debout, appuyés sur la cornière de l'autel, et se
 joignoient de si près qu'on ne pouvoit parler à l'un sans parler à
 l'autre.

» Comme je descendois au bas de la chapelle, je vis M. de la Griol-
 lais et M. de Pontcallec se saluer mutuellement avec toutes sortes de
 civilités. Le père Mathieu, confesseur de M. de Montlouis, vint en
 même temps à ma rencontre, et me dit : « Si votre pénitent a quelques
 » dettes, il est de son honneur et de sa conscience de les déclarer. Parlez
 » luy-en : Monsieur le grand-prévost s'offre de les écrire et de les faire
 » payer. » Le Père retourna aussitôt vers son pénitent ; ils ne tardèrent
 pas à me venir demander tous deux le nom de M. le prévost. Je le leur
 dis, aussy bien que le sujet de sa venue. M. de Talhouët au lieu d'aller,
 comme firent les autres et comme je l'y invitois, parler luy-même à
 M. de la Griollais, me témoigna qu'il ne souhaitoit plus parler à
 personne qu'à moy, et me chargea de dire à ce monsieur qu'il ne se
 souvenoit pas de rien devoir à personne qui ne fût connu de madame
 son épouse, qui ne manqueroit pas de payer aussy exactement que luy-
 même.

» Dans cette première visite, M. de la Griollais écrivit assez confu-
 sément sur un même papier ce que ces messieurs luy dirent confusé-
 ment eux-mêmes. Il les salua tous, chacun en particulier. Comme il en
 agissoit avec eux d'une manière fort civile, il en reçut aussy toutes sortes
 d'honnêtetés. Je ne pus, dès lors, me dispenser de luy dire tout bas
 que j'étois charmé des dispositions sagement chrétiennes où je voyois
 M. de Talhouët. Il souhaita lui parler un moment luy-même ; mais,
 après que ce monsieur luy eût dit fort tranquillement qu'il s'appeloit de
 Talhouët Le Moyne, et que, comme il l'avoit déclaré, il ne se souve-
 noit pas devoir rien à personne qui ne fût connu à son épouse, qui ne
 manqueroit pas de payer tout, M. de la Griollais sortit et ne tarda pas
 à revenir.

» Il me donna commission d'aller demander à ces messieurs s'ils
 avoient quelques arrangements particuliers à mettre dans leurs affaires
 temporelles. M. de Pontcallec répondit, d'un ton un peu élevé : « Deux
 » heures pour mettre ordre à toutes nos affaires temporelles et à notre
 » conscience ! N'est-il pas vrai, Monsieur de la Griollais, que les

» Turcs nous donneroient plus de temps? » — « Pour moi, reprit M. du Couédic, il me faudroit pour le moins huit jours, afin de mettre à mes affaires tout l'ordre que je dois; mais que notre arrêt porte du moins vingt-quatre heures, et je feray toute la diligence possible. » — « Pourvu que j'achève ma confession générale, dit M. de Montlouis, je seray content; mais ce n'est pas trop d'une nuit pour la bien faire. »

» M. de la Griollais, rempli de charité et de politesse, pour ne point faire peine à ces messieurs, parut fort approuver ce qu'ils disoient, et se chargea d'en faire le rapport à M. de Châteauneuf et de l'appuyer de tout son pouvoir. Il avoit un peu auparavant témoigné être fort mécontent de la manière d'agir des exécuteurs, qui avoient osé fouiller ces quatre messieurs pour leur enlever tout ce qu'ils avoient dans leurs poches. Il les pria même de déclarer, chacun en particulier, combien on leur avoit pris, avec promesse d'en faire sa plainte pour qu'on leur rendit. Il écrivit sur un papier qu'il avoit été pris vingt pistoles dans la poche de M. de Montlouis, deux louis d'or et sept écus à M. de Talhouët, cinq ou six écus à M. du Couédic. Pendant que M. de la Griollais s'absenta pour porter sa requête et sa plainte à MM. les commissaires de la Chambre Royale, j'allay dire à M. de Talhouët, toujours retiré en prières au bas de la chapelle, qu'ils avoient quelques espérances de voir le lendemain, parce que M. le grand-prévost étoit allé, à la prière des trois autres messieurs, vers MM. les Commissaires solliciter un jour de délai; mais, au lieu de se réjouir, comme je l'espérois, de cette nouvelle, il me répondit en jetant un grand soupir : « Hélas! mon père, ce délai ne serviroit-il point de piège au démon pour nous perdre? » Pour moy, je suis tout prêt : pourquoi attendre à demain à mourir? »

» Je le félicitay sur une aussi heureuse disposition, et de ce qu'il imitoit en cela Jésus-Christ, qui désiroit ardemment sa Passion et sa mort longtemps avant qu'elle arrivât. Il me dit alors que madame de Talhouët n'ignoroit qu'une seule de ses dettes, qui étoit de cinquante écus, dûs depuis longtemps à son frère, officier dans les troupes; mais qu'il n'étoit pas nécessaire d'en rien dire à M. de la Griollais, parce que madame de Talhouët ne manqueroit pas de les payer au moindre avis que je luy en donnerois. Je me vis alors un peu embarrassé : la parfaite confiance que M. de Talhouët témoignoit pour son épouse ne me laissoit

aucun doute de son zèle à payer ses dettes; mais la crainte de la confiscation de ses biens me fit appréhender qu'elle ne fût hors d'état de le faire, et que manquant à être déclarées à M. de la Griollais elles ne manquassent aussi d'être payées, surtout celle de son frère, officier dans les troupes. Dans le moment que je me promenois en rêvant sur cette difficulté, M. de la Griollais rentra, et me dit d'aller demander à ces messieurs en quel endroit ils souhaitoient d'être enterrés. Je vis bien que c'étoit leur dire en termes couverts : « Votre requête est rejetée, il faut mourir sans délai. » Cependant M. de la Griollais, pour s'exempter de donner aucune réponse précise et claire qui pût alarmer ces messieurs, leur dit assez haut qu'il étoit venu transcrire au net sur du papier timbré ce qu'il n'avoit écrit pour chacun d'eux que confusément sur un papier commun. Pendant que je faisois mes tours, il se mit à écrire sur le prie-Dieu de la chapelle, à main gauche, près de M. du Couédic. Je fus ensuite demander à M. de Pontcallec s'il y avoit à Nantes quelques enfeux ou église particulière où il désiroit être inhumé, il déclara aussitôt : « Je veux être enterré dans l'église des Pères Carmes de Nantes, et je prie monsieur le greffier de leur donner trente pistoles de mon argent pour prier Dieu pour moy. » M. du Couédic me répondit, quand je luy fis une semblable demande : « Hélas! mon Père, pourvu que mon âme soit bien, que l'on mette mon corps où l'on voudra. »

» En retournant vers le bas de la chapelle, j'aperçus M. de la Griollais, qui étoit dans une posture fort gênée, tenant d'une main un chandelier et un encrier, et écrivant de l'autre. Je lui tins le chandelier tandis que je le consultais tout bas sur la dette de cinquante écus que M. de Talhouët m'avoit déclarée, qu'il jugea à propos de mettre en écrit sur ses papiers. Voici ce que je luy dictay de sa part et qu'il eut la bonté d'écrire : « Premièrement, M. de Talhouët Le Moyne abandonne entièrement le soin de ses affaires temporelles et de ses enfants à la disposition de sa chère épouse. Secondement, il ne se souvient de rien devoir qui luy soit inconnu, que la somme de cinquante écus qu'il doit depuis longtemps à Monsieur son frère, officier dans les troupes. » Je fis signe ensuite à l'un des quatre gardes ou archers, qui étoient au milieu de la chapelle, de venir tenir le flambeau auprès de M. de la Griollais qui continuoit d'écrire. Comme M. de Montlouis étoit au

confessionnal, je dis à son confesseur de luy demander son intention pour le lieu de sa sépulture, et j'allay faire la même demande à M. de Talhouët, qui me dit n'avoir aucune connoissance particulière à Nantes, et me fit à peu près la même réponse que M. du Couëdic. Je me retirerois pour en venir faire mon rapport, lorsqu'un des gardes m'avertit que M. de Talhouët m'appelloit; je revins: « Je souhaite, dit-il alors, mon Père, être enterré dans votre église, parce que j'ai beaucoup de confiance dans la sainte Vierge, qui y est spécialement honorée; et quand on rendra l'argent qu'on m'a pris, retenez les deux louis d'or; pour les sept écus. . . (il demeura un peu pensif) employez-les à faire des prières chez vous. » Après lui avoir dit quelque chose touchant la dévotion qu'il avoit à la sainte Vierge, reine du ciel, de la terre, des anges et des hommes pendant toute l'éternité, j'allay prier M. de la Griollais d'ajouter ce troisième article au billet de M. de Talhouët: « Il a déclaré de son propre mouvement qu'il souhaitoit être enterré dans l'église des Carmes de Nantes, et que, pour faire des prières à son intention, on leur donnât les deux louis d'or et les sept écus qu'il avoit sur luy quand on luy prononça son arrêt de mort. »

« Le confesseur de M. de Montlouis vint aussy rapporter qu'il désiroit d'être enterré chez les Carmes. M. de la Griollais dit alors un peu haut: « En voilà donc trois qui demandent à être inhumés dans votre église. Monsieur du Couëdic, déterminez-vous: l'église des RR. PP. Carmes est une des plus belles de la ville de Nantes. » M. du Couëdic répondit aussitôt: « Je vous prie, Monsieur, que l'on ne me sépare pas des autres; j'ai trois louis d'or dans une veste qui est dans ma chambre; qu'on les donne aux Pères pour prier Dieu pour moi. » — Peut-être parloit-il des Carmes en général; peut-être aussy parloit-il du confesseur en particulier. — M. de Montlouis dit aussy à M. de la Griollais qu'il avoit déposé cent trente-quatre livres entre les mains de M. de Mianne, qu'il souhaitoit qu'on les donnât aux Pères Carmes pour son enterrement et pour des prières à son intention; il demanda de plus que son chien couchant, qui étoit chez M. de Lépinay, fût donné à M. de Mianne. M. de la Griollais, après avoir achevé d'écrire, sortit, et revint un moment après, pour la dernière fois. Il étoit botté et tout prêt à monter à cheval. En entrant, il déclara que M. de Châteauneuf différoit l'exécution d'une demi-heure, parce

que les deux heures prescrites par la Chambre Royale étoient expirées (1) et au-delà. Ensuite, après avoir doucement représenté à ces messieurs que toutes les loix et ordonnances vouloient qu'un arrêt de mort fût exécuté le jour même qu'il est prononcé, il se retira. Vers ce temps-là, M. de Talhouët se ressouvint qu'il devoit un port de lettre, et me pria de le dire à M. de la Griollais. « C'est une bagatelle, » lui dis-je. — « Cela est vrai, me répliqua-t-il; mais il ne faut pas faire le moindre tort à personne. Les sept écus, ajouta-t-il, que les exécuteurs m'ont pris, je les avois reçus en prêt ou en don de M. de Villeneuve-Kersulien; mandez-le à mon épouse, sur votre témoignage elle ne manquera pas de les rendre, en cas qu'il les demande. Vous me ferez bien plaisir, ajouta-t-il, de faire une visite à ce monsieur pour luy marquer ma reconnaissance. »

« Une demi-heure après, les trois exécuteurs entrèrent dans la chapelle. Le principal fit le mieux qu'il put une espèce de compliment ou d'exuse à M. de Pontcallec. Il serra ensuite les liens dont ses mains étoient attachées. M. de Pontcallec dit alors que cela étoit fort inutile, et qu'il iroit tranquillement à l'échafaud, sans avoir les mains liées. Sur ce que l'exécuteur lui représenta que c'étoit à regret qu'il luy faisoit cette peine, mais que son devoir l'y obligeoit: « Fais donc! » dit froidement le marquis. L'exécuteur alla pour en faire autant à M. du Couëdic; mais l'ayant trouvé assez serré, il ne le toucha pas. Ce fut alors que M. du

(1) L'autorité militaire mit ces deux heures à profit pour prendre les dispositions suivantes. A cinq heures du soir « les portes de la ville furent fermées; on fit défilér le régiment de Saint-Simon (infanterie) à la place du Bouffay. Il fit sortir le peu de monde qui s'y trouva, et en occupa toutes les avenues de coin de rue en coin de rue depuis le château, et celles de cette place furent de plus barrées par des charrettes; on laissa seulement un peu d'espace à celle par où devoient passer les condamnés. M. de Mianne fils, commandant dans la ville en l'absence de M. de Croissy-Colbert, vint à la tête de huit gardes de M. le maréchal d'Estrées, fit dresser l'échafaud, ensuite monta dans la chambre criminelle du Présidial de Nantes qui donne sur cette place. Peu de temps après, le rapporteur (M. Brunet d'Evry) arriva aussi dans la chambre criminelle. Il étoit venu dans sa chaise à porteurs, escorté par un exempt et quatre gardes de la Chambre Royale à pied, la bayonnette au bout du fusil. » (Relation de Germain.) Le Présidial occupait les bâtiments de l'ancienne forteresse du Bouffay, où se trouvaient aussi les prisons ordinaires de Nantes. Cette ancienne forteresse formait le côté ouest de la place du Bouffay, qui étoit alors bordée, ausud, par les remparts de la ville et par l'hôtel des Monnaies, dont la façade, en se prolongeant vers l'est, formait le côté méridional d'une petite rue, dite rue de la Monnaie, débouchant à l'angle sud-est de la place du Bouffay, et par où le cortège des condamnés de 1720 arriva sur cette place, comme on le verra plus loin.

Couédic s'écria pour la première fois : « O monde trompeur ! quel malheur ! Après vingt-huit ans de services, voilà donc ma récompense ! J'ai de moy-même exposé mille fois ma tête pour le Prince ; aujourd'hui, il me la fait trancher sur un échafaud. » L'exécuteur s'avança vers M. de Talhouët ; mais quand je luy dis d'un ton un peu chagrin : « Il a les mains assez liées ! » il s'en retourna vers le haut de la chapelle, sans venir jusqu'à nous.

M. de Montlouis, dont la confession ne finissoit point, retarda notre sortie encore près de demi-quart d'heure, que j'employai à animer M. de Talhouët, en lui représentant les dispositions extérieures et intérieures de Jésus-Christ, conduit à quatre différents tribunaux, au Calvaire et par les rues de Jérusalem. Après cela nous sortîmes enfin (1) et marchâmes jusques à la place du Bouffay, dans cet ordre : M. de Pontcallec le premier, ensuite M. du Couédic, puis M. de Talhouët, et enfin M. de Montlouis ; chacun de ces messieurs avoit son confesseur à sa gauche, pour l'entretenir et le consoler ; un des exécuteurs marchoit après M. de Pontcallec, l'autre après M. du Couédic, le troisième après M. de Montlouis. Ce dernier, en descendant l'escalier du château, leva les yeux vers une fenêtre où étoit madame son épouse, et lui dit fort tendrement : « Adieu, ma chère femme, adieu ! je vais mourir. » Je

(1) « A huit heures et demie, les condamnés sortirent du château. D'abord étoient huit gardes de la Chambre Royale, sur leurs chevaux, deux à deux, chacun un flambeau à la main, ayant leur lieutenant à leur tête. Venoit après M. de Pontcallec, à pied, ayant d'un côté un Carme et de l'autre un valet de l'exécuteur, aussi à pied ; puis, M. du Couédic, M. de Talhouët et M. de Montlouis, de même. Les condamnés étoient bordés des deux côtés de huit invalides du château, à pied et chacun son fusil sur l'épaule. Après étoit le greffier, à cheval et en robe, au milieu de deux huissiers des requêtes de l'Hôtel et de la Commission (ou Chambre Royale), aussi à cheval et en robe. Derrière eux suivoit à cheval le prévôt des gardes de la Chambre, et la maréchaussée de Bretagne, au nombre de seize hommes à cheval, chacun un flambeau à la main, fermoit la marche. » (Relation de Germain.) Il résulte de cette description faite par Germain, que ledit Germain, qui n'étoit pas huissier des requêtes de l'Hôtel, mais huissier au Conseil d'Etat et privé du Roi (charge d'ailleurs plus relevée que l'autre) ne faisait pas partie du cortège et, par conséquent, n'assista point à l'exécution : ce point est important à noter. — Une lettre, écrite le lendemain du supplice, par un gentilhomme qui n'avait pu sortir de la ville à cause de la fermeture des portes, et qui vit l'exécution des fenêtres d'une maison de la place du Bouffay, remarque que les condamnés avaient la tête nue et chacun un crucifix à la main. Cette lettre se trouve aujourd'hui aux Archives départementales des Côtes-du-Nord ; j'en dois une copie à l'obligeance de mon excellent confrère M. Gaullier du Motay.

l'entendis luy répondre avec beaucoup de larmes et de cris, mais je ne distinguay pas les paroles (1).

A peine fûmes-nous sortis du château, que l'on fit halte, pendant que M. le greffier de la Chambre Royale lisoit tout haut un papier, en faisant prononcer à l'exécuteur les mêmes paroles que luy ; puis après, la marche recommença. — « Vous voyez, mon Père, me dit M. de Talhouët, que nous nous laissons conduire comme des agneaux à la boucherie. » — « C'est en cela, lui répliquay-je, monsieur, que vous vous rendez plus semblable au Fils de Dieu. Il pouvoit d'une seule parole renverser et anéantir tous ses ennemis, mais il savoit qu'il étoit plus digne de luy de faire éclater sa patience que sa force. » Il y a plus de mérite devant Dieu et plus de gloire et de générosité devant les hommes à supporter courageusement le mal qu'à le repousser avec impatience. » Quelques moments après, les cris et les gémissements du peuple, que nous entendions, me donnèrent occasion de luy dire : « Ah ! monsieur, on plaint votre sort, et on ne plaignoit pas celui de Jésus-Christ dans sa Passion. On ne vous conduit pas comme on faisoit le Fils de Dieu dans les rues de Jérusalem. » — « Ah ! quelle différence, s'écria-t-il, entre luy et moy ! » Que d'insultes mériterois-je pour mes péchés ! » Il me protesta plusieurs fois qu'il n'avoit pas dans le cœur le moindre ressentiment de haine contre ceux qui le faisoient mourir ni contre personne. Il produisit pendant la marche plusieurs actes de foy, d'espérance et de charité, de contrition et de résignation, et récita encore plusieurs versets du *Miserere*. Comme nous entrions dans la place du Bouffay : « C'est icy, mon Père, me dit-il, c'est icy notre Calvaire. » — « Oui, monsieur, c'est icy votre Calvaire, lui répliquay-je, c'est icy que

(1) L'huissier Germain rapporte ce trait avec un peu plus de détail : « Quand le cortège sortit du château, M^{me} de Montlouis, qui y étoit prisonnière et dont les fenêtres non grillées donnoient sur la cour, fit des hurlements épouvantables en voyant passer son époux. Elle lui cria : « Adieu, mon cher mari, je ne vous verrai plus ! » Elle voulut se précipiter d'un troisième étage ; M^{me} de Mellac Hervieux, qui étoit prisonnière avec elle, l'en empêcha. M. de Montlouis se retourna à ses cris, répartit sans s'émouvoir : « Adieu, ma femme, adieu ! » et continua sa marche avec une constance plus qu'humaine. » Au lieu de cette stoïque froideur, tant admirée de l'huissier, le P. Nicolas atteste que M. de Montlouis parla à sa femme « fort tendrement, » et c'est bien plus vraisemblable. — La lettre des Archives des Côtes-du-Nord rapporte qu'après ces adieux, M^{me} de Montlouis « tomba aussitôt évanouie et est depuis très-mal. »

» vous devez quitter la terre pour aller au ciel; les cieux sont déjà
» ouverts pour vous recevoir, si vous souffrez bien généreusement
» et bien chrétiennement. Dites à Dieu, notre Père céleste, mais d'un
» grand cœur : *Pater, fiat voluntas tua, sicut in cælo et in terrâ.* »

» Plus nous avançons et plus nous découvrons de soldats, c'est ce
qui me fit lui dire : « Il y a infiniment plus d'anges qui vous attendent
» et vous recevront avec joie dans le Ciel, qu'il n'y a de soldats pour
» être témoins de votre départ. » Il répéta plusieurs fois avec bien
du ressentiment : « *Pater, fiat voluntas tua.* »

» On nous plaça comme en file à douze ou quinze pas de l'échafaud,
que nous voyions de côté. M. du Couédic se trouva le plus avancé,
M. de Talhouët le touchoit, M. de Pontcallec touchoit presque M. de
Talhouët, et M. de Montlouis étoit un peu à l'écart, et plus bas, assez
proche, M. le greffier, qui étoit à cheval à la tête de plusieurs cavaliers
et qui faisoit encore répéter les paroles de l'écrit à l'exécuteur. M. du
Couédic, considérant l'échafaud, s'écria encore une fois : — « O monde
» trompeur! quel malheur! après vingt-huit ans de services, voilà
» donc ma récompense! » Son confesseur et moy nous le consolâmes
le mieux qu'il nous fut possible, en le priant de faire attention aux
récompenses éternelles. M. de la Griollais m'envoya dire par son
exempt, M. de Gâtines, qu'il falloit tâcher d'empêcher ces quatre
messieurs d'avoir la vue sur l'échafaud. M. du Couédic et M. de
Talhouët y tournèrent le dos, à la première prière que nous leur en
fîmes. M. de Pontcallec, malgré les instances de son confesseur et les
miennes, le regardoit toujours en nous disant : « Ah! mes Pères,
» quel étrange spectacle! » — L'exécuteur ayant demandé à M. de la
Griollais par lequel il commenceroit, il lui dit de les prendre au
hasard, mais que M. de Pontcallec restât le dernier, parce qu'il ne pa-
raîsoit pas si bien préparé que les autres ⁽¹⁾. Il s'adressa à celui qui

(1) Germain prétend que M. de Pontcallec fut exécuté en dernier lieu parce qu'on atten-
dait sa grâce, et que le président de la Chambre Royale « envoya même sur la route de
» Paris voir s'il ne viendroit point quelque courrier qui l'apportât. » Si le fait est vrai, il
prouve jusqu'à l'évidence que le sort de Pontcallec étoit connu à Paris avant la sentence de
Nantes; autrement l'on n'aurait pu attendre de Paris, à huit heures et demie du soir, la grâce
d'un individu condamné à Nantes quatre heures plus tôt. Donc l'arrêt avait été envoyé tout
fait de Paris aux Commissaires et ces simulacres de juges ne firent entre eux qu'un simulacre
de délibération : comédie et tragédie en même temps.

se trouva le plus proche; c'étoit M. de Montlouis, qui lui dit : « Pour-
» quoy moy le premier? » L'exécuteur lui dit là-dessus qu'il en souf-
» friroit moins ⁽¹⁾; mais son confesseur l'exhorta à regarder en tout la
volonté de Dieu et à l'accomplir généreusement. Il alla aussitôt dire
adieu aux trois autres et les embrassa; ils se firent tous quatre leurs
adieux, et réciproquement ils s'embrassèrent pour la dernière fois,
autant que le pouvoient des personnes qui avoient les mains liées.
L'exécuteur monta le premier sur l'échafaud, le patient ensuite, et le
confesseur le dernier. M. de Montlouis fit toujours paroître beaucoup
de fermeté, de piété, et de résignation. Quand je le vis prêt à s'age-
» nouiller auprès du poteau, je dis un peu haut : « *Sancta Maria, mater*
» *» Dei, ora pro nobis.* » Je ne prononçay que les quatre premiers
mots, M. de Talhouët et M. du Couédic continuèrent avec moy, et le
dernier ajouta tout le *Salve Regina*, en regardant tantôt le ciel
tantôt son confesseur ou moy, d'un ton de voix ferme, mais fort at-
tentif. M. de Talhouët disoit en même temps la même prière, les
yeux baissés et d'un ton plus bas.

» Aussitôt que M. de Montlouis eut reçu le coup mortel, je dis
un peu fermement : « Ah! Messieurs, ah! Messieurs, il est déjà dans
» le Ciel! le temps des douleurs est déjà passé pour lui, il jouit de la
» gloire où Dieu vous appelle. » Les pères Pierre et Georges dirent à
peu près la même chose à leurs pénitents. Un des exécuteurs étant
venu avertir M. de Talhouët de monter sur l'échafaud, il me dit d'un
air qui marquoit également de la tendresse et de la franchise : « Allons,
» mon Père, allons! » Je lui demanday en le suivant s'il n'avoit rien
sur sa conscience qui lui fit peine, il me répondit que non. Dès qu'il
eut les mains déliées, il dépouilla tranquillement lui-même son habit

(1) Cet exécuteur étoit le bourreau de Nantes; il s'appeloit Chaumont. « Dès la fin de la
» semaine de Passion, on lui avoit demandé s'il avoit un sabre et s'il avoit déjà coupé des té-
» tes. Sur ce qu'il répondit que non, et que d'ailleurs on sut que le sabre des exécutions
» étoit au Parlement de Rennes, juge ordinaire des gentilshommes, on ne trouva pas à pro-
» pos de le demander au greffier du Parlement, mais on dit à l'exécuteur de se pourvoir
» d'un instrument propre à couper des têtes sans faire languir, et de ne pas s'éloigner de
» quelques jours, afin qu'on le trouvât quand on en auroit besoin. » Ce bourreau novice, qui
n'avoit pas encore coupé de têtes, abatit celles des quatre gentilshommes avec une doloire,
sorte de grande hache, sur laquelle son valet frappait à coups de maillet quand le coup de
doloire n'avoit pas suffi à détacher entièrement le col du patient. (*Relation de Germain.*)

et sa veste ; mais quand l'exécuteur, pour faire tomber sa chemise au bas des épaules, la déchira un peu assez doucement devant l'estomac, mon cher pénitent me parut un peu frémir. Je tâchay de le rassurer, en l'exhortant à consommer bien généreusement son sacrifice et à élever son cœur vers le Ciel. Il cria pour lors avec les larmes aux yeux et d'une voix tremblante, mais fort distincte, à tous les assistants : « Ah ! Messieurs, priez Dieu pour moi ! » J'en vis plusieurs ôter leurs chapeaux et crier : « Oui, Monsieur, nous le ferons. » Et, se mettant à genoux auprès du poteau, il recommanda son âme à Dieu avec une grande ferveur, et prononça plusieurs fois : « *Jesus, Maria,* »

« Jésus, soyez-moy Jésus ! » et il mourut en prononçant ces mots.

« Vous savez, Monsieur, qu'il y avoit sur l'échafaud trois exécuteurs ; celui qui devoit donner le coup mortel étoit à la gauche du patient ; l'autre, qui devoit achever de couper les peaux qui pouvoient rester, étoit à la droite ; le troisième tenoit avec les deux mains la tête du patient pour l'empêcher de varier et l'attirer à luy. Le saisissement qui me surprit à la vue du corps de M. de Montlouis étendu sur l'autre bord de l'échafaud, et le désir d'être toujours sous les yeux de M. de Talhouët, fit que je me mis à côté du troisième exécuteur ; cette situation fut cause que les deux jugulaires, ouvertes comme deux pompes, me couvrirent de sang le visage et la chappe. Je descendis aussitôt de l'échafaud, sans faire réflexion sur le triste équipage où j'étois ; j'accourus vers MM. de Pontcallec et du Couédic et leur criay en les abordant : « Ah ! Messieurs, que je suis édifié ! ah ! la belle mort ! jamais je ne vis de mort plus chrétienne ; il est mort en prononçant le nom adorable de Jésus, et je puis assurer qu'il l'a bien imité. » M. de Pontcallec me répondit : « Le vôtre, mon Père, étoit le plus honnête homme du monde ; ils étoient tous trois fort honnêtes gens ; mais où trouver au monde un plus honnête homme que l'étoit M. de Talhouët ? » — Ah ! Monsieur, lui répliquay-je tout hors de moy-même, imitez-le donc, imitez sa générosité à souffrir chrétiennement. »

« Pendant que le Père Pierre luy inspiroit des sentiments fort chrétiens sur la patience et le pardon des injures, le Père Georges m'avertit que j'avois le visage et la chappe ensanglantés. En m'essayant je vis M. du Couédic monter sur l'échafaud, s'y mettre un peu de temps

à genoux avant de se déshabiller, pour offrir à Dieu son sacrifice ; je me tournay encore vers M. de Pontcallec, en lui disant de nouveau : « Ah ! Monsieur, imitez votre cher amy ; imitez sa résignation et sa générosité à mourir chrétiennement ; ou plutôt imitez Jésus-Christ, le grand modèle des chrétiens. Il ne faisoit d'attention à ceux qui l'affligeoient que pour leur pardonner ; sa principale attention étoit de recevoir les tourmens de la main de Dieu et de lui recommander son âme : *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum.* Il ne l'appelle pas son Dieu, mais son père, *Pater.* » M. de Pontcallec m'interrompit : — « Dieu, dit-il, est notre père, qui est dans les Cieux. » — « Oui, Monsieur, lui répliquai-je, Dieu est notre bon père ; il vous tend les bras, mettez donc toute votre confiance en lui. » Il répéta fort tranquillement et bien attentivement ces mots : « *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum.* »

« Dans ce moment, j'entendis M. du Couédic dire plusieurs fois : « *Jesus, Maria, credo,* » et je le vis en même temps recevoir le coup de mort. M. de Pontcallec, qui ne voulut jamais perdre de vue les trois messieurs décapités avant luy, se tourna pour lors vers M. le greffier à de la Chambre Royale et luy dit d'un ton assez élevé, parce qu'il étoit un peu éloigné : — « Monsieur le greffier, vous avez de l'argent moy, ne manquez pas, je vous prie, de faire prier Dieu pour moy. » M. le greffier, en le saluant, le luy promit. Le marquis se retourna vers son confesseur et moy : — « Je prie Dieu, mes Pères, nous dit-il, qu'il m'envoie tout le mal que je souhaite aux autres ; je ne veux de mal à personne, je pardonne de bon cœur à tous ceux qui m'en ont fait. » L'exécuteur l'avertit incontinent de monter sur l'échafaud : — « Voilà, » dit-il, un compliment bien triste ! » Cependant, il le suivit fort tranquillement avec son confesseur. Etant sur le point de monter l'échelle, son confesseur m'a dit qu'il se tourna vers quelques messieurs pour leur demander pardon, et les pria de prier Dieu pour lui. Etant monté sur l'échafaud, il dit plusieurs fois ces mots : « *Cor contritum et humilatum, Deus, non despicias,* » que son confesseur lui avait souvent répétés dans la chapelle du château. Je l'entendis aussi prononcer à haute voix : « *Jesus, Maria,* » et ces paroles qu'il avoit peu de temps auparavant fort approfondies : « *Pater, in manus*

» *tuas commendo spiritum meum.* » Et en l'instant il reçut le coup mortel de l'exécuteur.

» Toutes les exécutions étant faites, un des messieurs de la maréchaussée vint nous dire d'aller faire ouvrir notre église, pour y recevoir les corps décapités. Nous tâchâmes de prendre notre chemin vers les Rôtisseries et par la rue de la Bâclerie; mais nous trouvâmes les rues barricadées par quantité de charrettes et trois rangs d'infanterie, de sorte qu'il nous fallut retourner par la rue du Port-Maillard, par où nous étions arrivés. Cette rue, aussy bien que celles du Château et des Jacobins, étoit bordée de soldats des deux côtés (1).

» Fort peu après notre retour, les exécuteurs, escortés par plusieurs archers à cheval, amenèrent à la porte du couvent les quatre corps dans une charrette (2), au lieu de les amener, comme nous l'espérions, à la porte de l'église; et les corps sans autres linges que leurs chemises, furent transportés par le cloître sur le tombeau où nous avons accoutumé de mettre nos religieux morts, pendant l'office et messe d'enterrement, afin de faire le lendemain la même chose pour ces quatre messieurs. Nous eûmes soin de distinguer les quatre têtes, et, après avoir placé chacune avec le corps qui lui convenoit, on en marqua les noms sur quatre billets différents avant de les ensevelir. M. de la Griollais vint luy-même les reconnoître et approuva la distinction qu'on en avoit faite. Quelque temps après M. de Châteauneuf nous envoya dire, par un de ses gardes ou archers,

(1) Ces rues bordées de soldats étoient évidemment celles qu'avaient parcourues les condamnés en se rendant du Château au Bouffay. Ils avaient donc dû suivre la rue Basse du Château, celle des Carmélites (partie comprise entre la rue Basse du Château et la place des Jacobins, et qu'on appelle maintenant rue de Jussieu) la place des Jacobins, la rue des Jacobins (dite aujourd'hui rue de l'Emery), la rue du Port-Maillard, enfin la rue de la Nonnaie, par où ils étoient venus déboucher sur la place du Bouffay.

(2) M. de Robien raconte que, pendant qu'on transportait sur une charrette les corps des suppliciés du Bouffay aux Carmes, une des quatre têtes se perdit en route, et qu'on fut obligé de retourner à sa recherche. Mais je ne sais si l'on doit faire grande attention à cette anecdote; car sur les circonstances particulières de l'exécution, M. de Robien semble avoir été très-mal informé; la plupart du temps il ne s'accorde ni avec la Relation du P. Nicolas, ni avec celle de Germain, quoiqu'il ait dû avoir quelque connaissance de cette dernière, mais par extrait incomplet ou rapport inexact. Il ne faut pas oublier non plus que Robien écrivait une trentaine d'années au moins après les événements.

qu'il falloit, dans la nuit même et au plus tôt, enterrer ces quatre corps sans aucun son de cloches ni chants d'église, avec ordre de dire la grande messe du lendemain avec des ornements blancs.

» Le Père sacristain fit entrer quatre femmes dans le bas-chœur de l'église pour ensevelir les corps, et quatre hommes pour faire quatre fosses sur une même ligne, au haut de la nef, pendant que les religieux, qui étoient dans le chœur d'en haut, récitoient matines et laudes de l'office canonial. Après qu'ils eurent fini, le R. P. Fortunat, sous-prieur, fit les quatre enterrements en récitant avec les autres religieux, mais sans chanter, les prières ordinaires de l'Eglise pour l'inhumation des morts. M. le marquis de Pontcalleg fut placé le premier, du côté de l'Evangile, vis-à-vis l'autel de sainte Anne; à côté de sa fosse est celle de M. de Talhouët Le Moine; M. du Couédic est vis-à-vis la porte du chœur, et M. de Montlouis devant l'autel de saint Joseph: les quatre fosses éloignées de deux ou trois pieds les unes des autres, sont distinguées chacune par un carreau de fayence. M. de la Griollais les vint voir de grand matin, et, sur ce que le Père sacristain lui représenta que nos rubriques nous défendent, le mercredi saint, à la messe les ornements blancs et ne permettent que les violets, il dit que l'intention de M. de Châteauneuf étoit seulement que nous ne nous servissions point d'ornements noirs, comme on a coutume de faire pour marquer le deuil, et que, pourvu que la grande messe ne fût pas pour ces messieurs, cela suffisoit, et que nous ferions bien de célébrer le plus que nous pourrions de messes basses pour le repos de leurs âmes: ce que nous ne manquâmes d'exécuter aussi ponctuellement qu'on l'avoit promis. »

Après un pareil récit tout commentaire serait superflu, et nous ne pouvons que répéter avec un grand écrivain de notre temps: « C'est un devoir pour l'histoire de rendre pleine justice à ces morts vertueuses et fortes, qui agissent puissamment sur les sentiments des peuples et qui relèvent au fond des cœurs les causes perdues sur

» les champs de bataille (1). » On peut ajouter aussi que, comme l'échafaud de lord Capell, celui des quatre victimes du Régent « indigna et attendrit tout le pays. » La désolation fut grande à Nantes et se fit ressentir dans toutes les classes de la population ; on avait eu beau écarter, repousser le peuple loin du funèbre spectacle, on ne put étouffer ses gémissements en faveur des victimes ni ses malédictions contre les juges, au point que ceux-ci n'osèrent, ce soir-là, paraître dans la ville. Les témoignages sur ce point sont unanimes : « Nantes est dans une consternation achevée, » écrit un gentilhomme enfermé malgré lui dans la ville pendant la durée de cette tragédie ; « de moitié d'homme, il ne s'y est passé de jour aussi triste que celui d'hier 26 mars (2). » Et si celui-ci est un Breton et un gentilhomme, le premier huissier de la Chambre Royale ne parle pas autrement ; il rapporte même un trait fort expressif de cette indignation populaire (3). De Nantes, cette colère contre les bourreaux, ce douloureux attendrissement pour les victimes, passèrent en un clin d'œil dans toute la Bretagne et presque dans tout le royaume ; aussi le Père Lobineau pouvait écrire, en 1721, sans craindre d'être démenti, « que de tous ceux qui ont été informés de l'exécution qui se fit à Nantes l'année dernière (et dans quel canton du monde n'a pas été porté le bruit de cet acte sévère de justice ?) il n'y a eu personne qui n'ait été touché de commisération pour ces gentilshommes (4). »

Cependant, après la quadruple exécution du 26 mars 1720, l'échafaud du Bouffay resta debout ; et le lendemain, il s'y joua une nouvelle scène, moins sanglante heureusement que celle de la veille. Sur cet échafaud on leva une potence ; puis contre chaque côté de ce poteau on attachait une expédition de l'arrêt de la Chambre Royale, avec

(1) M. Guizot, *Histoire de la République d'Angleterre*, t. 1^{er} p. 26, à propos du supplice de lord Capell, en 1649.

(2) Lettre inédite, déposée aux Arch. des Côtes-du-Nord.

(3) Après avoir achevé le récit du supplice, Germain ajoute : « La consternation fut grande. La chaise de M. d'Evry (le rapporteur) étant revenue à vide (du Présidial), on jette une potée dessus ; les porteurs veulent se plaindre : on leur dit qu'on voudrait avoir haché en pièces celui qui étoit dedans. »

(4) *Réplique à M. l'abbé de Vertot*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 1, p. 466.

quatre petits cartons représentant chacun un homme dont on coupe la tête et portant au-dessous le nom de l'un des seize contumaces condamnés par cet arrêt à la peine capitale (1). Ainsi se fit la décollation en effigie de MM. de Talhouët de Bonamour, de Lambilly, Hervieux de Mellac, de la Berraye (Couëssin), de Talhouët de Boishorant, de Trevelec de Bourgneuf fils, Cocquart de Rosconan, le comte et le chevalier de Rohan-Pouldu, du Groësqer l'aîné et l'abbé du Groësqer, de la Houssaye père, de la Boissière de Kerpedron, le chevalier du Croscro (Landivy), Le Gouvello de Kerantré et de Villegley (Labbé).

Mais là ne se bornaient pas les rigueurs édictées contre les vingt Bretons, présents ou absents, condamnés à mort le 26 mars : il y avait de plus la confiscation des biens. Par son arrêt de ce jour, dont nous emprunterons les termes, la Chambre Royale « ordonne que tous les fiefs desdits condamnés, tant présents que contumax, qui se trouveront être tenus immédiatement du Roy, demeureront réunis au domaine de la Couronne ; déclare leurs autres biens meubles et immeubles, en quelques lieux qu'ils soient situés, acquis et confisqués au profit du seigneur Roy, sur iceux préalablement pris la somme de 30,000 livres, applicables aux hôpitaux de Nantes, de Rennes et de Vannes, par égales portions ; ordonne aussi que les murailles nouvellement construites et toutes les fortifications faites en la maison ou château de l'Ormoy (2) seront démolies et abattues ; ordonne en outre que toutes les marques de seigneurie et d'honneurs qui sont dans les maisons ou châteaux des condamnés, tant présents que contumax, seront démolies, abattues ou effacées, tous les fossés desdites maisons et châteaux comblés, tous les bois de haute futaie, comme avenues et autres servant à la décoration, seront coupés à la hauteur de neuf pieds (3). » En même temps, la charge de conseiller au Parlement de M. de Lambilly était déclarée vacante au profit du Roi.

Ces dispositions de l'arrêt du 26 mars ne furent point exécutées en toute rigueur. Dès l'année 1720, les plus proches parents et héritiers

(1) Relation de Germain.

(2) C'est l'Ourmoie en Nivillac, près la Roche-Bernard, appartenant à M. de Talhouët de Bonamour.

(3) Recueil imprimé des arrêts et lettres-patentes de la Chambre Royale.

présomptifs de huit des condamnés furent, par lettres-patentes⁽¹⁾, mis en possession de tous les biens confisqués sur ces derniers, à la réserve des fiefs tenus immédiatement du Roi, qui restèrent réunis à son domaine, par respect pour le principe de l'inaliénabilité des domaines de la couronne. Mais l'année suivante, le 3 avril, sur la réclamation énergique des Etats de Bretagne, le Roi, par un brevet signé de lui, rendit tous les biens des condamnés, y compris les fiefs ci-dessus, à ceux qui en eussent dû hériter selon la Coutume, si les vingt Bretons, décollés ou effigés par suite de l'arrêt du 26 mars 1720, étaient morts ce jour-là de mort naturelle sans aucune condamnation⁽²⁾.

Pendant qu'on disposait ainsi de leurs biens, les malheureux effigés erraient en terre étrangère. La plupart s'étaient réfugiés en Espagne,

(1) Savoir : 1° le chevalier de la Berraye, frère du condamné de même nom, par lettres du 12 avril 1720 (*Livres des Mandements de la Chambre des Comptes de Nantes*, vol. XLVII, f. 242 v°); 2° Jean-Joseph et Thérèse de Talhouët, frère et sœur de M. de Talhouët-Boisorhant, le 12 avril (*Id. ibid.* f. 241); 3° Jean-Jacques, Alexis, Anne, Jeanne, Marie Rose, et Louise de Talhouët, fils et filles de M. de Talhouët-Bonamour, le 15 avril (*Id. ibid.* f. 242); 4° M^{me} la marquise du Plessix-Bellière, nièce du chevalier du Croscro, le 18 avril (*Id.*, vol. 48, f. 10); 5° Olivier de la Houssaye, fils unique de M. de la Houssaye, le 14 juin (*Id. ibid.* f. 17 v°); 6° Anne Simon de Kerbringal, femme du s^{eur} Marin, cousine-germaine du côté maternel de M. de Montlouis, en juillet (*Id. ibid.* f. 24); 7° Louis-Marcel du Groësquer de Kerballon, cousin-germain de M. du Groësquer l'aîné et de l'abbé du Groësquer, le 30 août 1720 (*Id. ibid.* f. 40 v°).

(2) Voici le texte de cette pièce, qui ne se trouve point dans le Recueil imprimé des lettres patentes et arrêts de la Chambre Royale : — *Brevet pour les héritiers et successeurs de ceux qui ont été condamnés par arrêt de la Chambre Royale de Nantes.* « Aujourd'hui, 3^e du mois d'avril 1721, le Roy étant à Paris, ayant égard aux très-humbles remontrances qui lui ont été faites par les députés et procureurs-généraux-syndics des Etats de Bretagne, et voulant favorablement traiter et donner des marques de sa clémence royale aux héritiers et successeurs de ceux qui ont été condamnés par arrêt de la Chambre Royale de Nantes du 26 mars 1720, et dont les biens ont été ou réunis au domaine ou confisqués au profit de Sa Majesté. Elle a, de l'avis de M. le duc d'Orléans, régent, fait don de tous les fiefs, immédiatement tenus d'Elle ou réunis au domaine, et de tous les biens meubles et immeubles confisqués à son profit, à ceux à qui ils auroient appartenu, suivant les lois et coutumes des lieux où ils sont situés, pour en jouir par eux, du jour de la condamnation comme ils auroient pu faire en cas de décès de ceux sur lesquels ils ont été réunis ou confisqués, si la réunion et la confiscation n'avoient pas été prononcées. A l'effet de quoy Sa Majesté a ordonné de faire expédier le présent brevet et toutes lettres-patentes sur iceluy; lequel, pour assurance de sa volonté, Elle a signé de sa main et fait contresigner par moy, conseiller-secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances. Signé LOUIS, et plus bas PHÉLY-BEAUX. » (Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds de l'Intendance, liasse *Chambre Royale*)

quelques-uns en Italie, chez le duc de Parme, père de la reine d'Espagne, seconde femme de Philippe V. A Parme, en Espagne surtout, on s'efforça de soulager leur infortune, et plusieurs d'entre eux arrivèrent même à des positions fort honorables. Ainsi, d'après des traditions et des mémoires de famille, M. de Bonamour devint lieutenant-général des armées d'Espagne, MM. de Boisorhant et de Lambilly eurent des emplois importants dans la magistrature et dans la diplomatie. Le comte de Rohan-Pouldu (Jean-Baptiste), qui était encore fort jeune en 1720⁽¹⁾, fut élevé presque aussitôt au grade de brigadier des armées de Sa Majesté Catholique, qu'il avait déjà le 25 mai 1723, quand il épousa, au camp devant Gibraltar, Marie-Louise de Veltoven, belle-fille du général marquis de Montréal, qui commandait ce camp. Le chevalier de Rohan-Pouldu (Jean-Louis), frère puîné du comte, eut, peu de temps après, la charge de premier gentilhomme de l'infant don Philippe, duc de Parme. Le fils aîné du comte de Rohan-Pouldu et de Louise de Veltoven resta lui-même au service d'Espagne, obtint le grade de lieutenant des gardes wallones de Sa Majesté Catholique, puis entra dans l'ordre de Malte, dont il fut le dernier grand-maitre, ayant été élu à cette haute fonction en 1775, à l'âge de cinquante ans.

Le dernier grand-maitre de Malte avait un frère son puîné, une sœur son aînée, qui tous deux revinrent en France; nous retrouverons la sœur dans un instant.

Pourtant, tous les Bretons fugitifs n'eurent pas dans leur exil une fortune aussi heureuse, du moins si nous en croyons Saint-Simon, qui, dans ses fameux Mémoires, parle ainsi de nos exilés : « Plusieurs de ces Bretons, qui se sauvèrent à temps, se retirèrent par mer en Espagne, où tous eurent des emplois et des pensions. Peu y firent quelque petite fortune, qui ne les consola pas de leur pays et du peu qu'ils y avoient quitté. Beaucoup y vécurent misérables et méprisés, par la plus que médiocrité à quoi se réduisit bientôt ce qu'on leur avoit donné. Quelques-uns revinrent en Bretagne, après la mort de M. le duc d'Orléans et le changement de toutes choses, mais fort obscurément chez eux. La plupart moururent en terre étrangère. Telle

(1) Son père ne s'étant marié qu'en 1690, il ne pouvait avoir au plus que vingt-neuf ans.

» est presque toujours l'issue des conspirations et le sort de tant de gens, qui, en celle-ci, perdirent la tête, ou leur état, leurs biens, leur famille, pour errer en terre étrangère et y demander leur pain et le recevoir bien court (1). » Ce sort est triste, sans doute ; mais, pour les Bretons, il le fut moins que ne l'imagine Saint-Simon. Il croit qu'ils ne conspiraient que pour le duc du Maine et pour leur propre ambition, pour accroître à leur pouvoir ce *peu* qu'ils avaient et l'échanger contre des titres, des croix, des pensions, pour devenir des personnages et monter un jour, qui sait ? au banc sacro-saint de la pairie. Jamais on ne se trompa davantage. Saint-Simon savait par cœur Versailles et le Palais-Royal ; il ne soupçonnait pas les Bretons. Ce *peu*, qu'il regarde de si haut, les contentait entièrement ; car ce peu, pour chacun d'eux, c'était la tombe de son père et le berceau de sa race, l'antique manoir des ancêtres, où la famille s'abritait depuis les Croisades, et d'où elle exerçait dans la paroisse son autorité patriarcale ; c'était la liberté sacrée léguée par la duchesse Anne, le vieux droit, les bonnes coutumes : ce peu, c'était la Bretagne. Mais ils voulaient le garder, ce *peu*, et le transmettre à leurs fils comme ils l'avaient reçu de leurs pères. De leurs pères ils avaient reçu une patrie libre ; libre ils devaient la garder, et défendre cette mère chérie — fût-ce au prix de leurs vies et de leurs fortunes — contre les mortelles étreintes du despotisme. C'est pour remplir ce devoir qu'ils avaient lutté de toutes leurs forces contre le joug façonné par les tristes serviteurs de la Régence, et c'est pour l'avoir rempli qu'ils étaient réduits à vivre du pain de l'étranger ; mais du moins ce cuisant dépit de l'ambition trompée n'en redoublait pas pour eux l'amertume, qu'eût adoucie au contraire, si la chose était possible, la conscience du devoir courageusement accompli.

Heureux ceux qui purent enfin, après un long exil, revoir la Bretagne ! De ce nombre furent, entre autres, Alexis Le Gouvello et Auguste-François du Groësqer. Ce dernier, depuis son retour, reçut même deux fois de ses compatriotes, et en deux circonstances remarquables, un public témoignage de sympathie qui mérite d'être noté.

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Cheruel, format in-12, t. XI, p. 277.

Dans le mois de janvier 1737, un peu moins de vingt années après son premier exil, Auguste du Groësqer épousait, à Rennes, une gracieuse enfant, qui au nom breton de Rohan joignait le prénom castillan de Rita (1), c'était la fille du comte de Rohan-Pouldu et de Louise de Veltoven. Les Etats se trouvaient alors assemblés, et ils assistèrent en corps au mariage. En honorant ainsi de leur présence l'union de l'ancien conjuré de 1719 avec la fille d'un des chefs de la conjuration, les trois Ordres montraient assez combien le souvenir de cette lutte était encore populaire dans toute la Bretagne.

Vingt ans plus tard, le 17 janvier de l'an 1757, les Etats étant encore réunis à Rennes et leur session finissant, on tendit de noir l'église du couvent des Cordeliers, on y apporta un cercueil, et bientôt près de ce cercueil, comme vingt ans auparavant devant l'autel nuptial, vinrent se presser les trois Ordres de l'assemblée de la province. Le mort couché dans cette bière était Auguste du Groësqer, « doyen de Messieurs de la Noblesse, décédé à la suite des Etats », dit le registre des sépultures de Saint-Germain de Rennes.

Ainsi, après avoir tant lutté pour la liberté bretonne, et pour elle souffert l'exil, la confiscation, la mort même en effigie, ce vieux champion de la province s'en revint s'éteindre, on peut le dire, sur son premier champ de bataille. En ce temps-là on se croyait tenu, on se faisait honneur d'avoir des convictions, d'y rester fidèle, et de les servir fermement jusqu'à son dernier soupir. Depuis, nous avons changé tout cela !

A. DE LA BORDERIE,
Ancien secrétaire de l'Association Bretonne.

(La fin au prochain numéro.)

(1) Marie-Pélagie-Gabrielle-Louise-Rita de Rohan, baptisée le 25 janvier 1724 dans l'église Saint-Roch du camp de Gibraltar. — La présence des Etats de Bretagne au mariage de M. du Groësqer est attestée par des mémoires de famille, dont je dois la communication à mon ami M. Charles de Kerandec'h.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES.

ITINÉRAIRE DE SAINT POL
A BREST (1).

TROISIÈME PARTIE.

Si l'on descend jusqu'à son embouchure le ruisseau de l'Aber-Ildut qui coule sous Saint-Renan, on arrive au bourg nommé Lanildut, en mémoire de ce disciple de saint Budoc qui apporta à Plourin, comme nous l'avons dit, les reliques de son maître. De l'autre côté du passage de l'Aber, est la paroisse de Lambaul dont l'église occupe l'emplacement d'un monastère de saint Paul. Paul ou Pol était le disciple d'Idut, et ce dernier le disciple de Budoc. Pol eut à son tour pour disciple Arzel, patron de Plouarzel et son compatriote, qui, comme tant d'autres personnages de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, vint au VI^e siècle évangéliser et civiliser les rudes populations des côtes de l'Armorique. M. Ozanam, de regrettable mémoire, et notre confrère M. de la Borderie, au Congrès de Morlaix, ont fait ressortir l'influence des saints sur notre civilisation et ils ont discuté la valeur de leurs actes. Malgré les fables dont plusieurs de ces actes sont entremêlés, c'est toujours à eux qu'il faut avoir recours pour éclairer les ténèbres qui couvrent notre histoire antérieurement au XI^e siècle.

La paroisse de Plouarzel renferme, sur le bord de la côte, la cha-

(1) Voir la *Revue*, t. VI, pages 301-317.

pelle de Trézien, lieu de dévot pèlerinage, offrant, dans sa construction, deux nefs jumelles séparées par des arcades de vaste dimension et un porche décoré des armes du Chastel. Au fond de l'anse de Portzmoguer est le manoir de ce nom, berceau d'une famille qui a donné à la marine un capitaine illustré par le combat livré en 1513, devant Saint-Mathieu, à une flotte anglaise. Portzmoguer ne pouvant éteindre l'incendie qui s'était déclaré à bord de sa nef la *Cordelière*, voulut du moins entraîner avec lui son ennemi dans l'abîme, et s'accrochant au vaisseau-amiral anglais la *Régente*, ils sautèrent ensemble avec tout leur équipage.

On a voulu de nos jours sauver de l'oubli le nom de ce vaillant capitaine, en le donnant à une frégate; mais pourquoi avoir rendu ce nom méconnaissable par l'altération qu'on lui a fait subir, et avoir appelé cette frégate le *Primauguet* au lieu de Portzmoguer? Est-ce ainsi qu'on doit écrire l'histoire au XIX^e siècle?

Hervé de Portzmoguer, le héros de la *Cordelière*, était fils de Jean de Portzmoguer qui comparut à la montre générale de Léon, en 1481, en équipage d'archer en brigandine et sous luy un *cougier et un page*, et de Marguerite Calvez, de la maison du Prédic en Plougonvelin. A une montre postérieure reçue en 1503, Hervé est excusé de ne pas comparaitre parmi les nobles de Plouarzel, « pour ce qu'il est au convoi, » dit le procès-verbal de la montre. On nommait ainsi un armement maritime sous la charge de l'amiral de Bretagne, destiné à préserver et garder les navires marchands sortant des ports du duché, et à escorter, spécialement au temps de la vengeance, ceux qui revenaient des ports du Midi de la France et d'Espagne avec des chargements de vins. Hervé de Portzmoguer ne laissa pas d'enfants de sa femme, Jeanne de Coëtménec'h; mais son nom s'est perpétué jusqu'à nos jours, dans les descendants d'un de ses frères.

Plusieurs relations nous ont été conservées du mémorable combat de la *Cordelière*. La première est un poème latin de Germain Brice, traduit en vers français, par Pierre Choque, l'un des rois d'armes d'Anne de Bretagne. Ce second poème a été publié en 1845 avec une savante dissertation et des notes par M. Jal, historiographe de la marine, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale. D'Argentré a

donné dans cette langue monumentale du XVI^e siècle, si riche et si flexible, une autre version de la mort héroïque de Portzmoguer, mais les noms de ses compagnons de gloire sont omis dans ces divers auteurs. Nous les empruntons à une relation de Pierre du Louët, neveu de la veuve de Portzmoguer :

« Le jour de Saint-Laurent, l'an 1513, s'entrecrochèrent la carrague de Bretagne nommée la Cordelyère et la carrague d'Angleterre nommée la Régente, bien près du Raz de Saint-Mahé, et combattirent jusques à la nuit, de sorte qu'ilz s'entrebrûlèrent tous deux et brûlèrent comme chenevottes, et tous ceulx qui dedans estoient moururent, sinon bien peu qui s'échappèrent à force de nager. Il y avoit une autre nef d'Anglois que Portzmoguer mit sous l'eau à grands coups d'artillerie, et estime-t-on qu'il en mourut d'Anglois environ 1300 personnes et de Bretons environ 500 : entre lesquelz mourut le capitaine Portzmoguer, Hervé Coëtménéch, expectant de Coëtjunval, Morice Kerasquer, expectant de Quilimadec, François Le Bailliff, Tanguy Kerlezroux, Martin Le Nault, maistre de la carrague; Jean Le Saint, Christophe de l'Isle; Gabriel Brézal, Olivier et Yvon Nuz, Yvon Kerdrein, Jean Bouteville, Maudet Quinyou, Jean Tanguy, Loys Dolou, Yvon Le Digouris, Guillaume Miorcec, Jean Kermelec et plusieurs autres gentilshommes et marins. » Germain Brice avait aussi composé, pour un énéotaphé à élever au vaillant capitaine breton, l'inscription suivante, que nous voudrions voir dans l'église de Saint-Louis de Brest, à côté de celle du brave du Couëdic :

*Magnanimi manes Hervei nomenque verendum
Hic lapis observat, non tamen ossa legit.
Ausus enim Anglorum numerosa occurrere classi
Quae patriam infestans, jam propè littus erat,
Chordigera invectus regali puppe, Britannis
Marte prius sævo cominus edomitis
Arsit Chordigera, in flammâ extremâque cadentem
Servavit moriens excidio patriam.
Prisca duos ætas Decios miratur, at unum
Quem conferre queat, nostra duobus habet.*

Le manoir de Portzmoguer n'est plus aujourd'hui qu'une simple ferme; il doit avoir la même étymologie que la paroisse de Ploumoguier qui l'avoisine, et nous avons remarqué que dans les lieux où le mot *moguier* (muraille) entraît en composition, on trouvait généralement des ruines romaines. L'église de Ploumoguier vient d'être reconstruite à l'exception de son clocher; celle de Trébabu (sous le vocable de Saint-Tugdual, surnommé Pabu), rebâtie en 1739, se rencontre ensuite avant d'arriver au Conquet, et fut élevée sur l'emplacement du premier monastère de Saint-Pabu et non loin de l'anse de Portz-Pabu, ainsi nommée du lieu où ce saint débarqua en Armorique. On trouve aux environs de Portz-Pabu quelques monuments celtiques décrits par M. de Fréminville, et l'on doit visiter la chapelle du manoir de Kermorvan, dans laquelle fut transporté, en 1634, le corps de Christophe de Cheffontaines, général de l'ordre des Cordeliers et archevêque de Césarée, mort à Rome en 1594. Notre honorable confrère M. Le Vot, en rapportant la longue épitaphe de son tombeau, lui a consacré une notice dans la *Biographie bretonne*. Christophe était fils de Jean de Penfeutenio (ou en français *Cheffontaines*), sieur de Kermorus, sénéchal de Léon, et d'Anne de Coëtquis, et oncle de Tanguy de Penfeutenio, sénéchal de Saint-Renan, marié à Catherine, dame de Kermorvan, mort en 1640 et dont on voit aussi la tombe dans la chapelle de Kermorvan. Elle porte un écusson écartelé de Penfeutenio et de Kermorvan, sur le tout de Kermorvan; enfin, une autre pierre est sculptée aux armes de René de Penfeutenio son fils, écartelées de celles de Perronnelle Le Jar, sa femme, et chargées d'un écusson de Kermorvan, brochant sur le tout.

Le Conquet est une place fort ancienne, qui a soutenu un grand nombre de sièges; elle fut, en dernier lieu, brûlée par les Anglais, en 1558, et huit maisons seulement échappèrent à la violence des flammes. Quelques-unes existent encore et se distinguent facilement par leur architecture. Guillaume du Chastel, sieur de Kersimon, paroisse de Plouguin, capitaine de l'arrière-ban de Léon, arriva à l'improviste sur les pillards, les tailla en pièces et les força à se rembarquer; mais cette vengeance ne compensa pas les pertes supportées par les habitants. On voit, par une enquête ordonnée par Henri II, après avoir pris le serment des

témoins oculaires, que le dommage fut évalué à 200,000 livres, somme énorme pour cette époque. Cette enquête, fort curieuse, qui nous a été conservée par D. Morice (1), démontre l'importance ancienne du Conquet, ville aujourd'hui bien déchue. L'ennemi ruina en même temps plusieurs des bâtiments claustraux de l'abbaye de Saint-Mathieu, détruisit 37 navires et s'empara de toute l'artillerie de la place, composée de 300 pièces de fer et de fonte, comme arquebuses à crocs, mousquets, passe-volants et fauconneaux. Il ne reste plus rien des anciennes fortifications du Conquet, et l'on croit que la ville a été déplacée, à une époque fort reculée, et qu'elle s'élevait d'abord au fond de l'anse de Portzliogan, le *Portus staliocanus* du géographe Ptolémée, point extrême de l'une des voies romaines partant de Vorganium (Carhaix) dont nous avons entretenu le Congrès de Quimper, en 1847.

Le Conquet dépend au spirituel de la paroisse de Lochrist, église du XVI^e siècle, surmontée d'une fort belle flèche, dont la nef, avec ses arcades ioniques, paraît postérieure à celles ogivales sans chapiteaux élevées au-dessus des transepts. La maîtresse vitre du chevet, avec ses meneaux flamboyants, a conservé des vitraux de couleur d'une bonne exécution. Les orgues sont décorées d'une galerie sur laquelle sont sculptées les statues des douze Apôtres. D'autres bas-reliefs sont encore à noter dans cette église; celui de la chasse au cerf de saint Eustache et le jugement de saint Yves entre le pauvre et le mauvais riche. Elle renferme aussi le tombeau de Michel Le Nobletz, mort en 1652 et né en 1577, dans la paroisse de Plouguerneau, au manoir de Kerodern, zélé missionnaire qui acheva de catéchiser les habitants du Bas-Léon et particulièrement ceux des îles de l'Iroise, imbus d'une foule de superstitions païennes. Ce saint prêtre est représenté à genoux sur un sarcophage de marbre noir, et sa mémoire est aussi vénérée dans la Basse-Bretagne que celle des saints canonisés. C'est aussi à Lochrist que reposent les cendres du célèbre lexicographe breton Le Gonidec, né au Conquet en 1775 et inhumé en 1845, sous un monument élevé par souscription et exécuté par le ciseau de M. Poilleu.

(1) D. Morice, t. III, Preuves, col. 1225.

Jetons un dernier regard sur l'église de Lochrist et sur sa flèche aérienne, car il est probable que nous ne les reverrons plus. Une affiche, placardée sur l'une de ses portes, vient de nous apprendre que sa reconstruction a été mise en adjudication. Nous sommes conséquemment fort exposés à voir s'élever à sa place une variété des églises de Cléder, Taulé, Plouguerneau, Ploumoguier, Guipavas, où nos descendants s'ils sont archéologues, ne trouveront pas beaucoup d'intérêt. Dans tous les travaux que peut nécessiter le mauvais état d'un monument, il semble qu'on devrait se rapprocher de ce qui existe déjà; c'est là le principe que le Comité historique des arts et monuments a expressément recommandé de suivre; mais ce principe n'est pas compris du plus grand nombre. Nous permettra-t-on de rappeler à cette occasion le texte des instructions du Comité? « En fait de monuments délabrés, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir, et dans aucun cas, il ne faut supprimer (1). »

Nous touchons à la fin de notre course, et en même temps à l'extrémité de l'ancien monde. Nous voici, en effet, à la pointe Saint-Mathieu, nommée par les Bretons Locmazé Pen-ar-bed (la cellule de Saint-Mathieu de fin-de-terre), nom que notre département a retenu en y ajoutant toutefois une faute d'orthographe par la suppression d'un R dans Finistère.

Sur cette pointe escarpée, minée par les flots de l'Océan, se brisant contre d'innombrables rescifs, de pieux cénobites, conduits par saint Tanguy, avaient, au VI^e siècle, bâti un monastère. La nuit, quand les tempêtes de l'hiver étaient descendues, quand le monastère disparaissait dans des tourbillons d'écume, tranquilles, retirés au fond de leurs cellules, les religieux s'endormaient aux murmures des orages, en s'applaudissant de s'être embarqués dans ce vaisseau du Seigneur, qui ne périra point. La légende ajoute que saint Tanguy choisit pour asseoir sa fondation l'endroit où avait été débarqué le chef de saint Mathieu, que des marchands avaient apporté d'Ethiopie; mais la translation au VI^e siècle des reliques de saint Mathieu n'est pas prou-

(1) Depuis que ceci a été écrit, l'église de Lochrist a été démolie et reconstruite au Conquet.

vée et paraît même n'avoir été effectuée qu'au XII^e siècle. Ce monastère fut converti, en 1157, en une abbaye de l'ordre de saint Benoît et eut pour principaux bienfaiteurs Hervé, comte de Léon, mort en 1169, et autre Hervé, petit-fils du précédent, mort en 1208. De l'église paroissiale, il ne reste qu'un beau portail du XIV^e siècle et le transept nord ; mais l'église abbatiale, à l'ouest de la précédente, présente encore des ruines imposantes et beaucoup de ses parties doivent avoir été élevées du temps des deux princes que nous avons nommés ; c'est-à-dire de 1157 à 1208.

Le gable occidental a une porte en plein-cintre, garnie d'une archivolte à crochets à l'extérieur et dont l'intrados est trilobé. Au-dessus s'ouvre une grande fenêtre aussi en plein-cintre, accostée de deux petites en entonnoir. La nef se compose de six arcades ; les deux premières en plein-cintre brisé et en pierres de tuffeau, les suivantes en lancettes, en pierres de granit. La première arcade est supportée d'un côté par un pilastre avec chapiteau en chanfrein, de l'autre par une colonne cylindrique à chapiteau formé de feuilles d'eau. Les autres colonnes avec leurs corbeilles en feuilles de trèfle sont également cylindriques à l'exception de deux plus modernes, dont le fût est octogone. Le collatéral nord, joignant les cloîtres, est percé de fenêtres en entonnoir ; le collatéral sud, élargi au XIV^e siècle, a un second rang d'arcades en tiers-point et des pignons percés de fenêtres à tympan rayonnants dont les meneaux inférieurs sont, à l'imitation du style perpendiculaire anglais, coupés par un meneau horizontal. Les transepts, beaucoup plus élevés que la nef, sont décorés d'un triforium en ogive trilobée, ainsi que le chœur qui a de chaque côté deux arcades reposant sur un groupe de huit colonnettes et se termine par un chevet droit percé d'une fenêtre flanquée extérieurement de deux arcs-boutants. Derrière les déambulatoires existait la chapelle de la Vierge et à l'extrémité du transept nord le clocher aujourd'hui ruiné. La voûte du chœur et du pourtour, quoique privée de toiture, subsiste encore avec ses nervures croisées. La nouvelle édition d'*Ogée* signale à la clef de voûte un écusson aux armes de Menou. Ce serait alors une voûte bien moderne, car Saint-Mathieu n'a pas eu d'abbé de ce nom avant 1658. Nous n'avons pas remarqué cet écusson ; mais parmi les

ruines de l'église, nous avons à noter un autel en Kersanton, dont l'arcature simulée en talon annonce le XV^e siècle et qui porte ces inscriptions gothiques :

*Vous qui par ici passez,
Priez pour les trépassés.
Misere mei Deus.*

Une pierre d'enfeu aux armes des du Chastel, timbrées d'un heaume ayant trois tours pour cimier, se remarque encore dans les débris, et les clefs de voûte de deux enfeux dans le collatéral nord, portent des écussons sur l'un desquels est *une face surmontée et soutenue d'un lézard*, et sur l'autre *mi-parti une aigle et deux épées en barre*. Nous n'avons pu réussir à retrouver l'attribution de ces deux blasons ; mais nous avons été plus heureux pour un autre écu, surmonté d'une crose en pal et chargé d'une bande accompagnée de deux lions. Cet écu appartenait à Claude Dodieu, évêque de Rennes et abbé de Saint-Mathieu. Né pour les grandes affaires, ce prélat fut successivement ambassadeur de France auprès du pape Paul III et de l'empereur Charles-Quint et l'un des Pères du Concile de Trente. De retour dans sa patrie, il assista au couronnement de Catherine de Médicis et aux Etats généraux de 1557, et après le sac que les Anglais firent du Conquet et de l'abbaye de Saint-Mathieu, il en releva les bâtiments incendiés. C'est le seul des abbés de ce monastère qui ait acquis quelque célébrité à moins de citer Côme Rugieri, florentin, conseiller et aumônier d'Henry III, qui fut un sujet de scandale pour toute la communauté. Convaincu d'athéisme par ses moines, ils jetèrent son corps, à sa mort arrivée en 1615, dans la même fosse qu'un âne, à ce que rapporte l'historien latin de l'abbaye (*). Elle ne jouissait plus au moment de la Révolution que du faible revenu de 3500 livres et on y envoyait, comme dans un exil, les religieux de l'ordre qui s'attiraient une punition.

Cette basilique appartient aujourd'hui au Domaine, qui l'a entourée

(*) Cujus in atheismo demortui cadaver asini sepulturâ donatum est, anno 1615 ; quâdam composuerat superstitionos, impiasque barolationes, etc.

d'une clôture et qui y entretient un gardien. Ce dernier empêche bien d'en enlever les pierres, mais quoique classée parmi les monuments historiques, on n'a jamais pris aucune mesure pour y arrêter les ravages du temps. Il ne nous reste pas grand chose à signaler jusqu'à Brest au point de vue archéologique. Le bourg de Plougonvelin n'a rien conservé d'antérieur à l'incendie que les Anglais y allumèrent en 1538 ; son église, sous l'invocation de saint Guenaël, disciple de saint Guenolé, est tout à fait moderne. Notons seulement dans le cimetière, un calvaire de 1622 et au maître-autel un rétable de 1768. L'église de Plouzané, sous l'invocation de saint Sané, disciple de saint Patrice et évêque d'Irlande, a été rebâtie de 1775 à 1779, par l'ingénieur Besnard, auquel la ville de Brest est redevable de quelques travaux d'utilité publique. Suivant Albert le Grand, la première église bâtie par saint Sané et celle de Locmaria, sa trêve, auraient remplacé des temples d'idotes.

Locmaria renferme le château de Kervasdoué, possédé depuis le XV^e siècle par les descendants directs d'Alain de Kerguziau, sieur de Kervasdoué, archevêque dans une montre de 1481, époux de Méance de Quilbignon et fils juveigneur de Jean de Kerguziau, sieur de Kerguziau, paroisse de Boharz, et d'Adelice Le Normand.

Saint-Pierre-Quilbignon est encore une église moderne, et nous n'apprenons rien aux habitants de Brest en leur parlant du pèlerinage de Sainte-Anne-du-Portic. Cette dévote chapelle appartenait en 1481, ainsi que le manoir du même nom, à Hervé Le Rodellec, franc-archer de la paroisse de Quilbignon, en 1471, lequel portait pour armes *deux flèches en pal*, que l'on remarque sur une ancienne porte du château du Portic où ses descendants habitent encore.

Nous touchons enfin aux remparts de Brest, ou plutôt à ceux de Recouvrance. Avant leur construction, cette dernière ville dépendait au spirituel de Quilbignon et s'était formée bien antérieurement à Brest, autour d'un bourg nommé Sainte-Catherine et aux pieds d'une bastille, depuis appelée la Motte-Tanguy, chef-lieu d'une juridiction haute, moyenne et basse appartenant à la maison du Chastel.

En 1346, le duc Jean IV fit bâtir dans le bourg de Sainte-Catherine une chapelle nommée Notre-Dame-de-Recouvrance. On y consacrait

de nombreux ex-voto pour le retour et pour le recouvrement des navires expédiés de Brest ; plus tard le côté tout entier de la ville bâti sur la rive droite de la *Penfeld*, a pris le nom de Recouvrance. La chapelle nouvellement réédifiée n'offre plus rien de remarquable, non plus que l'église de Saint-Sauveur, érigée en paroisse en 1750. La bastille de Quilbignon, dont on voit toujours les ruines consistant en une grosse tour du XIV^e siècle, fut abandonnée en 1580 et remplacée, pour servir de baillage à la seigneurie du Chastel, par un hôtel situé *rue de la Tour*, reconnaissable aux armoiries du Chastel, sculptées au-dessus de sa porte.

Mais avant de prendre place dans le *chaland* primitif, au moyen duquel les habitants des deux rives communiquent ensemble depuis l'occupation romaine, nous emprunterons à un auteur du XV^e siècle la description topographique du port et de la rade de Brest. « Au giron d'icelle ville, la commiction fluvieuse de la *Penfeld* et de la mer salée fait seure et agréable station aux navires. Car la terre du milieu d'elle par curvation naturelle, s'estend aussi comme un bec jusque près l'autre rive du fleuve, et par celuy obstacle empêche la fureur de la mer et donne repos au port, délaissant espace assez ample par lequel les nefz entrent ainsi que par un huis. Et quand elles y sont regues, elles ne craignent point être fatiguées par la rage des vents ni par le débatement des ondes... En celles parties est un trespas de mer par lequel l'on passe d'Acknense en Crauzon, qui est contraint et brief, appelé Morgul, signifiant gueulle de mer (goulet), pourtant que les terres s'approchent l'une de l'autre, et par petit intervalle y sont distantes ; et ne cesse l'eau qui se départ de l'Océan de courir par celle gueulle par cours hastifs, puis, quand elle l'a passée, elle fait un peilage en manière d'un grand estang qui se départ par plusieurs ports et rivages. »

S'il est facile de donner l'étymologie du nom de Recouvrance, l'étymologie de Brest est sujette à plus de controverse. Le château de Brest a-t-il été élevé sur l'emplacement du *Brivates portus* de Ptolémée, du *Gesocribate* de la table de Peutinger, ou ces deux localités étaient-elles distinctes ? Voilà déjà une première énigme à résoudre. Nous négligerons l'acrostiche de Pierre Le Baud : *Britannorum Regum*

Equorea Statio (station maritime des rois de Bretagne) qui aurait servi à composer le nom de la ville; nous aimons mieux sa description topographique. Nous préférons même à l'acrostiche, le roi *Bristoc*, tout en l'abandonnant à Albert le Grand et à son annotateur.

Nous ne discuterons pas à M. Athénas l'interprétation du cri de *Breis, Breis* (Bretagne), que les matelots bretons en revoyant la terre natale auraient exclamé; et s'il fallait, à notre tour, assumer la responsabilité d'une étymologie problématique, nous dirions que le nom de Brest nous paraît formé par la contraction des deux mots bretons *Bec-Rest* (*le bout du bois*) et en raison de la position de cette ville à l'extrémité de la forêt de Landerneau, qui s'étendait jusqu'à la mer (1).

Il est difficile d'admettre que les Romains, vainqueurs des *Ossismii*, aient négligé une position aussi avantageuse que Brest pour y établir un château; mais les vestiges de cette première construction ne sont pas aisés à retrouver après les nombreux changements apportés à diverses époques aux modes de défense. Cependant, lors des réparations que l'on fit en 1832 aux ateliers de l'artillerie, on mit à nu la base d'une grosse tour ronde d'appareil romain, bien en dedans de la ligne actuelle des fortifications et sans aucun raccord avec elle. L'existence de cette tour, le nom de tour de *César*, conservé d'âge en âge à l'une de celles qui protègent l'entrée du port; les assises régulières en petites pierres cubiques noyées dans du ciment et divisées par des cordons de briques, que l'on remarque jusqu'à une hauteur de trois mètres environ, à la base de la courtine reliant l'entrée du château à la tour des *Anglais*, d'une part, et au bastion de *Sourdéac*, de l'autre; enfin la découverte relatée par Caylus, de vases de terre trouvés près de Brest en 1762, contenant 30,000 médailles d'argent à l'effigie des empereurs qui régnèrent sur les Gaules depuis

(1) Une forêt est un bois ouvert, c'est-à-dire sans clôture. C'est là, en effet, ce que signifie le mot breton *forest*, ainsi que nous essaierons de le montrer. On nous accordera bien qu'il ne vient pas du *silva* de la haute latinité; nous ajouterons que le *foresta* de la basse latinité est postérieur au substantif *rest*, aujourd'hui hors d'usage, mais employé, soit seul, soit en composition dans un grand nombre de noms de lieux ou de familles, comme : Rest, Restou, Restic, Restigou, Kerrest, etc. Quant à l'adjectif *for*, il a conservé le sens d'ouvert. Le *foris* (ouverture) et le *forum* (marché ouvert, foire) des Latins, n'a pas d'autre étymologie que *for*, aussi bien que le verbe *forare* (forer, faire une ouverture.)

Alexandre-Sévère jusqu'à Postume (222-267), nous amènent à conclure que le château de Brest a une origine romaine. La courtine dont les fondations ont conservé l'appareil gallo-romain, pourrait donc remonter jusqu'au III^e siècle et dans plusieurs coupures verticales, remplies dans cette muraille par un appareil plus moderne, il nous a semblé reconnaître les arrachements de tours demi-cylindriques d'un petit diamètre, supprimées à l'époque où l'on a exhaussé tout cet ouvrage de fortification.

Suivant une ancienne tradition, saint Jaoua dont nous avons décrit la tombe à Plouvien, chassé de son monastère de Daoulas par les habitants de cette ville ingrate, aurait trouvé refuge à Brest et prédit que dorénavant Daoulas irait toujours en diminuant et Brest en augmentant. On ne peut nier que jamais prophétie se soit mieux vérifiée, mais le nom de Brest ne paraît pour la première fois dans l'histoire qu'au XI^e siècle. La chronique de Nantes écrite à cette époque, rapportant la mort violente du roi Salomon de Bretagne, place le lieu où fut consommé ce crime *apud oppidum quod dicitur Bresta* (1). Le château appartenait de temps immémorial aux souverains particuliers du Léon; il fut cédé par l'un d'eux au duc de Bretagne, Jean Le Roux, en 1239, et nous pensons que c'est à ce prince que l'on doit attribuer plusieurs des parties de la construction actuelle. Son plan figure un trapèze flanqué du côté nord-est qui regarde la ville, de deux grosses tours entre lesquelles est percée la principale entrée. A l'angle de droite est le bastion de Sourdéac, construit en remplacement d'une vieille tour qui tombait en ruines, par René de Rieux, marquis de Sourdéac, gouverneur de Brest en 1597. La tour d'Azénor fait saillie sur la façade qui regarde les quais à l'ouest; du côté du sud-ouest les tours dites de Brest, de César et de la Madeleine protègent l'entrée du port sur la troisième et la plus petite face du trapèze; enfin la tour dite des Anglais, construite par leurs soins en 1374, pendant qu'ils occupaient la place au nom d'Edouard III, domine la rade et l'anse de Porztrein du quatrième côté. Tous ces ouvrages sont reliés entre eux par un chemin de ronde garni autrefois de parapets saillants et de machicoulis que

(1) D. Morice, t. 1, preuve col. 142.

Vauban fit raser en 1680, ainsi que les toitures coniques qui surmontaient les tours, afin de pratiquer sur les plates-formes des embrasures destinées à l'artillerie. On ne voit plus de machicoulis qu'aux deux tours de l'entrée principale et à celles d'Azénor et de César, et ces deux dernières, rondes à l'extérieur, sont à pans coupés à l'intérieur. Entre la tour de César et la tour de la Madeleine, est une porte de derrière jadis fermée par un pont-levis; elle ouvrait sur une esplanade nommée *Parc-au-Duc*, coupée aujourd'hui par un chemin percé dans le roc pour descendre au port. En avant du portail, du côté de la ville, Charles de Cambout, baron de Ponchâteau, lieutenant-général pour le roi en Basse-Bretagne, fit ajouter, en 1558, un ravelin dans lequel sont pratiquées des casemates et des meurtrières; les armes de ce seigneur, entourées du collier de saint Michel et surmontées des armes du roi, se voyaient à l'angle saillant de cette fortification, dont la construction fut, selon *Ogée*, confiée à un architecte italien nommé Pietro Flédran. Dans l'intérieur du château est une vaste cour qui a conservé à gauche un vieux bâtiment datant du règne d'Henri IV, et appelé le *quartier de Plougastel*. Derrière cet édifice se trouvait la chapelle démolie en 1819 et qui, d'après *Ogée*, avait des fonts baptismaux et des registres de baptêmes, mariages et sépultures, ce qui indiquerait qu'avant la construction de l'église des *Sept-Saints*, elle avait servi d'église paroissiale aux habitants groupés autour du château.

En dedans de l'enceinte que nous venons de décrire et entre le bastion de Sourdeac et la tour d'Azénor, se voit le donjon du château, autre forteresse bâtie dans la première, en forme de parallélogramme, isolée du reste de la place par un fossé profond, et munie de tours à deux de ses angles. Les ouvertures diverses percées à une grande hauteur étaient les unes en cintre, les autres en lancettes; malheureusement le génie militaire vient de moderniser tout cet ensemble d'une façon déplorable au point de vue archéologique. Ce sont les appartements du donjon qu'occupaient les ducs de Bretagne quand ils séjournaient à Brest, et ils ont aussi servi de prison, en 1347, à Charles de Blois, avant d'être transféré en Angleterre. On y voit la grande salle des gardes, une chapelle pratiquée dans l'épaisseur des murs avec

une voûte à nervures retombant sur des consoles grimaçantes, et de vastes cuisines.

Il règne au-dessous de ces murs souterrains et des cachots où l'air extérieur et la lumière ne pénètrent jamais, et auxquels on descend par un escalier dont les rampes sont divisées par une galerie à jour, en ogives trilobées. D'une première crypte, une voûte surbaissée conduit, par un étroit couloir en pente, à une trappe formée d'une pierre plate glissant dans une coulisse, unique ouverture d'un gouffre profond qui se refermait pour toujours sur les malheureux destinés à périr dans les *oubliettes*.

De l'étude comparative des différentes parties du château de Brest avec d'autres châteaux du moyen-âge, il nous semble résulter qu'après la muraille gallo-romaine dont nous avons parlé en commençant, les plus anciennes constructions dont il se compose, sont la tour dite de *César* avec la tour d'*Azénor* et la tourelle qui lui est adossée, lesquelles en raison de leur petit diamètre et de leur petit appareil paraissent remonter au XIII^e siècle.

Le donjon fut élevé à la fin du siècle suivant par ordre du roi Richard II d'Angleterre, ainsi qu'il résulte de *l'apointement* fait entre ce prince et le duc Jean IV, en 1397, touchant la délivrance à ce dernier, des chastel, ville et bastide de Brest (1).

On trouve dans les registres de la chancellerie de 1405 à 1415, des mandements pour le paiement, à Guillaume du Perrier, maître de l'œuvre du chastel de Brest, des travaux qu'il y avait effectués. Les mêmes documents assignent pour date certaine au portail et aux deux tours servant aujourd'hui de prison, l'année 1464. La tour dite des *Anglais*, construite vers 1374, paraît avoir été doublée d'un revêtement ou chemise en pierre de taille à la fin du XV^e siècle, âge qui d'après les comptes des trésoriers généraux de 1481 à 1487, d'accord avec le fort diamètre et le bel appareil des tours de Brest et de la Madeleine, doit s'appliquer aussi à ces deux ouvrages. Enfin le ravelin de Ponchâteau, élevé avec ses barbicanes en 1558, et le bastion de

(1) *Rez.... cum nuper per quemdam tractatum.... castrum et villa de Brest in Britannia, ac quidam locus super quem quendam bastidam nuper erigi et fieri fecimus per nomen castrum de Brest, etc.* (D. Morice. T. II, preuves, col 677.)

Sourdéac, construit avec ses guérites d'angle en pierre de grand appareil, en 1597 (fortifications que nous avons déjà indiquées), complètent les données archéologiques que nous pouvons présenter sur le château. Nous ne vous entretiendrons pas des cinq sièges qu'il a soutenus pendant les guerres du XIV^e siècle, parce qu'on en trouve les détails dans tous les historiens; il suffit de dire que les Duguesclin et les Clisson furent impuissants à s'en emparer, et qu'il ne fut jamais pris de vive force. La chétive bourgade qui végétait à cette époque au pied de ces tours orgueilleuses, fut enclose dans une muraille par le comte de Montfort, vers 1341. C'est la première enceinte de la ville qui embrassait seulement les rues *Charronnière*, *Haute des Sept-Saints* et *Neuve des Sept-Saints*. En dehors de cette enceinte, quelques familles de marins et d'armateurs bâtirent successivement des maisons le long du rivage qui forme aujourd'hui le quai *Tourville*, et firent reconstruire pour leur usage, dans le courant du XVI^e siècle, l'église *des Sept-Saints*, prieuré de l'ordre de saint Benoît, appartenant à l'abbaye de saint Mathieu, dont les restes ont disparu il y a quelques années (1).

Entre cette première enceinte et celle tracée par Vauban en 1680, il en a existé une autre indiquée sur un plan de 1670, comprise entre le quai et la rue *St-Yves*, et défendue au nord-est par deux bastions qu'unissait une courtine longeant l'emplacement actuel de la rue de *Traverse*. Brest avait donc alors sept rues, savoir : *Neuve des Sept-Saints*, *Haute et Basse des Sept-Saints*, *Charronnière*, *du Petit-Moulin*, *Ornou*, et *St-Yves*.

Henri IV, pour récompenser les habitants de Brest de leur fidélité à son parti pendant les guerres de la Ligue, leur octroya par lettres données à Mantes le 31 décembre 1593, « droit de bourgeoisie à l'instar de ceux de Bordeaux, avec défense à tous autres de prendre laditte qualité, qu'au préalable ils n'aient versé quarante écus appli-

(1) En procédant à sa démolition en 1844, les ouvriers mirent au jour une pierre tombale armoriée, dans laquelle Fréminville (*Revue Bretonne*, 1844), a cru reconnaître la sépulture commune de deux célèbres capitaines Français et Espagnol, tués l'un en attaquant et l'autre en défendant le fort de Crozon en 1594. Les armes gravées sur cette pierre, prouvent qu'elle n'a recouvert d'autre dépouille mortelle que celle d'une demoiselle le Mercier, de la maison de Beurepos en Guipavas.

cables aux réparations des fortifications. » Richelieu fit élever les premiers magasins du port militaire, en 1631, et Louis XIV les compléta dans le siècle suivant, et réunit par ordonnance de 1681, le bourg de *Recouvrance* à la ville de Brest, érigée en communauté avec droit de députer aux états, en transférant à Brest le siège de la juridiction royale de *St-Renan*.

Il ne peut entrer dans notre but, de faire l'histoire maritime de Brest ni même son histoire militaire. Quant à son histoire municipale, c'est à notre honorable confrère M. Le Vot, que ce soin revient de droit. Nous avons communiqué au Congrès de Morlaix de 1850, le procès-verbal de réception du premier maire de Brest; nous y renverrons ceux de nos auditeurs désireux de connaître dans tous leurs détails les cérémonies singulières et dont le sens est aujourd'hui perdu, auxquelles cette réception donnait lieu (*). Nous nous bornerons à dire que dans le bizarre cortège d'installation, figuraient les nouveaux mariés, les nouveaux venus, et ceux qui depuis trois ans avaient fait construire maisons neuves ou vaisseaux. Armés chacun d'une bague blanche, ils étaient tenus de sauter à la mer pour abattre une rondache ou quintaine plantée sur une galère. Dans leurs rangs marchait encore un homme portant sur la tête une couronne dorée, et à la main un sceptre que le maire faisait sauter (nous ne savons s'il s'agit de l'homme ou du sceptre), « pour l'hommage deub au Roy. »

À l'issue du *Te Deum*, chanté à l'église des *Sept-Saints*, le nouveau maire mettant le talon dans une empreinte de pied d'homme creusée sur le seuil de l'église, prêtait serment de bien servir le Roi et le public, et présentait ensuite au commandant du château, une cage portée sur deux piques, dans laquelle était renfermé un *roulelet* auquel le commandant rendait la liberté en même temps qu'aux prisonniers du château, en criant par trois fois : *Vive le Roi!* C'est tout ce que nous avons noté sur la municipalité de Brest.

Pour ce qui regarde les communautés religieuses, nous dirons que les Carmes déchaussés s'établirent en 1651 dans la rue *Saint-Yves*, sur l'emplacement d'une chapelle de ce nom. On voit encore incrustée à

(*) Bulletin de l'Association Bretonne, année 1851, t. III, p. 141.

l'intérieur du pignon de l'église des Carmes, la statue de l'ancien patron, coiffé de la barette et tenant une bourse à la main, avec cette inscription :

*P. Quilbignon fist faire l'image
l'an MV ccXXXVIII.*

Aux pieds de cette statue que M. de Fréminville a prise pour Notre-Dame-de-Recouvrance, sont les armes de la famille de Quilbignon (*un croissant surmonté d'une molette*). Les capucins de Recouvrance furent reçus en 1680, les Jésuites du séminaire de la marine en 1687, et successivement les frères de saint Yon, les filles de saint Thomas de Villeneuve et les filles de l'Union chrétienne ou du Sacré Cœur de Jésus, dont l'église dite du Petit Couvent est aujourd'hui convertie en *Bourse*. La construction de l'église de Saint-Louis commencée en 1692, fut terminée en 1778 par la façade et la tour bizarre qui la surmonte. Terminée n'est pas le mot, car les pierres de tuffeau, encastrées en saillie dans le granit de cette façade attendent depuis près de 80 ans le ciseau qui devait les orner (1). L'église de Saint-Louis, devenue comme autrefois celle des Sept-Saints, insuffisante pour la population, nécessitera à son tour, la création d'une nouvelle paroisse. Nous émettons le vœu, le cas échéant, que le vocable des sept apôtres de l'Armorique, Pol, Corentin, Brienc, Malo, Patern, Samson et Tugdual, qui ont évangélisé le pays, soit donné à cette nouvelle église en mémoire de l'ancienne. D'ailleurs nous nous sommes laissé dire que le quartier des Sept-Saints à Brest, n'aurait pas trop de sept intercesseurs dans le ciel. Louons sans réserve les vitraux de Saint-Louis; on a eu le bon goût de ne pas les encadrer dans des bordures ogivales, qui eussent juré avec le style de l'église; mais pourquoi avoir remplacé le tabernacle *rocaille* qui s'harmonisait si bien avec l'ornementation générale du chœur, par un tabernacle dont la pauvreté des faces rectangulaires n'est dissimulé que par de maigres pilastres greco-romains?

(1) Depuis la lecture de ce mémoire, la façade de Saint-Louis a été décorée en conformité du plan primitif, des armes de France, surmontées d'une couronne royale, et de celles de la ville, surmontées d'une couronne murale.

Cette imitation peu heureuse de l'art ancien, nous remet en mémoire le *demi-dieu* attribué à Coustou, qui ornait il y a vingt-cinq ans la fontaine de la place Saint-Louis. Est-ce que cette statue ne mériterait pas d'être rétablie sur quelqu'autre place? Et ne lirons-nous plus les vers composés par Santeuil pour la fontaine du quai Tourville :

*Illam nautæ omnes celebrate Nympham:
Hic vobis dulces provida præbet aquas,
Quia salsum pariter quæ pocula pura ministrat
Scandere amat vestras officiosa rates.*

Il nous semble aussi que le fronton du Théâtre construit en 1766, demanderait un complément par la pose sur ses acrotères, des statues des trois Muses qui présidaient à la musique, à la tragédie et à la comédie. Il serait également de bon goût d'y rétablir les armes de la ville de Brest, martelées en 1830, (1) et l'inscription de l'entablement :

Mæcenæ nobis hæc olia fecit.

Une autre excellente mesure à laquelle applaudiront tous les archéologues, c'est l'établissement récent d'une bibliothèque publique, où tout est à louer, dans le choix des ouvrages, le confortable du local, la rédaction intelligente du catalogue, et la science bibliographique comme l'urbanité du conservateur M. Fleury. M. Le Vot a de son côté catalogué avec habileté le riche dépôt de la bibliothèque de la Marine, héritière de l'Académie Royale fondée en 1752; il vous a fait connaître tous les hommes de mérite que Brest a produit à diverses époques; nous n'avons rien à ajouter à ses savantes recherches et nous terminerons ici le compte-rendu des principaux monuments de la côte de Léon.

En remontant par la rive droite la rivière d'Elorn jusqu'à Landerneau, et en suivant dans la direction de l'est à partir de cette ville une crête rocheuse prolongement de la chaîne des Montagnes

(1) Ce vœu a été compris et exaucé par l'Administration.

d'Arès jusqu'à la source du Queffleut ou rivière de Morlaix, pour descendre cette rivière par sa rive gauche jusqu'à son embouchure, on a les limites sud et est de l'évêché de Léon. Cet itinéraire pourra faire le sujet d'un second mémoire. En achevant notre voyage, il nous est pénible d'avoir à constater que les réparations et les restaurations mal entendues ont plus contribué à faire disparaître les beautés de nos monuments, que les ravages du temps et ceux des révolutions qui devraient seuls expliquer leur ruine.

Il serait donc bien désirable que, dans chaque département, les autorités ecclésiastiques et civiles créassent de concert, une commission d'hommes éclairés en matière d'art, pour contrôler les plans des modifications projetées pour les églises. La première condition d'une bonne réparation est la *convenance*. Mais si la ligne de démarcation entre ce qui est convenable et ce qui ne l'est pas est difficile à tracer théoriquement, on peut la faire apprécier par des exemples.

« Posons d'abord comme principe (dit un auteur dont on ne saurait suivre trop scrupuleusement les judicieux conseils), que les choses anciennes ont pour elles une présomption de convenance religieuse, et qu'il est toujours fâcheux de les modifier.... En général, les décorations adoptées dans les habitations ordinaires, les ustensiles de la vie matérielle, les objets d'un usage profane ne doivent pas figurer dans les édifices religieux... Qu'à l'extérieur, l'édifice consacré ne ressemble jamais à un établissement séculier, à une mairie, à une usine. Qu'à l'intérieur, aucun meuble ne rappelle le magasin, la salle à manger ou le théâtre. Que chaque objet y présente un caractère d'élévation, de dignité et de durée; et que le présent n'y soit pas manifesté par l'introduction de modes éphémères (1). » Le confort est proche voisin de la vulgarité; les choses usuelles sont nécessairement triviales, et il n'y a rien de plus éloigné de l'art que le style de nos maisons bourgeoises. C'est donc en s'en écartant de toutes ses forces qu'on conservera au temple un caractère noble et religieux, et qu'on obéira aux lois de la convenance si nécessaires en fait d'art, et particulièrement d'art re-

(1) *L'Archéologie appliquée à la décoration des églises*, par Raymond Bordeaux, Caen, 1852.

ligieux. Or, examinons comment cette convenance est observée dans beaucoup de restaurations d'églises.

Les fenêtres ogivales se remplacent par des fenêtres carrées; leurs meneaux et leurs rosaces de pierre, par des châssis de bois; leurs vitraux de couleur ou au moins garnis de plomb, par de grands carreaux de verre dépoli, comme aux loges de concierge ou aux cabinets de bains. Pour compléter l'embellissement du chœur, on maçonne souvent la maîtresse vitre du chevet ou bien on la masque par des rideaux de coton rouge munis de tringles et de patères estampées, de manière à rappeler une salle de bal dans une guinguette. Pour que l'illusion soit complète, les anciennes torchères cèdent la place à des lustres en verroterie et à des lampes de billard à réflecteur. On démolit ensuite le vénérable autel en pierre, généralement élevé sur le tombeau du saint patron, et on relègue dans les greniers les rétables sculptés et les statues à volets, afin d'établir ce qu'on appelle un *autel à la romaine*, c'est-à-dire un autel reporté en avant à la place du lutrin, qu'on rejette en arrière. Cette mode nouvelle a fatalement entraîné la destruction d'un grand nombre de rétables des XVI^e et XVII^e siècles. Que dire du nouveau maître-autel, tenant à la fois du comptoir de café et de la console du coiffeur; de la forme des chandeliers, des potiches en porcelaine remplies d'espèces d'allumettes en papier frisé de diverses couleurs; du tabernacle, semblable à une pendule à colonnes avec sa glace pour fond; de ces panneaux de sapin recouverts de plusieurs couches de peinture, imitant des marbres fantastiques, à l'usage des devantures de boutiques!

On arrache ensuite de nos églises, les dalles funéraires sur lesquelles tant de générations se sont agenouillées pour implorer le Ciel en faveur de celles qui les avaient précédées dans la tombe; et on leur substitue un carrelage vulgaire qui, joint au badigeon dont on barbouille périodiquement les murs du temple, lui donne l'aspect gracieux d'une usine.

Il n'y a qu'une chose qui ne soit pas encore venue à l'idée de nos modernes décorateurs d'églises, c'est de les tapisser avec du papier à vingt-cinq sous; mais ne désespérons pas de l'avenir, le progrès ne s'arrête pas.

Je ne crains pas d'affirmer que, depuis cinquante ans, presque toutes les dépenses faites dans les églises, à l'exception de celles de grosses réparations et d'entretien des toitures, ont été plus que de l'argent perdu, car ces dépenses n'ont servi qu'à les défigurer et non à les décorer. Les plus riches paroisses ont même plus souffert que les autres de ces prétendus embellissements; et d'ordinaire c'est dans les chapelles presque abandonnées, où l'on ne célèbre la messe qu'une ou deux fois dans l'année, que nous avons retrouvé des objets d'art.

Aux innovations si malheureuses auxquelles sont affectées, de nos jours, les ressources des fabriques, nous pouvons encore ajouter les suivantes :

Fondre les anciennes cloches, si précieuses par leur sonorité et leurs inscriptions, pour leur substituer des cloches nouvelles en métal inférieur, et dont les timbres sont toujours en désaccord.

Scier les poutres transversales ou entrants et leurs poinçons, sans égard pour leurs sculptures et pour la solidité des murs, dont ces pièces de charpente empêchent l'écartement.

Remplacer les voûtes de bois à arêtes, nervures et clés pendantes, par des plafonnages en plâtre qui tombent au bout de quelques hivers.

Substituer aux fonts baptismaux en pierre si remarquables par leurs sculptures, et où quinze à vingt générations dans la même paroisse ont reçu le baptême, des façons de cuvettes hideuses imitées des mortiers des droguistes.

Abattre les jubés et les clôtures à jour des chanceliers, entre le chœur et la nef, et les remplacer par de maigres grilles de balcon.

Troquer d'anciens calices en vermeil trop massifs, avec leurs niches à facettes et leurs patènes émaillées des XV^e et XVI^e siècles pour des calices de l'épaisseur d'une timbale d'écolier, ou échanger avec un Juif un ancien reliquaire contre une boîte en palissandre semblable à une corbeille de mariage.

Remplacer nos bons vieux saints armoricains de pierre ou de chêne, portant l'attribut qui distingue chacun d'eux, et rappelant dans leurs niches étroites l'humilité qu'ils avaient pratiquée pendant leur vie, par des statues banales aussi froides que le plâtre qui a servi à les gâcher, au pied desquelles on peut écrire indifféremment n'importe

quel nom du calendrier, et qui, par leurs poses académiques ou athlétiques, ressemblent à des modèles d'atelier appelant l'attention sur la beauté de leurs formes. Il semblerait aujourd'hui que, sans cette beauté des formes, à laquelle on ajoute la succulence des chairs et la jovialité de l'expression, il est impossible d'exprimer la béatification. De là, ces Christs rayonnant de santé, ces anges bouffis, ces martyrs si à l'aise; il faut se bien porter pour être saint; ce fait ne prouve qu'une chose, c'est l'ignorance absolue de l'art et du principe chrétien qui ont créé les merveilles du moyen âge.

On a aussi élevé dans tous les cimetières des Christs en bois d'une dimension colossale; ils coûtent plus, durent moins et valent encore bien moins que les nombreux calvaires en Kersanton, dont on relève à peine un sur cent.

Quant aux charniers et aux ossuaires de nos cimetières, qui tous avaient leur cachet et souvent même étaient de véritables monuments (1), nous en avons vu abattre plusieurs et changer la destination du plus grand nombre; mais il est sans exemple qu'une fabrique ait jamais consacré la plus modique somme à prévenir la ruine d'aucun d'eux.

Il n'y a pas jusqu'à l'emblème rustique de la vigilance, déployant ses ailes dorées au-dessus de la croix du clocher, qu'on n'ait détrôné pour le remplacer par d'informes girouettes de belvédère.

Nous sommes au terme de notre tâche. En stigmatisant le vandalisme, nous n'avons eu d'autre but que d'empêcher, autant qu'il était en notre pouvoir, le renouvellement de fautes qui ne devraient plus se reproduire, après l'extension qu'ont fait prendre aux études archéologiques des hommes et plus éloquents et plus instruits que nous, qui n'en sommes que l'écho bien affaibli.

Nous avons du moins la satisfaction de signaler, en terminant, un retour aux idées que nous voudrions préconiser, c'est l'achèvement des flèches de Saint-Corentin, travail commencé par le vénérable prélat dont nous déplorons la perte, continué par son digne successeur et confié au talent de M. Bigot, architecte du département, qui

(1) Conférez les procès verbaux du congrès de Quimper, année 1847. Page. 15.
Tome VI. 28

s'était déjà fait connaître par la flèche de Saint-Mathieu de Quimper. A l'autre extrémité du Finistère, sur les bords de la rivière de Morlaix, une chapelle dans le style le plus pur du XIII^e siècle, s'élève aussi, grâce au goût éclairé et à la foi ardente de M. de Kermenguy, respectable ecclésiastique qui n'a pas compté vainement sur la piété des fidèles. Louons sans restriction ces deux œuvres; mais si nous n'avons pas souvent occasion de construire, ne perdons jamais de vue les instructions du Comité historique que nous rappellerons encore :

« En fait de monuments délabrés, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir, et dans aucun cas il ne faut supprimer. »

Est-ce qu'un vieux soldat mutilé, ou sur le front duquel le temps et la guerre ont imprimé de nobles cicatrices, ne vous paraît pas plus digne d'intérêt qu'un jeune *lion* verni de la tête aux pieds par son coiffeur et son bottier? Il en est de même de nos anciens monuments qui, eux aussi, font partie des gloires de la France. C'est donc un motif suffisant pour nous appliquer à les entourer de respect et à prolonger leur durée. *Sparsa.... matris collige membra tua!*

POL DE COURCY.

POÉSIE.

LES GROS BONNETS.

A ÉMILE GRIMAUD.

Un dimanche matin, la scène que voici,
Dans un tout petit bourg se passait.... loin d'ici.

Pinseck, l'instituteur, Garo, l'adjoint du maire,
Médisaient sur le seuil de l'école primaire.
Tous les deux mordaient fort, et chacun à son gré ;
L'un déchirait le maire et l'autre le curé.
C'était, pour gens oisifs, un passe-temps honnête ;
La médisance est née un jour de grande fête.
Nos malins s'en donnaient ; mais, las de faire feu
Sur l'homme du préfet et sur l'homme de Dieu,
Et, néanmoins, toujours ardents au persiflage,
Ils allaient de brocards cribler.... tout le village,
Lorsque, faisant voler la poudre du chemin,
Une estafette accourt, une dépêche en main :

— Le maire ?

— Absent.

— L'adjoint ?

— C'est moi !

— Cet ordre presse...

Prenez.... quoique ce soit au maire qu'il s'adresse.

— Bien.... bien !

Le cavalier, devant un cabaret,
S'arrête, boit un coup, repique et disparaît.

L'adjoint a lu la lettre.... Il devient écarlate ;
Il chancelle, il sulfoque.... enfin sa joie éclate :

— Je triomphe, Pinseck ; tout l'honneur est pour moi !...
Il arrive à midi !...

— Qui?... le maire?...

— Le Roi!...

Oui... le Roi, voyageant dans un but qu'on ignore,
D'une auguste visite aujourd'hui nous honore!

— Vive le Roi!... glapit le barbier Jean Piston,
Qui du chantre, en plein vent, émondait le menton.
Et, laissant là son cuir et sa lame ébréchée,
Et le chantre et sa barbe à moitié défrichée,
Piston a pris la course... Immédiatement
Tout le village a su l'heureux événement.
Pour qu'un bruit, triste ou gai, promptement se répète,
La langue d'un barbier vaut mieux qu'une trompette.

Il fallait voir, alors, le village en émoi
S'apprêtant, de son mieux, à recevoir le Roi!
Empruntés à l'enclos où dorment les ancêtres,
Le huis et le laurier s'enlacent aux fenêtres;
L'église et la mairie arborent leur drapeau;
Tout le monde s'agite, et chacun se fait beau.
Plus d'un jupon soyeux, plus d'un ruban de moire,
Plus d'un châle a surgi des ombres de l'armoire.
Maint habit nuptial, respecté par les vers,
Revoit enfin le jour. Les coffrets sont ouverts,
Et bagues, médaillons, colliers, boucles-d'oreille
Brillent... Fut-il jamais occasion pareille!
Déjà, chez le barbier, on ne peut plus s'asseoir;
Piston ne sait vraiment où donner du rasoir.

Le conseil communal à la hâte s'assemble;
Les gros bonnets du lieu, délibérant ensemble,
Vont, de l'hommage à rendre à leur hôte royal,
Discuter gravement le cérémonial.

« Tout au plus un quart d'heure, avait dit le message,
» S'arrêtera le Prince; acclamez son passage. »
Rien qu'un petit quart d'heure!... En de si courts instants
Que faire?... Sachez bien ménager votre temps,
Et vous ferez beaucoup, l'expérience est sûre:
Le bon emploi du temps en double la mesure.

La séance est ouverte. Une foule d'avis
Se croisent au hasard et sans être suivis;
L'un combat aussitôt ce que l'autre propose;
Quelle division! et quelle en est la cause?

C'est qu'ils convoient tous le quart d'heure du Roi,
Et que chacun voudrait l'accaparer pour soi.
L'ambition partout en secret se faufile;
Vous la trouvez aux champs, quand vous quittez la ville.
Nul n'ignore aujourd'hui que, lorsqu'elle vous prend,
Si petit que l'on soit, la faveur vous fait grand;
Et, tout bas, plus d'un rustre, au milieu du tapage
Qui de loin signalait l'agreste aréopage,
Se disait : Que du Roi je fixe le regard,
Et.... qui sait?.... La fortune est fille du hasard!...

L'heure vole, et pourtant le conseil flotte encore;
Quelle décision prendra-t-il? on l'ignore.
L'adjoit qui compte bien, s'il peut faire sa cour,
Etre Monsieur le Maire avant la fin du jour,
Tient à mettre, avant tout, sa personne en parade:
— Sous la halle, dit-il, élevons une estrade;
Et là, parlant pour tous, mon cœur m'inspirera
Quelque discours touchant....

— Et le Roi dormira!

Répond soudain le chantre, avec sa voix qui tonne.
Accompagnons le Prince à l'église, et j'entonne,
Au grand contentement du monarque ébahi,
Le plus fier *Te Deum* qu'on ait jamais ouï.
Pouvons-nous mieux au Prince exprimer notre joie,
Qu'en remerciant Dieu, qui parmi nous l'envoie?...

Et le chantre, en lui-même ajoute : Avant demain,
De Paris, j'en suis sûr, je prendrai le chemin;
A mes humbles penchants le Roi livrant bataille,
Pour sa chapelle aura conquis ma basse-taille!

Pinseck qui, dans sa haine, à tort s'est figuré
Que le chantre a servi d'avocat au curé,
Sent s'échauffer sa bile; et, prompt à la riposte :
— Chacun, exclame-t-il, doit rester à son poste;
Notre affaire n'est point de prier pour le Roi;
Le curé n'est-il pas chargé de cet emploi?
Qu'il se tienne à l'autel!... Croyez-vous que le Prince
S'en vienne tout exprès visiter la province
Pour s'enfumer d'encens, autour de vieux lutrins,
Et du plain-chant subir les éternels refrains?...
Le Roi, qui veut régner sur un peuple prospère,

Vient juger du progrès qui parmi vous s'opère.
Montrez-lui vos enfants, et son cœur réjouit
Verra de ce progrès un effet inouï :
Des bambins, du maillot délivrés de la veille,
Et lisant, écrivant, calculant à merveille !...
Messieurs... (Dans son esprit déjà l'instituteur
D'une école centrale est nommé directeur),
Messieurs... sans oripeaux, sans pompeux étalage,
En plein air, sur la place, au milieu du village,
Rassemblez vos enfants... ceux qui viennent chez moi ;
Et, certain qu'il fera les délices du Roi,
Que Jonquille, un morveux de six ans, lui récite
Le *songe d'Athalie* ou la *mort d'Hippolyte*...

— Tout cela, c'est fort triste... Improvisons un bal
Sous le chêne, interromp le gros père Timbal,
Le meunier aux écus, qui, n'ayant qu'une fille,
Voudrait un gendre issu d'une illustre famille.
La farine a souvent de ces caprices-là.
Des petits fils barons, cela tente... et voilà
Pourquoi notre Crésus a le cœur à la danse !
Il s'est dit : Je mettrai ma fille en évidence ;
Toinette porte fleurs et plumes au bonnet ;
Elle est jeune et jolie, et le Roi s'y connaît.
Le Roi l'invitera pour le premier quadrille...
Quel honneur !... Un marquis épousera ma fille !
Le bal est rejeté.

— Messieurs, ne dansons pas ;
C'est puéril ! Offrons un champêtre repas
Au Prince voyageur... Je fournis cent bouteilles
De mon plus vieux tonneau. Vous connaissez mes treilles ;
Vous avez tous goûté du clair et d'Aigrelard ;
A la santé du Roi, nous le boirons ! (A part :)
Du royal écusson j'ornerai l'étiquette,
Et je ferai fortune en vendant ma piquette !
Le festin a le sort du bal.

Un éleveur
Qui, cinq fois médaillé, vise à la croix d'honneur,
Gerbeau, dans son étable, a des bêtes énormes,
Surtout un bœuf géant, magnifique de formes.
— Le Prince, dit Gerbeau nous aime ; on sait combien

Il protège partout l'agriculture ; eh bien !
Que Sa Majesté vienne, en cortège menée,
Admirer, dans son parc, la merveille encornée?...

— Beau spectacle ! répond Aigrelard, courroucé
Que l'impromptu champêtre ait été repoussé.
Le Roi, devant un bœuf, conduit dans un étable !

— Mieux vaut, avec ton vin, l'empoisonner à table,
N'est-ce pas?...

— Si tu veux attirer l'œil du Roi
Sur un gros animal... eh ! parle ! montre-toi !

— Insolent !... sur ton dos cette chaise cassée !...

— Butor !... cette écriture à ta tête lancée !...

Mais voilà que Piston, son rasoir à la main,
Accourt, en leur criant : — Vous vous battez demain !
Il faut choisir son temps, même pour les disputes...
Savez-vous bien qu'il est midi moins vingt minutes?...
Qui recevra le Roi ? dit-on de tout côté ;
Que fait donc le conseil ? qu'a-t-il donc arrêté ?
Et plus d'un mot railleur à vos dépens circule.
Gare à l'autorité qui se rend ridicule !
Il est urgent, Messieurs, de vous mettre d'accord.
Voulez-vous que j'essaie?... Ecoutez-moi. D'abord,
(Je sais ce que tout bas chacun de vous désire)
L'adjoint haranguerait le Prince ; il dirait : « Sire...
» Que Dieu... donne longtemps... à Votre Majesté...
» Avec beaucoup de gloire... une heureuse santé... »

— Voilà ! c'est court et bon !

— Et, tandis que le chantre,
Du sonore basson, caché dans son gros ventre,
Révélerait l'éclat par un *vive le Roi*...

— Bien trouvé ! ce Piston a de l'esprit, ma foi !

— La fille de Timbal, de sa main lisse et blanche,
Pourrait, au Prince ému, présenter une branche
De laurier...

— C'est charmant !

— De nos enfants suivi,
Pinseck viendrait, alors, au monarque ravi

Offrir le cher espoir de la France... agricole.

— Bonne idée!

— Et, l'orgueil de son maître d'école,
Jonquille, apparaissant sur le bœuf de Gerbeau,
Dirait, devant le Roi... la *fable du Corbeau*.

— Bravo!

— Ce n'est pas tout... Des postillons du Prince,
Gens qui boivent aux brocs sans savoir qui les rince,
Aigrelard se ferait l'échanson généreux;
Et, ce que vaut son vin, on le saurait par eux,
Le Roi, d'abord, la cour, et tout le monde ensuite...
Le conseil applaudit.

— A l'œuvre! vite! vite!

Piston! nous te devons un cordial baiser...

— Grand merci!... l'heure approche, et je cours me raser.

A l'angle du chemin qui conduit au village,
Debout, sous un vieux chêne à l'immense feuillage,
L'adjoint et le Conseil, en habits de gala,
Et les plus empressés, de loin accourus là,
Du royal visiteur épiaient l'arrivée.
Garo posait, l'œil fier et la tête levée.
Du nombril au menton, dans toute son ampleur,
Il avait ceint l'écharpe à la triple couleur,
Convaincu que l'argent qui bordait cet insigne
S'allait changer en or, sur un auguste signe.
Il s'en gonflait d'avance, et son orgueil flaté
Prenait déjà l'espoir pour la réalité.
Tandis qu'autour de lui, la foule impatiente
Babillait, ricanait, agitée et bruyante,
Seul, l'adjoint demeurait grave et silencieux.
Pour paraître important, on se fait sérieux.
De sa lèvre il chassait le plus léger sourire,
Et, dans son moindre geste, il avait l'air de dire:
Je dois ici tout faire avec solennité...
Mouchons-nous dignement: je suis l'Autorité!

Midi sonne!... La foule a tressailli de joie;
Garo passe du rouge au bleu; son œil flamboie;
Aigrelard, préludant à l'emploi d'échanson,

De son ami le chancre humecte le basson;
Timbal, avec orgueil, prend la main de sa fille,
Pinseck fait, à l'écart, la leçon à Jonquille,
Et Gerbeau voit déjà, palpitant de bonheur,
Aux cornes de son bœuf pendre la croix d'honneur...

Tout-à-coup, un point noir, dans le fond de la route,
Apparaît, tintinant. On regarde, on écoute...
Le point noir, que signale un léger carillon,
Grandit et se transforme en fringant postillon.

— Le voyez-vous là-bas, excitant sa monture,
Le courrier qui du Roi précède la voiture?...

L'instant est solennel pour nos ambitieux.
L'espoir est dans leur cœur, la joie est dans leurs yeux.

Le clocher du village emplit l'air d'allégresse;
Tout le long du chemin, on afflue, on se presse,
Tandis que le Conseil, sur deux files rangé,
Marche au-devant du Roi, par l'adjoint dirigé.
Garo, mentalement, répète sa harangue;
Il l'a toute déjà sur le bout de la langue.
A ses côtés, Piston bat gaiment du tambour;
Et, derrière eux, le chantre, aux échos d'alentour
Lançant un *fa* tiré de sa gorge profonde,
Fait croire aux oiselets que le tonnerre gronde.

Mais le prompt cavalier, au galop arrivant:
Hé! les amis, dit-il... n'allez pas plus avant!

Et, sur le champ, notre homme, à l'adjoint qu'il salue,
Remet une dépêche.

— Aurais-je la berlué?...

Lis toi-même, Pinseck... Lis!... Ah! soutenez-moi!...

L'instituteur s'approche et commence: « Le Roi... »
Il ne peut achever... il tremble... il devient pâle...

Mais que renferme donc cette lettre fatale?...
Piston, qui s'en empare, y voit ces mots écrits:
« Le Roi change de route, et retourne à Paris. »

HIPPOLYTE MINIER

UNE COUSINE VENDÉENNE⁽¹⁾.

En achevant ces mots, la voix de M^{lle} de Villecreux était émue et une légère teinte rosée s'était répandue sur son visage. Georges, qui s'en aperçut, pensa qu'il ferait bien de ne pas continuer cette discussion ; aussi se contenta-t-il de répondre :

— Parmi les grands avantages que possède ma cousine, il en est un que je préférerais à tous, si j'étais à sa place.

— Et quel est cet avantage ?

— Celui de posséder une amie aussi dévouée que vous l'êtes.

— En la défendant, j'accomplis un devoir, et ce sont vos attaques qui me forcent à faire son éloge. . . .

— Vous vous en acquittez admirablement.

— C'est si facile de plaider pour le bon droit !

— Puis l'amitié a une éloquence si persuasive ! . . .

— Surtout quand elle cherche à faire triompher la justice.

— Si la voix de la justice pouvait toujours se faire entendre par la vôtre, comme on l'écouterait !

— Oui, mais sans se laisser convaincre !

— Si, Mademoiselle.

— J'en doute.

— Croyez-le.

— J'ai un moyen bien simple de m'en assurer. . . .

— Essayez-le.

(1) Voir la Revue, t. VI, p. 17-32, 111-122, 310-331.

— Volontiers.

— Daignez parler.

— Que pensez-vous en ce moment de votre cousine ?

— Qu'elle a des qualités excellentes, puisque vous me le dites.

— C'est bien là votre conviction ?

— Assurément.

— La voix de la justice a donc pu vous persuader ? je m'en applaudis. . . .

Ils en étaient là, quand M. de Chazé rentra au salon ; il venait de tout ordonner pour la partie de chasse du lendemain. Après avoir causé de choses indifférentes, il dit à Georges :

— Mon cher neveu, il faudra vous lever de bonne heure demain, dix heures sont sonnées, il est temps, je crois, de gagner notre chambre à coucher.

En achevant ces mots, M. de Chazé présenta un bougeoir à Georges, qui aurait volontiers, s'il en avait eu le choix, sacrifié le plaisir de toute une journée de chasse pour une heure de plus passée dans le charmant tête-à-tête qu'il était obligé de rompre.

Retiré dans sa chambre, vaste pièce où l'on aurait pu se perdre en allant du lit à la cheminée, Georges, dans une agitation d'esprit qui lui était inconnue, se promena d'abord à grands pas, puis ce mouvement monotone ne calmant en rien l'état de surexcitation de son âme, il se coucha, mais sans pouvoir dormir.

L'image séduisante de M^{lle} de Villecreux, qu'il voyait sans cesse, empêchait le sommeil de s'emparer de ses sens.

Nous ne savons si cela tient au silence de la nuit ou à toute autre cause, mais, au milieu des ténèbres, notre imagination devient plus vagabonde, et n'étant point retenue par le frein de la raison, nos idées ont une vivacité que l'on ne retrouve jamais pendant le jour. Si c'est l'heure où nous faisons des rêves heureux et souvent insensés, c'est l'instant aussi où de sombres pensées viennent jeter le découragement dans notre âme, en l'accablant de tout le poids de leur triste réalité.

Georges, sous la douce impression d'un amour naissant, avait déjà oublié les sages avertissements de son oncle. Ne s'inquiétant nullement des suites de cette passion, une seule chose le préoccupait un

peu, c'était la crainte de ne pouvoir se faire aimer. Pendant qu'il était sous le charme de délicieuses rêveries, la nuit avait poursuivi sa marche, et l'aurore allait bientôt lui succéder. Tout à coup, une joyeuse fanfare se fait entendre dans la cour; toute la meute répond à ce bruit par des hurlements capables de réveiller un sourd. Ce vacarme formidable avertit Georges qu'il était temps de se lever. Il regarde dans sa chambre et la voit plongée dans l'obscurité. Mon oncle est bien pressé, pense-t-il. Au même instant, paraît M. de Chazé, qui lui apporte de la lumière.

L'intrépide chasseur, déjà tout équipé, s'avance botté, éperonné et le fouet à la main, ayant l'air résolu que prit Louis XIV lorsqu'il entra au Parlement, avec un costume à peu près semblable.

— Allons, mon neveu, debout ! dit-il ; hâtons-nous de tuer le verre, et partons.

Georges se presse de s'habiller; puis faisant un léger déjeuner, — ce qu'on appelle tuer le verre en Vendée, — il part avec son oncle, qui fait retentir tous les échos d'alentour des sons de sa trompe.

Comme ils arrivaient au rendez-vous, M. de Châteaumur accourt à leur rencontre :

— Ah ! mon cher Chazé, dit-il tout joyeux, nous allons avoir du plaisir ! . . .

— Qui a fait le pied ? répond M. de Chazé.

— Moi et mon garde.

— Et vous êtes sûrs que votre loup nous attend ?

— Parfaitement sûrs, il est rentré au bois cette nuit.

— Est-ce un vieux ?

— Oui, et un fameux !

— Nous allons alors joliment courir !

— Je le crois.

— Qu'attendons-nous pour commencer ? Il me semble que tous les chasseurs sont réunis ?

— Oui, tous sont arrivés, excepté monsieur de Boisfichet.

— Voilà le soleil qui se lève, hâtons-nous ! . . .

— Dans un instant ; Boisfichet, d'habitude, est exact, attendons-le un peu . . .

— Je le veux bien ; mais il me semble que la présence de ce chasseur n'est pas le moins du monde nécessaire.

— Sans doute, aussi ne l'attendrais-je point, si je ne tenais pas autant à lui prouver que je sais distinguer parfaitement un pied de loup d'un pied de chien . . .

— Allons, vous pouvez immédiatement lui donner des preuves de votre science, je l'aperçois qui vient de ce côté.

— Monsieur de Boisfichet, cria Châteaumur, on vous attendait pour attaquer . . .

— Je suis alors doublement fâché d'être en retard.

— C'est un magnifique loup !

— Vous l'avez vu ?

— Non, mais son pied l'annonce.

— Pour bien juger de la grosseur d'une bête, il faut la voir.

— Ce n'est pas là mon opinion.

— C'est la mienne . . .

— Eh bien ! vous pourrez ce soir contempler à loisir cet animal.

— Pour cela il faudra le tuer.

— Sans doute, et c'est ce qui arrivera, je l'espère, à moins qu'il ne soit ensorcelé.

En achevant ces mots, Châteaumur donna l'ordre aux piqueurs de découpler les chiens.

Bientôt le loup, poursuivi par une meute admirablement conduite, déboucha sur la campagne. Alors, tous les chasseurs partirent au galop sur ses traces, dévorant l'espace avec une rapidité extraordinaire. Georges fit d'abord comme les autres ; mais il était mal monté : son cheval, promptement essoufflé, refusa de continuer cette course furieuse. Cependant, au bout d'un quart d'heure, le loup, toujours mené rudement, se jeta de nouveau dans les bois. Georges put alors suivre la chasse pendant quelque temps ; mais, toujours en arrière, il finit par être tellement distancé, qu'il n'entendit plus ni la voix des chiens, ni le son des cors. Après avoir erré quelque temps à l'aventure dans la forêt, il s'égarait de telle façon qu'il ne savait plus quel sentier suivre pour revenir à Langibaudière. Il avait mis son cheval au pas, se laissant conduire par lui, lorsque dans une allée, voisine de

celle où il se trouvait, le galop de deux chevaux se fit entendre. Georges se dirigea de ce côté, et quelles ne furent pas sa surprise et sa joie, quand il vit, montée sur un charmant cheval bai-brun, M^{lle} de Villecreux, que suivait à distance un domestique.

En apercevant Georges, qui la saluait, M^{lle} de Villecreux arrêta son cheval avec grâce, puis elle dit en souriant :

— Que faites-vous ici, monsieur de Beaulieu ?

— Mademoiselle, je cherchais mon chemin pour retourner à Langibaudière.

— Et la chasse ?

— Mon cheval, malgré l'irrésistible argument de mes éperons, n'a pas voulu la suivre.

— Oh ! comme c'est contrariant !

— Tout à l'heure je pensais comme vous, Mademoiselle, mais à présent, loin de maudire ce contre-temps, je le bénis, car sans lui j'aurais passé la journée privé du plaisir de vous voir.

— Assurément, je ne me doutais pas, ce matin, en faisant cette promenade, que j'allais servir de guide à un chasseur égaré.

— Et en ce moment, vous ne vous doutez pas non plus de toute la joie qu'éprouve ce chasseur, dont le sort est digne d'envie !...

— Si j'avais su, hier soir, que votre cheval était aussi mauvais, je vous aurais offert de prendre celui-ci.

En disant cela, elle caressait avec sa jolie main le cou du noble animal qu'elle montait.

— Vous êtes mille fois trop bonne, Mademoiselle, et je vous remercie de tout cœur.

Après avoir suivi en causant une longue avenue bordée de chaque côté de futaies, ils prirent un chemin de traverse qui les conduisit, à travers mille détours, jusqu'à Langibaudière.

En arrivant, Georges sauta promptement à terre ; puis il aida M^{lle} de Villecreux à descendre.

Le costume d'amazone que portait Marie dessinait à ravir sa taille irréprochable. Ses cheveux soyeux s'échappant en boucles nombreuses de dessous son chapeau de feutre, encadraient admirablement son visage.

De retour au salon, d'agréables causeries et la musique vinrent charmer tour à tour le reste de la journée, qui s'écoula avec beaucoup trop de rapidité.

Vers le soir, M. de Chazé arriva avec un air triomphant : le loup s'était fait chasser longtemps, et il avait lutté héroïquement contre ses ennemis, avant de succomber étranglé par les chiens.

M. de Chazé, après avoir plaisanté Georges sur sa mésaventure, raconta plusieurs épisodes qui avaient eu le mérite d'amuser les chasseurs ; entre autres, une sérieuse querelle, qui avait éclaté à la fin de la chasse, entre M. de Boisfichet et M. de Châteaumur, toujours au sujet du pied de loup. On avait réussi, non sans quelque peine, à les réconcilier ; néanmoins, en se séparant, après s'être serré la main, comme deux vieux amis, Boisfichet ne put s'empêcher de dire comme pour se consoler :

— Malgré tout, je soutiendrai toujours qu'un chasseur peut se tromper en examinant l'empreinte d'un pied de chien. . . .

— Mais à propos, reprit M. de Chazé, nous comptons encore attaquer un loup demain, si le temps le permet.

— Puisse-t-il tomber des torrents de pluie, pensa Georges.

Ses souhaits furent exaucés, la nuit suivante et le lendemain jusqu'à midi, des averses continuelles ne cessèrent d'inonder la terre.

Ces pluies torrentielles ayant troublé les eaux de la Sèvre, M. de Chazé trouva l'instant favorable pour pêcher. Suivi de deux domestiques qui portaient les filets, il se dirigea vers la rivière.

M. de Beaulieu et Marie voyant un soleil radieux succéder aux sombres nuages dont le ciel était obscurci naguère, accompagnèrent les pêcheurs.

Pendant que M. de Chazé était occupé avec ses deux hommes à tendre ses filets, nos deux promeneurs, suivant le bord de l'eau, arrivèrent devant une chaussée sur laquelle la rivière rapide passait à la hauteur d'un pied, pour se briser écumante en tombant de l'autre côté sur des rochers. Cette cascade, dont le bruit était assourdissant, pouvait se franchir en passant sur des pierres placées de distance en distance. Pour cela, il fallait sauter d'une pierre sur l'autre, enjambant à chaque fois un torrent, dont la vue pouvait donner le vertige.

— Si nous passions sur la rive opposée, dit M^{lle} de Villecreux, nous jouirions d'une vue beaucoup plus belle qu'elle ne l'est de ce côté.

— Comment, dit Georges étonné, vous oseriez franchir un aussi périlleux passage ?

— Ce ne serait pas la première fois.

— Ce bruit étourdissant, la vue d'un courant aussi rapide, le danger de mettre le pied à côté des pierres peu larges et glissantes, tant d'obstacles ne vous effraient point ?

— Non, pas le moins du monde.

— Vous avez, je le vois, une grande force de caractère.

— Les Vendéennes en ont beaucoup, dit-on.

— Vous le prouvez, Mademoiselle.

— Eh bien ! voulez-vous me suivre de l'autre côté ?

— Partout où vous voudrez.

Alors, Marie s'élançant sur la chaussée, en sautant d'une pierre sur l'autre avec la légèreté d'une gazelle, fut bientôt sur la rive opposée.

Georges, imitant son exemple, ne tarda pas à la rejoindre, et, après avoir gravi le coteau, ils allèrent s'asseoir sur un rocher qui le dominait.

De ce lieu élevé, la vue était admirable. Une chaîne de petites montagnes couvertes de bois et de champs cultivés, formait un vaste cercle à l'horizon. Au levant, d'immenses prairies, que la Sèvre traversait en serpentant, étendaient à perte de vue leurs pelouses verdoyantes. De chaque côté de la rivière, de grands peupliers d'Italie étendaient comme un gigantesque rideau. Au couchant, le paysage changeait d'aspect. La rivière, encaissée dans un lit de rochers, avec des barrages rapprochés, franchissait en mugissant les obstacles nombreux qui entravaient son cours. Des masses de granit, pittoresquement groupées, semblaient près de se détacher du flanc des coteaux abruptes qui les supportaient. Pour animer cette nature sauvage, une fabrique de papier mêlait le bruit de ses pilons au tic-tac des moulins à farine, dont les toits couverts de tuiles apparaissaient au milieu des vergnes et des saules du rivage.

— Comment trouvez-vous le paysage qui nous environne ? dit Marie, après un moment de silence.

— Admirable, Mademoiselle !

— En avez-vous vu d'aussi beaux en Angleterre ?

— Non, l'Angleterre est un affreux pays.

— Vous deviez vous y ennuyer ?

— Beaucoup.

— Que faisiez-vous pour vous distraire ?

— J'employais la plus grande partie de mon temps à m'instruire, puis je faisais des promenades à pied et à cheval.

— Mais vous deviez connaître à Londres quelques familles hospitalières, chez lesquelles vous aurez été reçu ?

— J'en voyais quelques-unes.

— Vous aurez sans doute rencontré dans ces maisons des jeunes filles au teint rosé et aux blonds cheveux ? On les dit si jolies !

— Elles ont généralement un teint charmant, mais je n'aime pas le type anglais.

— Vous êtes donc bien difficile ?

— Oui, très difficile, car, lorsque j'étais près de ces jeunes et belles Anglaises, je rêvais une femme plus séduisante et plus accomplie.

— Et cette femme, vous la cherchez encore ?

— Non, car je l'ai trouvée, mais sa beauté, ses talents, les inestimables qualités de son âme, dépassent de beaucoup tout ce que j'avais imaginé de plus parfait.

— Vous en faites un bien pompeux éloge !...

— Qui n'est pas encore à la hauteur de son mérite.

— Cette femme connaît-elle les sentiments d'admiration qu'elle a su vous inspirer ?

— Non, elle ignore tout, ne soupçonnant même pas combien je l'aime.

— Vous l'aimez ?

— Je ne puis être un instant sans songer à elle.

— Cet amour est-il partagé par l'objet de votre culte ?

— Vous seule, Mademoiselle, pouvez me le dire.

— Moi !...

— Oui, vous, vous que j'aime à en perdre la raison !

— M. de Beaulieu, dit Marie d'un ton qui n'était plus enjoué, mais grave, me parlez-vous sérieusement ?

— Oh ! Mademoiselle, répondit Georges avec des larmes dans les yeux, en vous voyant, en pensant à vous, mon bonheur était troublé par une crainte qui malheureusement n'était pas vaine, j'en ai la triste preuve à cette heure.

— Que redoutiez-vous, Monsieur ?

— De vous trouver froide et insensible.

— Voilà donc déjà vos illusions qui s'envolent ?

— Oh ! pardonnez-moi, mon âme est si troublée que j'extravague !

— Appelez toute votre raison à votre aide et répondez franchement à mes questions.

— Je vous écoute.

— M. de Chazé vous a-t-il parlé de ma famille et du peu de fortune que je dois avoir ?

— Oui, Mademoiselle.

— Ma pauvreté ne vous effraie pas ?

— Non, je ne suis pas riche moi-même.

— C'est pour cela que votre oncle a décidé, dans sa sagesse, qu'il fallait que vous épousassiez votre cousine Charlotte de Fauvigny ?

— Jamais je ne ferai ce mariage....

— Qui doit vous donner une femme charmante et plusieurs millions....

— La richesse ne donne pas le bonheur.

— Sans doute, mais elle peut beaucoup y contribuer.

— Je ne compterais pour rien tout l'or du monde, si je possédais votre cœur.

— Vous ne regretteriez point, un jour, cette immense fortune que je suis désespérée de ne pouvoir vous offrir ?

— Jamais je n'y songerais, si je vous avais pour compagne de ma vie !

— Votre constance est-elle inébranlable ?

— Aucun événement ne peut maintenant arracher de mon âme un amour qui doit me rendre heureux ou malheureux jusqu'à ma mort, et, dussé-je me brouiller avec mon oncle, je jure de n'épouser jamais d'autre femme que ma bien-aimée Marie de Villecreux.

— Et moi, dit la jeune fille d'une voix tremblante d'émotion, je promets au comte de Beaulieu qu'aucun autre que lui n'obtiendra ma main....

En achevant ces mots, M^{lle} de Villecreux leva ses beaux yeux vers le ciel, et deux larmes, brillantes comme des perles, vinrent se suspendre à ses longs cils noirs.

— Allons nous-en ! ajouta-t-elle en faisant un mouvement pour s'éloigner.

— Oh ! non, restez encore, je vous en supplie, fit Georges en lui prenant la main.

Tous deux restèrent ainsi longtemps sans parler, comme s'ils eussent craint de rompre le charme qui les rendait si heureux.

Soudain Georges, comme réveillé en sursaut, releva la tête ; il venait d'entendre la voix de son oncle.

— Revenez, criait celui-ci, il est temps de partir.

Ils se hâtèrent de rejoindre M. de Chazé, occupé à donner des instructions à ses domestiques au sujet de la pêche qui devait avoir lieu la nuit. Pour prolonger une charmante causerie, le retour à Langibaudière s'effectua on ne peut plus lentement ; encore trouvèrent-ils en arrivant que leur marche avait été beaucoup trop accélérée.

Pendant les jours qui suivirent cette promenade, des entretiens pleins de tendresse enflammèrent encore davantage ces deux jeunes cœurs, si bien faits pour se comprendre. Langibaudière, dont le séjour était naturellement assez triste, avait pour eux l'attrait d'un paradis terrestre. Leur âme s'enivrait donc de cette suave poésie que produit un chaste amour, lorsqu'un événement inattendu vint troubler leur bonheur.

IX.

Depuis quelques jours, le bruit courait dans la Vendée que l'Empereur, après être débarqué dans un port du Midi, s'avancait triomphalement vers Paris. Aucun obstacle, disait-on, ne venait entraver sa marche rapide. Les villes, en le voyant paraître, s'empressaient de

lui ouvrir leurs portes, et les soldats envoyés pour le combattre couraient se ranger sous ses drapeaux.

Ces nouvelles répandant une inquiétude très-grande dans le pays, les chefs vendéens, toujours fidèles à leurs principes, prirent aussitôt la résolution de tirer l'épée pour protéger le trône de Louis XVIII. C'était un sublime dévouement, car, à part quelques exceptions, le Roi n'avait pas songé à récompenser les services de ces braves, qui, dans les guerres précédentes, avaient généreusement sacrifié leur sang et leur fortune pour la défense de sa cause. Oubliant tant d'ingratitude, les capitaines et les soldats du Bocage s'insurgèrent sur plusieurs points, avant d'avoir reçu des ordres de Paris, où le Roi, trompé par les conspirateurs ou les dupes, semblait ignorer le danger qui le menaçait.

Cependant, comme on ne pouvait pas faire la guerre sans être approuvé, au moins par celui dans l'intérêt de qui elle était entreprise, plusieurs officiers vendéens formèrent le projet d'aller trouver le Roi. De ce nombre était M. de Chazé, qui annonça, un matin en déjeunant, son départ précipité pour Paris.

— Voulez-vous que je vous accompagne? dit Georges.

— Non, mon séjour dans la capitale devant être très-court, vous auriez à peine le temps de voir votre père.

— Avant de vous mettre en chemin, vous irez peut-être dire adieu à mademoiselle Charlotte de Fauvigny? demanda Marie.

— Oui, aujourd'hui même.

— Si vous le permettez, je vous accompagnerai au Château-Neuf. J'ai le plus grand désir de revoir mon amie d'enfance.

— Je serai charmé de vous procurer cette petite satisfaction, et sans plus tarder je vais faire seller les chevaux.

— Quelle charmante promenade nous allons faire! dit Georges, lorsque son oncle fut sorti.

— Je désire que cette cavalcade ne vous procure que de l'agrément.

— Elle ne peut avoir un autre résultat.

— Je ne l'assurerais pas, moi: un plaisir cache souvent un ennui.

— Heureux près de vous, je ne crains point l'ennui.

— Si vous saviez à quelle épreuve je veux vous soumettre, votre réponse serait peut-être moins aimable.

— Mademoiselle, vous me trouverez toujours prêt à faire tout ce qui pourra vous être agréable.

— Je compte sur cette promesse....

— Oh! ne doutez jamais de mon amour et de mon dévouement....

— Pendant que je rendrai visite à votre cousine, dites-moi, irez-vous?

— A Beaulieu.

— Puis ensuite?

— Je vous rejoindrai sur la route pour revenir ici.

— Si vous avez envie de me plaire, les choses ne se passeront point ainsi.

— Dites-moi comment?

— Après avoir été mettre votre cheval à Beaulieu, vous direz à Germain de vous introduire dans le parc du Château-Neuf par une petite porte qu'il connaît, puis, vous faisant éviter la rencontre des domestiques de la maison, il vous introduira dans le grand salon, où je veux vous présenter à votre cousin.

— Quelle singulière idée!...

— Vous allez m'accuser d'être fantasque, comme M^{lle} Charlotte; le fait est que je le suis autant qu'elle.

— Pourquoi voulez-vous que cette entrevue, pénible pour M^{lle} de Fauvigny autant que pour moi, ait lieu en votre présence?

— « Heureux près de vous, je ne crains point l'ennui.... » me disiez-vous tout à l'heure; il est vrai qu'alors vous ne me croyiez pas si capricieuse!

— Oh! je ferai ce que vous désirez.

— Oui, mais d'assez mauvaise grâce, si j'en juge par votre air mécontent. Il ne faudra pourtant pas affliger cette bonne Charlotte, en lui faisant essuyer vos dédains.

— Vous n'aurez point à vous plaindre de moi.

— Je le crois; mais je vous quitte pour aller revêtir mon amazone, afin de ne pas faire attendre M. de Chazé.

Quelques heures après, Georges et Germain traversaient silencieusement le parc du Château-Neuf. Le vieux domestique avait une physionomie rayonnante de bonheur. Son maître, au contraire, paraissait

sait sombre et rêveur. Lorsqu'ils furent parvenus à la porte vitrée du salon, Germain l'ouvrit en disant :

— Entrez, monsieur le comte ; puis il se retira discrètement.

Au même instant, Marie s'avança vers M. de Beaulieu, à qui elle tendit sa main que celui-ci pressa dans les siennes.

— Vous avez fidèlement tenu parole, fit-elle avec un adorable sourire.

— Pour vous voir que ne ferais-je pas !...

— Cette visite n'est pas pour moi.

— Sans vous je n'aurais jamais mis les pieds ici.

— Et votre cousine ?

— Je ne tiens pas à faire sa connaissance.

— Vous allez tout à l'heure changer d'idée, je l'espère.

— La chose me paraît impossible.

— C'est ce que nous allons voir.

En ce moment, les claquements du fouet d'un postillon et le bruit d'une voiture roulant avec fracas se firent entendre dans la cour du château.

— Qu'est-ce ? dit Marie en s'élançant vers une fenêtre qui donnait sur la cour ; une voiture avec des chevaux de poste !... Ciel ! le baron de Fauvigny !...

— Fauvigny ! reprit M. de Beaulieu, il faut que je m'éloigne promptement.

— Non, restez, murmura d'une voix haletante la jeune fille, vous ne pouvez fuir sans être vu. Entrez vite dans ce petit salon, et quoi qu'il arrive, quoi que vous entendiez, jurez-moi de ne vous point montrer.

— Je le veux bien ; mais pourquoi paraissez-vous si troublée ?

— Tout à l'heure vous l'allez savoir.

— Auriez-vous peur de Fauvigny ?

— Nullement.

— Vous êtes pâle et tremblante.

— C'est l'émotion ; la surprise....

— Rappelez votre énergie, on vient de ce côté.

— Passez promptement derrière cette portière, et pas un mot, pas un mouvement qui puisse trahir votre présence.

Comme Marie achevait de parler, la porte du salon s'ouvrit, et le baron de Fauvigny, en costume de voyage, entra avec un visage épanoui par la joie.

— Bonjour, ma chère Charlotte, dit-il, viens donc que je t'embrasse ; et, pressant la jeune fille dans ses bras, il couvrait son front de baisers. Comme tu es pâle ! reprit-il avec inquiétude, serais-tu malade ?

— Non, mon père, cela vient de l'étonnement que me cause votre arrivée.

— En effet, je tombe ici comme la foudre, et tu ne devais pas t'attendre à me voir....

— Non, mon père, votre dernière lettre n'annonçait point ce voyage.

— Où est ton oncle, M. de Chazé ?

— Il est parti pour Paris.

— Quand ?

— Aujourd'hui.

— Ah ! il doit être du petit nombre des royalistes qui veulent défendre Louis XVIII, on dirait, malgré lui. Pauvre Chazé, tu aurais mieux fait de rester tranquille, car maintenant nous sommes sûrs du succès, et avant peu le Roi va prendre le chemin de l'exil, pour céder le trône à l'Empereur.

— Vous conspirez donc, mon père ?

— Je n'ai pas fait autre chose depuis le retour des Bourbons.

— Pourquoi ?

— Parce que je hais les Bourbons et tous les anciens nobles.

— Mais l'Empereur estimait l'ancienne noblesse et il savait apprécier ses services.

— Oui, aussi comptons-nous bien, cette fois, le faire devenir plus républicain qu'il ne voudra.... Mais laissons la politique de côté pour causer de choses qui te regardent. J'ai une grande nouvelle à t'annoncer... Tu ne me comprends pas ?

— Non, mon père.

— Cela m'étonne, car tu es d'âge à songer au mariage.

— Encore une demande ?

— Oui, un parti magnifique, qui me convient sous tous les rapports.

— Je ne suis point encore décidée à me marier.

— Il ne faut pourtant pas rester éternellement dans l'indécision. Voyons, quelle raison as-tu de refuser, sans le connaître, sans l'avoir jamais vu, un jeune homme très-bien de sa personne, immensément riche, et parfaitement placé dans le monde ?

— Je veux attendre encore.

— Et pourquoi, sans motif raisonnable, contrarier toujours les projets que je forme pour ton bonheur. A ton âge, ma fille chérie, il n'est plus permis de traiter aussi légèrement les choses sérieuses de la vie. Songe donc qu'en faisant ce brillant mariage, dont je serai fier, tu auras à souhait toutes les jouissances que procure la fortune. Jeune et belle, tu brilleras dans les fêtes, faisant mourir de jalousie les autres femmes, qui envieront le luxe éblouissant de tes toilettes et de tes équipages. Tu auras des courtisans comme une reine, et rien ne manquera à ta félicité!...

— Voilà ce que vous appelez le bonheur ?

— Oui ! que te faut-il donc de plus pour être heureuse ?

— Un mari que j'aime et dont je sois aimée.

— On finit toujours par s'aimer.

— Ou par se haïr.

— Tu as sur le mariage des idées ridicules, comme une jeune fille qui sort de son pensionnat.

— Le mariage est un engagement trop sérieux pour qu'on le contracte sans y avoir mûrement réfléchi.

— Et quand finiront ces longues réflexions ?

— Quand il vous plaira, mon père.

— Mais c'est ce que je souhaite ardemment depuis longtemps, tu le sais bien, petite entêtée. Allons, montre-toi plus sage enfin, et satisfais le grand désir que j'ai de te voir mariée.

— Me laissez-vous libre de choisir le mari qui me conviendra ?

— Oui, pourvu toutefois que ton choix soit raisonnable.

— Vous pouvez vous fier à moi.

— Mais qui t'empêche d'accepter le parti que je te propose ?

— Une promesse que j'ai faite.

— A qui ?

— A celui que j'aime !

— Tu aimes quelqu'un, toi ? dit Fauvigny stupéfait.

— Oui, mon père.

— Allons, tu ne parles pas sérieusement ?

— Très-sérieusement.

— La chose est impossible, tu n'as pu voir ici aucun homme digne d'attirer ton attention.

— Celui que j'aime possède, au contraire, toutes les qualités désirables.

En ce moment, un léger bruit se fit entendre dans le petit salon ; c'était Georges qui l'avait produit en appliquant ses deux mains sur sa poitrine pour comprimer les battements de son cœur.

— Et c'est dans ce pays que tu as fait sa connaissance ? reprit Fauvigny d'une voix altérée.

— Oui, mon père.

— Comment cela ?

— J'ai vu ce jeune homme à Langibaudière.

— Alors c'est ton oncle qui, sans m'en prévenir, a favorisé ces entrevues ?

Ces paroles furent prononcées d'un ton irrité par Fauvigny.

— Mon oncle n'est pas le seul coupable, c'est moi qui ai voulu voir ce jeune homme.

— Il est donc bien séduisant ?

— Il m'inspirait le plus grand intérêt.

— Et cet intérêt s'est changé en amour ?

— Je vous l'ai déjà avoué.

— En entendant ma fille, que je croyais si réservée, me dire de pareilles choses, je ne sais si je dois en croire mes oreilles. Serais-je le jouet de quelque machination infernale ? Dans tous les cas, Chazé aura à me rendre compte de son étrange conduite !... Voyons, quel est le nom de ce merveilleux séducteur ?

— Son nom ? murmura la pauvre fille tout émue en pensant à l'explosion de colère qu'elle allait faire éclater.

— Appartient-il à une famille distinguée ? Est-il riche ?
 — Il porte un noble nom, et n'a pas de fortune.
 — Un gentilhomme ruiné, je m'en doutais ! Ta fortune a excité la convoitise d'un ambitieux hobereau qui, pour la posséder, s'est appliqué fort adroitement, d'abord, à conquérir le cœur d'une candide jeune fille...
 — Ne sachant pas qui j'étais, il n'a pu faire ces indignes calculs.
 — Tu penses que je suis assez naïf pour croire qu'à quelque lieues de ce château, il s'est rencontré un gentilhomme du pays, dont le cœur sentimental et désintéressé s'est follement épris de tes charmes, sans te connaître ?... Voilà un roman par trop absurde !...
 — Vous savez, mon père, que je ne mens jamais.
 — Enfin, il y a dans ta conduite quelque chose d'étrange.
 — C'est vrai, et je dois vous paraître bien repréhensible ?
 — Ne me fais plus un mystère du nom de ton adorateur, je veux le connaître !
 — Eh bien ! le jeune homme que j'aime...
 — S'appelle ?
 — Georges de Beaulieu !
 — Ton cousin ?
 — Oui.
 — Mais il est donc revenu de l'exil ? Il habite donc ce pays ?
 — Oui, mon père.
 — Oh ! fatalité ! pourquoi me suis-je séparé un instant de ma fille ! Tandis que je conspirais contre le Roi, il y avait ici une trame ourdie contre moi !... Ah ! ils veulent me ravir ma Charlotte, m'enlever ce qui fait le plus grand charme de ma vie ! Car la voir, lui parler, recevoir d'elle d'affectueuses caresses, c'est mon bonheur, au milieu des ennuis et des inquiétudes qui troublent mon existence !... Mais, ce lâche complot ne réussira point ; je puis encore mettre obstacle aux odieux projets de mon beau-frère et de son neveu. En mon absence, vous m'avez traitreusement déclaré la guerre, habiles suborneurs ; eh bien ! si vous comptiez sur un facile triomphe, ma vengeance vous apprendra qu'on ne m'attaque pas impunément !
 Pendant ce monologue, Charlotte, debout et appuyée contre la cheminée, était pâle et immobile comme une statue de marbre.

— Ma fille, reprit Fauvigny d'une voix sourde, on a trompé ta bonne foi et égaré ton cœur, afin de te faire contracter une alliance à laquelle je ne puis consentir.
 — Pourquoi vous opposez-vous à ce mariage ?
 — Parce qu'il ne te convient point.
 — Je le trouve, moi, parfaitement convenable, dit M^{lle} de Fauvigny d'une voix ferme, en fixant son regard scrutateur sur son père.
 — Aurais-tu la prétention de résister à ma volonté ? demanda Fauvigny d'un ton menaçant.
 — Non, mon père.
 — Alors tu consens à ne jamais donner ta main à ton cousin ?
 — Si je n'épouse point Georges de Beaulieu, ne tentez pas de me faire marier avec qui que ce soit, votre peine serait inutile.
 — Le dépit, en ce moment, te fait parler de la sorte.
 — Ce n'est point le dépit, mais une résolution bien arrêtée.
 — Quel est donc ton projet ? rester vieille fille ? Je ne souffrirai pas que tu te donnes un pareil ridicule.
 — En effet, je puis faire mieux que cela, en remplissant de pieux devoirs.
 — Le devoir d'une fille est d'obéir à son père.
 — Quand ce père exige d'elle quelque chose de raisonnable.
 — C'est par affection, c'est pour ton bien que je te contrarie.
 — Oh ! je sais à quoi m'en tenir, au sujet de votre affection. Lancé comme vous l'avez toujours été dans un tourbillon d'affaires, vous aviez besoin, pour vous distraire, de rencontrer chez vous une fille tendre et dévouée. Jusqu'ici, tout naturellement, et à votre grande satisfaction, j'ai rempli ce but ; mais à présent qu'il s'agit du bonheur de ma vie, sans hésiter, vous voulez me rendre malheureuse, et cela pour assouvir l'injuste haine que vous nourrissez contre la famille de Beaulieu, et pour ne point contrarier vos desseins... Que vous importe l'avenir de votre fille ; il faut, pour vous plaire, qu'elle se sacrifie à votre ambition et à votre vengeance !... Oh ! ma bonne et sainte mère, intercède pour moi près de Dieu, j'ai besoin de ta protection !...
 Charlotte en invoquant sa mère, leva au ciel ses yeux remplis de larmes.

CHARLES THENAISIE.

(La fin au prochain numéro.)

PHILOSOPHIE A L'OMBRE DU DRAPEAU.

A l'armée, comme dans tous les partis, les soldats servent le drapeau, et les chefs se servent du drapeau.

* *

Les beaux parleurs qui ne sont jamais rassasiés d'esprit en ont bien vite donné une indigestion à leur auditoire.

* *

Il ne faut nier ni la grammaire ni la tactique, mais la science du grammairien ne constitue pas l'éloquence et la science du tacticien ne constitue pas la victoire : l'art de la guerre consiste surtout dans l'application des règles du bon sens ou du génie aux moyens dont on dispose et aux circonstances qui se présentent. Le général qui, pour trouver le point guéable d'une rivière, en suivait les bords en descendant, au lieu de les suivre en remontant, était peut-être un grand tacticien, mais à coup sûr était un grand sot.

* *

Une nation confie des armées à son prince comme le public confie des fonds à un banquier, pour les faire sagement valoir et non les risquer dans un jeu de spéculations effrénées. Le souverain, prodigue du sang des soldats que le pays lui prête, n'est pas plus magnanime que le dissipateur, qui jette par les fenêtres l'argent qu'il emprunte, n'est généreux.

* *

Dans la conjugaison des verbes les fanfarons négligent l'*indicatif* et appuient beaucoup sur le *passé* et le *futur*; ils ne peuvent pas parler de ce qu'ils font, mais parlent sans cesse de ce qu'ils ont fait ou feront.

* *

Le rôle de versatilité, d'hésitation, d'irrésolution et de faiblesse, que des généraux dépouillés de leur uniforme ont joué dans nos troubles civils a prouvé que, si l'habit ne fait pas le moine, en France l'habit fait le soldat.

Au couvent, l'heure des repas se règle sur la cloche du réfectoire et non sur l'appétit des moines. De même à l'armée, pour le moment du combat, ce n'est pas le courage qui dispose du tambour, mais le tambour qui tient le courage à sa disposition.

* *

La richesse à acquérir fait plus de fripons que la richesse acquise ne fait d'honnêtes gens.

* *

Chez le pauvre l'orgueil est ridicule, chez le riche il est odieux, tout le monde le sait, tout le monde le sent. . . . et cela ne corrige personne.

* *

On court après l'argent pour obtenir, grâce à lui, le repos et la considération, deux choses dont la poursuite de l'argent fait perdre la première et compromet fort la seconde.

* *

La modestie est un mérite chez le savant et n'est chez l'ignorant que l'absence d'un défaut.

* *

Devant les hommes, nous sommes les protecteurs et les guides de nos enfants, mais, devant Dieu, ils nous le rendent. Que de fois la présence d'un enfant, (d'une fille surtout), a éloigné de son père toute mauvaise pensée, toute mauvaise parole, toute mauvaise action !..

* *

Le médecin est *quelquefois* utile au malade, et le malade l'est *toujours* au médecin.

* *

Dans les salons la porcelaine sert de *cache-pot* et la richesse de *cache-sot*.

* *

La mélancolie de Molière ne doit pas être uniquement attribuée à ses chagrins personnels ; son génie d'observation suffit à l'expliquer. L'homme le plus heureux du monde, s'il est un bon observateur, remarque tant de choses déplorables et ridicules qu'il ne peut manquer de devenir à la fois triste et moqueur. Quiconque a beaucoup vu et bien vu aura beaucoup gémi et beaucoup raillé.

V^{te} CHARLES DE NUGENT.

(A continuer).

GRANDE FAMINE A NANTES

EN 1532.

La note suivante, curieuse à plus d'un titre, est transcrite littéralement des folios 54 verso et 55 du compte rendu par Jean Javelle, administrateur de l'aumônerie ou hôpital de la ville de Nantes, depuis le 5 mars 1526 (vieux style) jusqu'au 30 novembre 1532. Ce compte est conservé aujourd'hui aux Archives municipales de ladite ville, dans le carton N° 5 de la première série.

A. L. B.

« **NOTA.** — Il est à entendre que ondit an 1531, le septier [de] seille (1) valloit 6 livres et que la famine fut on quartier Nantoys si grande que homme jamais ne l'avoit veue telle. Et pour ce que les pauvres mourroint de faim par les rues, chemins et en leurs maisons, et estoit en telle nécessité qu'ils rompoint et perçoient murailles, maisons et édifices pour recouvrer du pain, les habitans de Nantes, par deliberacion entre eux, ordonnèrent de faire données aux pauvres et les recueillir en l'hospital de Toussaincts et en la grant salle y estante près l'église. Et pour trouver argent, se cotisèrent par chascun desdits habitans, et fut mis en chascune paroisse deux des notables personnages d'icelle, pour recevoir ce que l'on leur bailleroit, et lesdits recepveurs particuliers apportèrent par semayne, pour le premier moys, qui commença à la fin de fevrier 1531 (2), à

(1) Seigle.

(2) Suivant notre manière de compter, c'est le mois de fevrier 1532, parce qu'alors le millésime de l'année ne changeait qu'à Pâques.

missire Christoffe Brecel, senneschal de Nantes, qui print la charge de faire traicter lesdits pauvres, ce que ilz recepvoit. Et pour ce que il fut grant bruyt de ladite donnée es pays circonvoisins, le nombre des pauvres, qui n'est au commencement que de envire 1600, augmenta juc à 4 ou 5000. Pourquoi convinst faire donnée en deux lieux, savoir, en la ruee sur les ponts et es maisons de l'hospital de Toussaincts, à doubles rancs, et sur la mothe Saint-Pierre, depuis la porte de la ville juc à l'église de Saint-Anthoine (1), à double ranc. Et du second moys eut charge Olivier Harrouys, du tiers Jehan Guischart, du quart Guillaume Avignon. Et pour aider à faire lesdites aulmosnes, on eust des deniers communs de la ville et de ceux des frairies et des fabricques, item de MM. de Saint-Pierre et Nostre-Dame, et les aulmosnes que les couvens des mendians avoient acoustumé faire à leurs portes. Et n'estoient les pauvres souffertz en la ville, fors en l'hospital, et n'estoit fait aulmosnes en la ville, mais y avoit gens qui portoint quarts de pippe pour recueillir par lad. ville potaiges et menues aulmosnes que l'on vouloit faire. Aussi furent mis troncs en l'église de Saint-Pierre et es couvens, pour inciter à donner esd. pauvres. Et durant led. temps y eut si grands eaux que les moulins des environs de Nantes ne mouloint, et convenoit faire meuldre les bledz pour lesd. pauvres à Thoairé. Et pour ce que le cymitière de Toussaincts estoit plein d'eau, convinst mener par eau les corps qui y mouroint, pour estre ensepulterez au Champ-Fleury. Et tout autant que l'hospital de la ville peult recevoir de pauvres, y furent nourriz tant de l'ordinaire dud. hospital que de ce que l'on leur envoyoit desdites quotisacions. Et les notables personnages, hommes et femmes aydoient à penser lesdits pauvres et à les faire mectre en ordre pour recepvoir la donnée. Laquelle fut, le premier moys, à deux repas de jour de pain et febves apotaigées (sic); et es autres moys fut une foiz le jour, à medi, de pain, febves et chair; tellement que chascun en avoit pour se passer le long du jour. Et plusieurs mouroint après qu'ils avoient mengé, pour ce que quant ilz venoient à la donnée, ilz estoit si affamez que ils avoient les boyaux estrecez. Et consta celle donnée de 4 à 5000 livres. Et icelle fameyne finie ne demeura peste à Nantes. la grâce à Dieu. »

Ce compte fut arrêté et conclu le 17 janvier 1532 (v. s.) ou 1533 (n. s.).

(1) Eglise des Minimes, aujourd'hui l'Immaculée-Conception.

CHRONIQUE.

TRANSLATION SOLENNELLE

DES

RELIQUES DE SAINT ÉMILIEN

ÉVÊQUE DE NANTES.

« Où est le tombeau d'Alexandre le Grand ? s'écriait un jour l'illustre patriarche Jean-Chrysostôme ; montrez-le moi , et marquez-moi , si vous le savez , le jour où il est mort ; mais les tombeaux des serviteurs de Jésus-Christ sont illustres , personne n'ignore le jour de leur mort , qui est devenu un jour de fête dans le monde entier . Les tombeaux des serviteurs de Jésus-Christ sont plus magnifiques que les palais des rois , non par la grandeur et la beauté de l'édifice , mais , ce qui est préférable , par le concours des peuples . »

N'est-ce point , en peu de mots , l'histoire des jours qui viennent de s'écouler ? et ce concours des peuples autour des ossements des saints , ne se manifeste-t-il point à nos yeux aussi grand , aussi joyeux , aussi recueilli , tout à la fois , aujourd'hui qu'aux jours du saint archevêque de Constantinople . — L'Eglise de Dieu , rayonnante d'une éternelle jeunesse , n'a point de souci des vaines prédictions de ses ennemis ; — sa foi , ses enseignements , ses actes sont les mêmes , elle règne aujourd'hui comme elle régnait alors sur les peuples fidèles . Les flots soulevés sont passés et passeront , mais elle est demeurée et demeurera , — et nous nous pressions hier autour de saint Emilien et de nos saints , comme nos pères le faisaient jadis , comme nos enfants le feront un jour .

C'est une grande et noble vie , que celle de saint Emilien , une touchante et belle figure dans nos annales , pleine à la fois de douceur et d'énergie . On vous l'a esquissée dans une précédente livraison ; qu'il nous soit néanmoins permis d'en rappeler ici brièvement les principaux traits . — La chaire qu'avaient illustrée , à travers les siècles , saint Clair , l'apôtre envoyé de Rome , Similien , Félix et Pasquier , était veuve de ses pontifes , en ce

CHRONIQUE.

449

sens que l'armée ayant fait irruption dans le sanctuaire , n'avait pas craint de porter la main à l'encensoir . Agathée , comte de Nantes , et Amelon , son successeur , s'étaient dit évêques . Ils en portaient le nom et jouissaient des revenus de l'église , au grand scandale et détriment des gens de bien ; mais il y avait alors un moine , échanson des rois francs , et qu'on écoutait à la cour de Neustrie : c'était saint Hermeland . Les deux derniers comtes évêques l'ayant molesté dans sa solitude d'Indre , ce saint personnage eut recours à Childébert III . et mit son monastère sous la protection de ce prince . Il est permis de croire qu'il fut aussi question des malheurs de l'Eglise de Nantes , et nul doute qu'à la mort d'Amelon , saint Hermeland intervint du poids de sa sainteté dans l'élection de son successeur . — Quel fut ce restaurateur du saint lieu et de la discipline ecclésiastique ? — Emilien , guerrier valeureux et chrétien , illustre par sa naissance , son éloquence , le charme de sa personne , et plus encore par ses vertus . Il fut choisi , comme jadis saint Ambroise , à Milan , et appelé par le vœu de la foule pour conduire le peuple de Dieu . Emilien renoua au siècle , et fut sacré évêque . — Il administrait et édifiait son peuple lorsqu'il apprit les ravages exercés par les Sarrasins , dans le midi des Gaules , et leur invasion en Bourgogne . Son sang généreux se réveilla ; mit d'une sainte ardeur , il monte en chaire : — Hommes forts , dit-il . resterons-nous muets témoins des malheurs de notre pays et du mépris des choses saintes ? — Et la première croisade est prêchée dans notre église de Nantes . — Il entraîne sur ses pas l'élite des guerriers nantais . — Ils arrivent à Autun , en font lever le siège , repoussent l'ennemi , et tombent dans un dernier combat , à Saint-Jean-de-Luze , couronnant par le martyre leur triomphe même ici-bas . Car si Autun fut sacragée à la suite de cette rencontre , le Sarrasin ne fit qu'y passer , et dut se retirer dès le lendemain , ne se sentant plus assez fort pour se maintenir aux lieux où le sol produisait de tels hommes . Je n'irai pas plus loin , renvoyant le lecteur avide de détails au livre de M. l'abbé Cahour , le promoteur , si je puis dire , de la cause du saint évêque guerrier , et que le dernier successeur de saint Emilien vient d'appeler au rang des chanoines de son église cathédrale .

Pourquoi les canonicats n'ont-ils plus de titres ? Je sais bien celui que porterait M. l'abbé Cahour : le chanoine de saint Emilien .

Saint Emilien retrouvé pour nous , il fallait le ramener en triomphe . nous voulions des reliques . Que de difficultés pour en obtenir ! — Elles existaient aux lieux témoins du martyre ; depuis onze siècles , on les vénérât à Saint-Jean-de-Luze , devenu Saint-Emiland . — Mais les paysans qui , durant ce long temps , avaient entouré sa mémoire de tant de vénération , ne pouvaient se résoudre à se séparer de ses moindres ossements . — Ils voulaient garder leur saint tout entier ! Quel spectacle fait pour étonner la sagesse de notre âge ! quelle contestation , et pourquoi ! — Non , la foi

n'est pas morte encore! et si le vieil arbre semble se couronner, — le pied, la racine est toute vivante et de nombreux rejetons sortent pleins de sève de chaque blessure que paraît lui faire la hache du destructeur. — Enfin, grâce à la bienveillante insistance de Monseigneur de Nantes, à la condescendance de Monseigneur d'Autun, grâce à l'assurance qui fut donnée aux habitants de Saint-Emiland, que leur père et le nôtre serait honoré, aimé, ici comme chez eux, nous avons pu avoir une partie de ces restes sacrés.

Dimanche, 6 de ce mois, après onze cent trente-quatre ans d'absence, saint Emilien rentrait dans sa ville épiscopale. — Il y a retrouvé les fils de ceux qu'il aime, pressés autour de lui, pleins de la même foi et du même dévouement à la même Eglise qu'il prêcha, qu'il aime parmi eux, et pour laquelle il donna sa vie.

S'il est des fêtes véritables auxquelles le peuple, qui se répand à travers la ville, prend part de toutes les facultés de son âme, où la joie se lit sans détour sur les visages parce qu'elle est franche et sans arrière-pensée, et surtout parce qu'elle est pure, ce sont bien les fêtes religieuses? — Pourquoi, dites-moi, ce monde est-il dans les rues? qui l'y a conduit? — Il y est, parce qu'il le veut; il y va, parce que son cœur l'y porte. — Qui fait tous ces frais, qui a posé ces décorations? — Ce n'est personne, et c'est tout le monde, — c'est le peuple.

Dès l'aurore, ce peuple se hâtait dans les rues, on sentait qu'une idée puissante circulait dans cette foule, et que l'esprit de Dieu soufflait sur elle. Celui qui se croit incrédule ou indifférent, cède lui-même à ce torrent, il obéit à l'esprit qu'il méconnaît, mais qui le domine; on ne résiste pas à Dieu. A neuf heures, il était impossible de songer à pénétrer dans l'église Saint-Nicolas, où la messe pontificale devait être célébrée par Monseigneur de Nantes, en présence des reliques de l'évêque et des saints qui ont vécu et sont morts au milieu de nous, et d'où la procession allait commencer sa marche triomphale. — A une heure, la rue du Calvaire et tout le parcours qu'on devait suivre étaient encombrés, malgré une pluie fine qui ne pouvait décourager l'attente populaire. Les évêques, réunis à la cure de Saint-Nicolas, ne prennent point souci de ces menaces du temps; ils savent que, sur leurs têtes, le ciel deviendra serein! Et, en effet, dès ce moment, les nuées, chassées par le vent, ont porté ailleurs leurs fâcheuses ondées.

On s'ébranle; sainte Anne des Bretons marche en tête, saint Félix de Nantes, sainte Marie-Magdeleine la suivent; autour et derrière se pressent les admirables Frères des écoles chrétiennes et les milliers d'enfants qu'ils instruisent. — Pour qui? Non pour eux, assurément, car de ces enfants, destinés à être ouvriers, combien, plus tard, se rappelleront ces amis de leur jeune âge? Combien plus, au contraire, dans un jour d'émeute, mêleront leur nom à leurs cris de fureur, jusqu'à ce que, brisés par l'âge, la douleur, la misère ou la débauche, ils se souviennent d'eux, à

l'heure du repentir! Le Frère sera satisfait alors, s'il peut penser que le grain de la parole, longtemps étouffé sous ces ronces, a retrouvé la vie, car le Frère ne travaille que pour Dieu... Puis viennent la glorieuse bannière herminée des Enfants de Nantes, Rogatien et Donatien, entourée des confrères; celle de Notre-Dame, et à sa suite l'école des sourds-muets, dont chaque élève porte en main une branche de laurier, hymne silencieuse, prière touchante de ceux à qui Dieu ne donna point la parole, mais dont l'intelligence s'éveille à l'ombre du sanctuaire et par les soins des Frères de Saint-Laurent-sur-Sèvre. La bannière de Saint-Jacques, les ouvriers de Toutes-Joies, l'oriflamme de Notre-Dame-des-Ouvriers, le pélican des sociétés de secours mutuels, l'étendard de Saint-Similien, celui de Saint-Clément, les membres des conférences de Saint-Vincent de Paule les marguilliers des douze paroisses de la ville, la bannière de Sainte-Croix et le Petit-Séminaire, celle de Saint-Nicolas et toute la tribu des lévites, les croix en faisceau, les prêtres, l'église militante de Nantes défilent après eux.

Mais les fronts s'inclinent; c'est l'Eglise triomphante: voici le reliquaire de l'ermite-laboureur du VI^e siècle, saint Friard et de saint Secondel, son compagnon de solitude; quatre diacres en aubes et en étoles blanches le portent sur leurs épaules; les curés suivent; des lévites encensent la voie, quatre autres diacres s'inclinent sous le doux fardeau du saint abbé de Massérac, Benoît, et de sa sœur la vierge sainte Avénie; puis saint Hermeland, l'abbé d'Indre, s'avance à son tour, précédant la statue de celui que sa voix inspirée indiqua au choix du peuple il y a onze cents ans. Voici le cortège de saint Emilien. Une musique guerrière rappelle à nos oreilles touchées que le glorieux héros de ce jour fut un grand capitaine en son temps; les choristes mêlent à ces accents leurs chants consacrés; trente jeunes hommes ont en main les palmes, emblèmes des triomphateurs; saint Emilien, porté par la foule, paraît au-dessus d'eux, dans toute sa gloire; sa douce figure sourit encore à son troupeau retrouvé (1); derrière lui, et lui faisant honneur, les deux reliquaires jumeaux des saints frères Donatien et Rogatien, puis, au milieu des flambeaux allumés, ses ossements sacrés.

C'est au tour de l'église enseignante. Voici ceux qui jadis eurent un nom au siècle où nous vivons, mais qui, pour nous, ne sont plus que Jacques-Antoine d'Amiens, François-Augustin de Luçon, Antoine-Charles d'Angoulême, Louis-Théophile de Blois, Guillaume d'Angers, les vrais pasteurs des peuples, successeurs des apôtres dont ils entourent les reliques insignes, institués et envoyés du pasteur suprême, du souverain pontife et roi des âmes, du pape Pie IX! comme nous l'a dit une voix éloquente (2),

(1) La statue de saint Emilien n'est pas de M. Amédée Menard, à qui nous l'avons entendu attribuer, mais de M. Charles Menard, son cousin.

(2) M. l'abbé Gay, grand-vicaire de M^{gr} de Poitiers.

Quelle profonde impression se répand dans la foule, comme tous les fronts s'abaissent sous les regards bienveillants et doux de ces vieillards, sous leur main d'où s'épandent les grâces ! Mais qui donc les précède ? Ah ! ce sont les envoyés du cloître, j'allais dire de la tombe !... ce sont les moines de Mellerie, ceux qui prient et pleurent pour nos péchés oubliés, ceux qui méritent pour les âmes de nos défunts, les envoyés de l'Eglise souffrante, le P. Antoine, abbé de Mellerie, le P. Dosithée (1) qui est élu abbé de Fontgombault (2), et le P. Clair.

Mais notre œil cherche en vain, au milieu de ce brillant cortège des évêques dont nous vénérons le grand caractère et les hautes vertus, des prêtres que nous ne connaissons point, mais dont tous parlent avec affection. Le peuple s'obstine à nommer, parmi les pasteurs, Frédéric d'Autun, Félix d'Orléans, Louis-Edouard de Poitiers ; ils sont absents. Le premier, notre bienfaiteur, manque à notre cœur reconnaissant ; il est à Marseille, transportant lui-même une insigne relique de l'ami du Sauveur, Lazare, sur lequel Jésus pleura. Mais il ne nous a point oublié, et mêlant le comble à sa munificence, il s'est fait représenter par un admirable reliquaire, où les ossements de saint Lazare s'unissent à ceux des saints éduens, Symphorien, Léger, Bagnachaire, Euphrone et Procul. Touchante manière de se faire regretter que la prodigalité dans la charité. Ah ! de quel lien puissant vous unissez, Monseigneur, la Bretagne et la Bourgogne, Nantes et Autun (3). M^{sr} de Tours et M^{sr} d'Orléans non plus que M^{sr} de Rennes, n'ont pu se dérober à leur troupeau pour nous venir. Le nom de ce dernier est sur nos lèvres comme un amer regret ; nous eussions aimé à le voir prendre part à cette fête bretonne ; du moins, M^{sr} de Poitiers nous arrive.

Parmi les prêtres, M. l'abbé Bouange, grand-vicaire d'Autun, nous manque ; il a tant travaillé à nous faire obtenir ces reliques, qu'il eût été doux pour lui et pour nous que celui qui avait été à la peine fût au triomphe ; mais il est encore plus doux au cœur d'un prêtre de rester là où le devoir enchaîne. Du moins M. l'abbé Dinet, chanoine d'Autun, spécialement chargé de représenter le collège de la cathédrale nous est venu, accompagné de son collègue, M. l'abbé Pecquengnot, archiprêtre de Couches, membre de la société française d'archéologie, et de M. Nargeollet, curé de Saint-Emiland, gardien né des reliques et représentant de sa paroisse. Hélas ! nous savons que M. le Maire, que des adjoints, de notables habitants de Saint-Emiland devaient venir renouer avec nous les liens de fraternité formés depuis tant de siècles ; mais que des circonstances imprévues les ont

(1) M. Pellan, ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu de Nantes.

(2) Fontgombault est une fille de Mellerie dans le Berry.

(3) On avait eu la charmante idée de faire porter, en tête du cortège de saint Emiland, les armoiries des villes amies ; seulement on avait substitué au ridicule *Facet Neptunus eunt* l'ancienne et véritable légende : *Oculi omnium in te sperant, Domine*. Franchement, Neptunus eût été par trop dépaycé en si bonne compagnie ! Quand donc nos édiles auront-ils le bon goût de nous délivrer de ces dieux et de ces devises apocryphes ?

retenus. Que l'expression de notre gratitude aille du moins jusqu'à eux, et qu'ils soient persuadés des sentiments d'affection qui unissent dans le Christ Saint-Emiland de Bretagne et Saint-Emiland de Bourgogne.

Monseigneur de Nantes fermait la marche. Quelle joie sur sa gracieuse et noble figure d'apôtre ! Il convenait à celui qui porte sur la poitrine la croix d'un martyr et dont le cœur a choisi cette devise : « *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis*, » il convenait, dis-je, que cet évêque ramenât parmi nous celui qui fut dans ces siècles reculés un si parfait modèle de la charité, qui fut doux comme un agneau, courageux comme un lion, ce saint si réellement breton, qui enracina dans notre granit cette foi, ce dévouement à la chaire de Pierre qui ne se démentit jamais à travers les âges et qui irait encore jusqu'au don du sang, jusqu'au martyre.

A trois heures et demie le cortège était de retour à la cathédrale. M. l'abbé Gay, grand-vicaire de Monseigneur de Poitiers, montait en chaire. Quel discours ! quels accents ! La gloire des saints, le culte des saints, la confiance aux saints, la prière ! — La prière ! s'est écrié l'orateur, la prière qui fait violence à Dieu ! Prions, ah ! prions pour l'Eglise et pour le Pape ! Prions pour la France ! Que Dieu la guide et la maintienne en ses nobles traditions ! Qu'il nous conserve la foi ! et si de nouveaux orages semblaient encore devoir l'engloutir, que du moins elle trouve de nos jours comme aux temps passés un refuge en cet héroïque pays de Bretagne ! Les cœurs battaient fort dans toutes les poitrines, les yeux étaient humides, et qui sait ce qui fût arrivé si la sainteté du lieu n'eût retenu l'élan des âmes ?

Le lendemain 7, à sept heures du soir, le R. P. Lavigne montait à son tour dans la chaire de vérité. Quelle foule dans les parvis sacrés ! L'enceinte est pleine et l'on s'irrite, l'on s'indigne, on veut entrer, il faut entrer. La voix de l'orateur domine ces flots pressés. Il parle et, laissant déborder son âme, le *Prêcheur Nantais* célèbre sa ville natale dans ses saints : — Nantes, dit-il, est une noble ville, et je suis fier d'être Nantais ! A Nantes, on aime sa famille, on est prêt à donner son sang au Dieu des batailles, on s'honore dans un noble commerce, et l'agriculture est en grande estime ! Et cela, vous le devez à l'exemple de vos saints ! Saints Donatien et Rogatien s'aimaient tendrement ; saint Emiland, vaillant capitaine, tomba pour Dieu dans la mêlée ; — saint Félix, le patrice romain, l'évêque gentilhomme et prince de son pays, créa Nantes et jeta les fondements de sa prospérité commerciale ; saint Friard cultivait de ses mains un humble champ dans l'île de Besné ; — ils avaient les pensées que vous avez, ils firent les œuvres que vous faites, mais ils furent en outre des Saints, parce qu'élevant plus haut leurs vues, ils avaient le regard tourné vers le Ciel, et qu'ils guidaient leurs pas ici-bas de façon à monter vers Dieu. Au reste un esprit divin semble souffler sur Nantes et l'apostolat est un apanage de notre noble cité ; plus de cent prêtres du diocèse

sont voués au labeur des Missions étrangères!... Enfin l'orateur, après une péroraison pathétique, jette l'auditoire attendri aux pieds des princes du peuple et sept évêques, se levant à la fois de leurs trônes, appellent, les mains étendues sur la foule palpitante, les bénédictions d'en haut.

Le lendemain, celui qui porte le même nom que le père commun des fidèles, M^r Pie, évêque de Poitiers, devait faire le panégyrique de saint Emilien. — L'église était assiégée à 3 heures; à 4 heures elle était comble; il était inutile de songer à entrer à 5 heures. — Plus de cinq mille personnes s'étaient entassées dans cette vaste enceinte; assurément tout le monde n'entendra pas, mais tout le monde veut y être, tout le monde veut faire acte de foi; à 6 heures et demie, Monseigneur de Nantes paraît, traçant la voie à Nosseigneurs d'Angers, d'Amiens, de Blois, d'Angoulême, de Luçon et de Bruges, car Dieu a permis, pour embellir encore notre fête, qu'un illustre prélat étranger, défenseur lui-même de la foi, vint célébrer avec nous la gloire d'un confesseur pontife. Les abbés de Mellerie et de Fontgombault s'assèrent à leur rang en avant du chœur; derrière se presse la phalange des prêtres, la nef est pleine de peuple; j'y ai vu des généraux et des magistrats, des administrateurs et des hommes politiques, des riches et des pauvres, tous les rangs, toutes les conditions, toute la république chrétienne assemblée dans sa liberté, confondue dans la plus touchante égalité, unie par les liens de la charité, la seule fraternité véritable, sous l'autorité des pasteurs légitimes. C'est l'église entière de nos contrées réunie en ces assises solennelles. Le chœur chante la gloire des Saints, toutes les voix résonnent et acclament nos illustres aïeux. — A sept heures enfin, celui qu'on peut appeler et qui est vraiment le prince de la parole, gravit les degrés de la chaire; un silence solennel accueille ses premiers mots. Que dit-il? — Quand vous prierez vous le ferez ainsi: Notre père qui êtes dans les Cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive sur la terre comme au Ciel! Oui, que votre règne, le règne du Christ arrive sur la terre comme au Ciel! Il faut que le règne du Christ arrive sur cette terre, que sa royauté soit reconnue et tout chrétien doit le demander chaque jour à Dieu et contribuer dans la mesure de ses forces à ce grand résultat. — Sans doute ce règne arrivera quoi qu'on fasse, Dieu l'a promis à son Eglise, ce ne sera pas sans efforts, mais cela sera; il est écrit: *Dominaberis super inimicos tuos et conculcabis eos.* — L'orateur sacré établit alors les points de son discours; dans le premier il nous montrera comment Emilien et les fidèles Nantais se sont souvenus de leur *Pater* et comment ils ont défendu leur foi dans les temps antiques; dans le second il nous dira comment nous devons défendre la nôtre dans les temps modernes. Que dirons-nous du premier point? rien autre chose, obligé que nous sommes de nous réduire en de justes limites, sinon que l'évêque, transfiguré dans la chaire, nous élevait avec lui-même à des régions surnaturelles, et

que perdant peu à peu la conscience de notre époque, nous nous disions: — Ce n'est plus Pie qui parle, c'est le confesseur lui-même, c'est Emilien l'évêque!

Arrivant à l'ennemi qui nous menace plus particulièrement, l'orateur se demande s'il le nommera: — Cui, dit-il, je le nommerai ici, c'est la Révolution. Contre le glaive du Mahométisme il fallut, au VIII^e siècle, le glaive dans la main d'un évêque; contre le glaive de la parole satanique il faut, au XIX^e, le glaive de la parole épiscopale. On nous dit de rester enfermés dans le sanctuaire, de baptiser les enfants, d'instruire les adultes, de marier les époux, d'enterrer les morts; mais ce n'est pas tout notre devoir..... Il faut que le règne du Christ arrive. On dit: Mais c'est de la théocratie! Mot à grand effet dont ceux qui l'emploient ne connaissent même plus la signification. La théocratie, en tant qu'elle est le règne de Dieu sur les hommes, exercé par ses agents directs, la théocratie a été abolie par N. S. J. C.; mais si l'on veut entendre par là la légitime influence des idées chrétiennes en ce monde et dans le gouvernement des peuples, nous ne pouvons en délier, c'est le pur enseignement de la foi chrétienne. On dit: Mais il est écrit: Mon royaume n'est pas de ce monde. Non, sans doute, il ne procède pas de ce monde; mais il est aussi écrit: Toute puissance m'a été donnée dans le Ciel et sur la terre, allez, enseignez les nations. Il n'est pas dit les enfants, les individus, les familles, mais les nations! Mes Frères, c'est un devoir que nous remplissons. Vos évêques se trouvent forts, forts contre les ennemis de la foi. Un jour le divin Maître, étant au désert, Satan s'approcha de lui, il le transporta sur une montagne et là, lui montrant tous les royaumes de la terre, il lui dit: Tout cela est à toi si, tombant à genoux, tu m'adores! Mais le fondateur de l'Eglise lui répondit: Retire-toi, Satan!... et les anges le servirent.... Ainsi de l'Eglise, mes Frères, et l'Eglise répond aussi: Arrière, tentateur! et elle aura ses anges, les fidèles unis à leurs pasteurs.

Mes Frères, on nous dira encore: Mais il faut être de son temps, de son pays. — De notre temps on a fait de grandes découvertes industrielles, on a trouvé notamment le moyen de donner au bois fragile la résistance du chêne, à la pierre molle et friable, la dureté du silex. Mes Frères, on dit qu'il n'y a plus de caractères, pourquoi? parce que la foi n'est plus vive assez, parce que tous adorent le succès, parce que tous s'exagèrent la puissance du mal et qu'on semble l'accepter tout en la détestant. Mes Frères, *silicatisiez*, c'est le mot de la science, silicatisiez vos cœurs, retrempez-les dans l'eau et dans l'enseignement de votre baptême, et que la pusillanimité des bons ne fasse plus la force des méchants.

Il faut être de son pays? Mes Frères, quand on a l'honneur d'être Français, il faut toujours être de son pays, ce beau pays dont les traditions, dont l'essence même, sont toutes chrétiennes, dont le nom est synonyme de franchise et de loyauté! Mais, mes Frères, ceux qui

parlent ainsi ont-ils lu le préambule de la loi Salique? *Vive le Christ, et qu'il règne sur les Francs!* Connaissent-ils le testament de saint Remy, l'apôtre, celui de Charlemagne, le grand empereur, celui de Louis IX, le saint roi? Soyons, mes Frères, toujours à la suite des grands hommes et des Saints, soyons toujours de notre pays, et n'adoptons pas les sentiments et la lâcheté des Phariséens, ces tristes citoyens, qui repoussaient le royaume du Christ!

Soyons forts et courageux! Saint Emilien le fut et vous l'avez toujours été.... Qui donc oserait prévoir l'avenir? Bossuet a dit: Je tremble de m'enfoncer dans la profondeur de l'avenir.... Mais quelque épreuve qui nous soit réservée, quel qu'éclatant que soit un jour le triomphe de la Bête, triomphe auquel contribueront les défaillances d'un grand nombre, il y aura toujours une Église, il y aura toujours des fidèles qui, l'œil tourné vers Dieu, diront, alors que cela semblera une déraison, une impossibilité: Notre père, qui êtes dans les Cieux, que votre règne arrive! Et ce règne arrivera, le Ciel descendra vers la terre purifiée par le feu. Alors nous nous retrouverons, ô Emilien! Alors nous serons tous réunis autour du Christ, dont le règne sera parfait; alors les temps seront accomplis!.....

— Mais comment ai-je pu tenter d'analyser ce discours? Comment rendrai-je les impressions de la foule frémissante, et ces yeux humides, et ces têtes s'inclinant par rafales, comme si l'esprit de Dieu passait sur elles? Et il soufflait en effet, et c'était vraiment, après quatorze siècles, la grande parole d'Hilaire de Poitiers, le défenseur de l'Église, foudroyant nos modernes Ariens.

M^{sr} Malou, évêque de Bruges, s'avance alors vers l'autel, l'orgue fait entendre ses notes solennelles, du haut des voûtes le *Te Deum* descend en accords magnifiques, la foule le répète avec enthousiasme, les portes s'ouvrent, on entend comme le bruit des grandes eaux, c'est le peuple qui assiège les parvis; la cloche tinte, le silence se fait, la bénédiction de Dieu descend:

Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat!

LOUIS DE KERJEAN.

LE CORRESPONDANT

mensuel, politique, religieux et littéraire, paraissant à
de chaque mois (chez Douniol, rue de Tournon, 29), —
dans son numéro du 25 Octobre 1859, les articles suivants:

— I. Les lettres et correspondance de M^{me} Bécarnier, par M. *Villemain*,
de l'Académie française. — II. De la critique historique des évangiles
par M. l'abbé *H. Perreye*. — III. M^{me} Swetchine, par M. *le C^{te}*
de l'Académie française. — IV. Une lecture d'Eschyle à
Paris en 1820, par M. *le C^{te} de Marcellus*. — V. Le Bien et le
Mal, par M. *E. Cartier*. — VI. Mélanges,
littéraires. — VII. Bibliographie française. — VIII. Pie IX et
l'Église en 1859, par M. *le C^{te} de Montalembert*, de l'Académie

FRANÇOIS DE LANJOU ET DU MAINE. — Angers, librairie de Cosnier

de la livraison de novembre: I. Fragments de la vie de
Louis de Laval, par M. *le C^{te} A. de Falloux*, de l'Académie française. —
II. Les lettres de Guy XVI, comte de Laval, d'après la chronique de
la ville de Laval, par M. *Labcaulière*. — III. Le Pays de Marie, par
M. *Labcaulière*. — IV. Poesie. *Jesu mitis et humilis corde*. — V. Chronique.

LIVRAISONS BRETONNES ET VENDÉENNES.

— I. HISTOIRE ET CRITIQUE SUR SAINT EMILIEN, évêque
de Nantes, par M. l'abbé Cahour, aumônier du Lycée de Nantes. Un vol.
in-8, chez Mazeau et Poirier-Legros: Prix 2 fr. 50 c.

— II. LA VIE DE SAINT EMILIEN, évêque de Nantes, SUIVANT
LES DOCUMENTS INÉDITS, par M. l'abbé
de Loccal-Mendon, ancien aumônier du collège de
Nantes, impr. de G. de Lamarzelle. — La Revue en rendra

— III. LA FRANCE FRANÇAISE AU XVIII^e SIÈCLE, ÉTUDES HISTORIQUES
SUR LE RÉGNE DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV, par M. *le C^{te} Louis de Carné*,
éditeur, 1859, in-8°.

— IV. LES ANCIENS DE LA TABLE RONDE ET LES CONTES DES ANCIENS
DE LA TABLE RONDE, par M. *le V^{te} Hersart de la Villemarqué*, membre de l'Institut.
Nantes, 1859, 3^e édition, in-12.

— V. LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES DU BERNARD
EN BRETAGNE, par M. l'abbé *Ferd. Baudry*, curé du Bernard. — Une bro-
chure, in-8°, Nantes, impr. de J. Sory.

— VI. D'UNE DOUAIRIÈRE, par M^{lle} *Anna Ediane*. Un volume
in-8°, chez L. Prud'homme, et à Nantes, chez Poirier-
Legros, fr. 25.

LES ORIGINES HISTORIQUES DE LA VILLE DE VANNES, DE SES MONUMENTS, COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE, DE SES ARMOIRIES, DES NOMS DE SES RUES, par *M. Alfred Lallemand*, juge de paix, ancien membre de l'Association Bretonne. Un vol. pet. in-18, Vannes, chez Cauderan, libraire-éditeur, 1858.

ÉTUDES CRITIQUES SUR L'HISTOIRE D'ALEXANDRE VI, par *M. J. Favé*. — A Paris, chez A. Vaton, rue du Bac, 60; — à Saint-Brieuc, chez Conor-Grenier, sœurs. — Un volume in-12.

BIBLIOTHÈQUE DES FAMILLES BRETONNES. — I. LA LÉGENDE CELTIQUE, par *M. le V^{ic} Hersart de la Villemarqué*, de l'Institut; — II. RECITS BRETONS, par *M. S. Ropartz*. — Ces deux volumes in-12 se trouvent chez L. Prud'homme, à Saint-Brieuc. Prix : 1 fr. 50 chacun.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît du 15 au 20 de chaque mois, par livraisons de 80 pages au moins, format in-8^o.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Par la Poste... 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT CHEZ

A Nantes ..	Au bureau de la Revue, place du Commerce, 1. J. FOREST AÎNÉ, rue J.-J. Rousseau. MAZEAU, rue de l'Évêché. POIRIER-LEGROS, rue d'Orléans. PETITPAS, rue Crébillon.	A Napoléon..	PERROT.
A Paris....	DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 43.	A Brest.....	ALLEGUEN. LEFOURNIER.
A Rennes..	VERDIER. GANCHE. FOUGERAY.	A Quimperlé.	GUFFANTIC-BRETON.
A Vannes..	LAFOLYE, successeur de LAMARZELLE. GALLES.	A Angers...	COSNIER et LACHÈSE.
A St-Brieuc.	PRUD'HOMME.	A Lorient...	CHARLES.
A Quimper.	JACOB.	A Fontenay.	NAIRIÈRE-FONTAINE. FILLON.
		A Luçon....	BIDEAUX.
		A Vitré.....	BELOUIN.
		A Morlaix...	LE LÉDAN.
		A Lannion..	LE GOFFIC.
		A Dinan	HUART.
		A Redon....	DUBOIS.
		A St-Malo...	CONI-BEAUCAIRE.
		A Tréguier..	LE FLEM.
		A Pontivy...	LE GALL.
		A Fougères..	BRÉHIER.

On peut aussi s'abonner directement en envoyant un mandat de quinze francs sur la Poste à M. EMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, au bureau de la Revue, place du Commerce, 1, à Nantes.